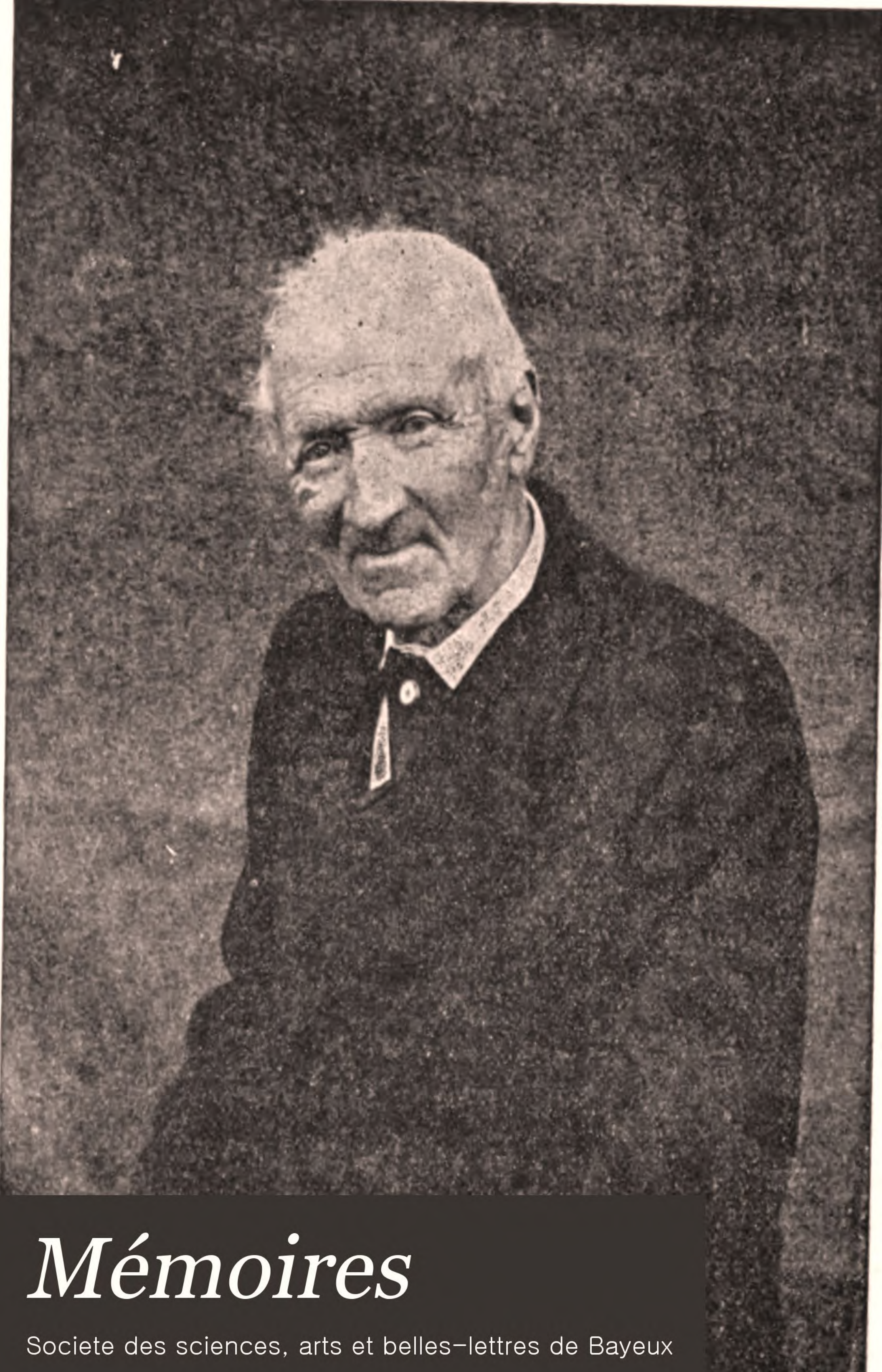


Mémoires

Societe des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

5e VOLUME



BAYEUX

IMPRIMERIE S.-A. DUVANT

RUE DE LA MAITRISE, 17

—

1900

AVIS

—

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

LA MENDICITÉ, L'ASSISTANCE

ET L'ASSOCIATION DES MARMITES

A BAYEUX

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

par Alfred DEDOUIT

Pauvreté n'est pas vice, dit un adage bien connu, et cependant la mendicité, cette dernière ressource du malheureux pressé par la faim, est interdite et punie par la loi.

S'il en est encore ainsi à la fin d'un siècle où, contraste frappant, la moralité baisse tandis que la science progresse, c'est que, parmi ceux qui mendient, peu sont vraiment dignes de pitié.

En effet, chose malheureusement trop fréquente, de jeunes hommes et même des travailleurs dans la force de l'âge, abandonnent l'atelier pour mendier. Beaucoup, parmi ces vagabonds, abusant de la crainte qu'ils inspirent, profèrent des menaces en réclamant impérieusement la charité. Les crimes qui s'en suivent, dans les campagnes désertes, alarment les populations insuffisamment protégées par la loi.

Jadis, le fouet, le pilori, la marque, les galères et aussi la hart, cette dernière dans certains cas, punissaient le vagabondage et la mendicité. Aujourd'hui ces peines, par trop sévères, sont remplacées par une courte détention.

Si les anciennes punitions, dont l'humanité réprouve la barbarie, ne sont plus en rapport avec nos mœurs, la prison qui les remplace est sans effet et grève lourdement les finances de l'Etat.

Entre ces deux extrêmes, laissant une tache indélébile sur le passé du mendiant, il est un moyen terme dont l'emploi serait fécond en excellents résultats, s'il était appliqué. Les vagabonds

valides, sans être à charge au pays, pourraient trouver, avec l'aide de l'autorité, un travail certain et même la fortune dans nos nouvelles colonies et se rendre utiles à la société. Les vieillards et les infirmes seraient recueillis d'office dans les dépôts de mendicité, comme cela se pratiquait encore il y a peu d'années, depuis le règne de Louis XV, où ces dépôts furent créés.

Quoi qu'il advienne de cette question, dont la solution à bref délai s'impose de plus en plus, si l'on considère les abus du vagabondage et de la mendicité à notre époque, on reconnaîtra que ces plaies toujours vives de la société, présentent des dangers comme au dix-septième siècle, où elles devinrent un péril social contre lequel Louis XIV prit d'énergiques mesures.

Justement alarmé par la progression du nombre des Bohémiens et des truands répandus dans son royaume, ce Roi augmenta la sévérité des pénalités portées dans les ordonnances de ses prédécesseurs, notamment par Charles IX, à Moulins, en 1566, et par Henri III, à Fontainebleau, en 1586.

Louis XIV, qui prescrivait, par son édit de 1662, l'établissement, à bref délai, des Hôpitaux-Généraux dans toutes les villes et bourgs de province : « Pour loger, enfermer et nourrir les pauvres men« diants invalides des lieux, ou qui y auraient demeuré pendant un « an, comme aussi les orphelins de parents pauvres », ordonnait encore, en 1663, que les vagabonds, — auxquels il était interdit : de porter les armes, de s'attrouper, d'user de violences et de voies de fait, « sous peine de mort » — sortiraient du Royaume dans le délai d'un mois, au plus tard. En cas de désobéissance, ils devaient subir des peines corporelles, et même celle du bagne, « où ils « seront conduits par la chaisne, sans forme ni figure de procès, « pour servir comme forçats sur les galères du Roi ».

Les peines prévues contre les mendiants, en général, n'étaient pas moins rigoureuses. Un édit de 1661 portait : « Tout mendiant valide pris trois fois à Paris et chastié, sera condamné aux galères. » Les femmes devaient être bannies et avoir la tête rasée.

L'habitude de mendier ou de *gueuser*, comme on disait alors, très invétérée chez les pauvres, était des plus difficiles à faire disparaître. Des agents ad-hoc devenaient nécessaires pour y

parvenir. Déjà, en 1656, l'édit de fondation de l'Hôpital-Général de Paris, en conférant des pouvoirs très étendus aux directeurs de cet hospice, avait encore mis à leur disposition une force armée nouvelle désignée sous le nom d'*Archers des pauvres*.

Les Hôpitaux-Généraux, alors récemment établis en province, devaient aussi posséder des archers.

Les devoirs de ces agents, le respect qui leur était dû, et l'assistance qu'ils pouvaient requérir dans l'exercice de leurs fonctions, qui s'étendaient encore, pour Bayeux, à la surveillance des femmes de mauvaise vie, étaient ainsi déterminés au nom du Roi :

« Enjoignons auxdicts archers de faire exacte perquisition de « tous les pauvres mendiants dans la dicte ville et fauxbourgs, à « peine d'estre chassés et punis, sans qu'ils puissent prétendre « aucune chose des pauvres, ni les souffrir et favoriser, ni aussi « les maltraiter en quelque manière que ce soit.

« Les dicts archers auront des casaques avec croix ou autres « marques particulières, et leur permettons de porter épée et « hallebarde, nonobstant les deffenses portées par nos ordonnances.

« Deffendons à touttes sortes de personnes, de quelque condition « et qualitez qu'elles soient, de maltraiter et injurier les dicts « archers, à peine de 24 livres d'amende pour les pauvres, et « d'estre emprisonnées et procédé contre elles extraordinairement.

« Enjoignons aussi aux habitants, de quelque qualitez et condi- « tion qu'ils soient, de contenir leurs enfants, compagnons et « domestiques, à peine de répondre et payer, en leur propre et « privé nom, les dommages-intérêts, amendes et dépens qui seront « jugés, à cause des injures et des maltraitements faicts aux « archers par leurs enfants, compagnons ou domestiques.

« Enjoignons pareillement auxdicts habitants de prester main- « forte lorsque les pauvres feront résistance, ou que les archers « seront empeschés de les conduire par quelque personne que ce « soit.

« Deffendons aux dicts pauvres de faire résistance aux archers, « sous peine de punition. »

Ceux qui intervenaient en faveur des mendiants, encouraient des peines sévères. A Paris, un soldat au Régiment des Gardes,

nommé Jean Rouvroy, fut condamné, dans ce cas, à être fustigé ; c'est-à-dire à recevoir le Fouet sur les places publiques, étant demi-nu jusqu'à la ceinture. Il fut encore exposé au carcan, pendant trois heures, avec cette inscription en grosses lettres : « Soldat séditieux contre l'archer des pauvres ». Il fut même banni, avec menace de la hart, s'il reparaissait sur le territoire de la Juridiction.

Ce malheureux soldat, marqué au fer chaud d'une fleur de Lys sur l'épaule, était ainsi châtié parce qu'il avait attroupé huit soldats dans le but d'enlever des mendiants pris en flagrant délit par l'archer des pauvres.

Après ce court préambule, destiné à faire ressortir l'importance de la mendicité dans ces temps, nous rappellerons ce qu'elle fut à Bayeux, sous le règne de Louis XIV. Souvenirs inédits complétés par de curieux incidents auxquels l'assistance donna lieu à cette époque, *pendant l'épiscopat de Mgr de Nesmond.*

CHAPITRE I

Lorsque *Monseigneur de Nesmond*, de vénérable mémoire, fut nommé Evêque de Bayeux, en 1659, la situation des pauvres de cette ville, généralement relégués dans les faubourgs, était loin d'être prospère. Rongés par la vermine, privés de linge, et n'ayant que des guenilles pour se vêtir, ces infortunés manquaient, le plus souvent, du strict nécessaire.

Beaucoup, parmi ces victimes du destin, n'avaient pas d'abri. Ceux qui habitaient un infect galetas ou un humide taudis, parfois sans porte ou sans fenêtres, ne possédaient généralement, pour tout mobilier, qu'une mauvaise bancelle et une table boiteuse, plus ou moins vermoulue. Quelques débris de poterie leur servaient d'ustensiles. Couchant sur la dure, ils dormaient sur la paille, quand ils en avaient, et quelle paille !... Aussi, la malpropreté et les privations devenaient-elles, pour ces infortunés, des causes permanentes d'infirmités, dont la cécité était la plus commune.

Quand les hommes consentaient à se livrer au travail, chose rare, ceux qui connaissaient un état (ils étaient peu nombreux) gagnaient

dix sols par jour et les manœuvres cinq sols, comme les ouvriers qu'on employa depuis aux constructions de l'Hôpital-Général. Ces prix, si minimes qu'ils paraissent, étaient cependant aussi rémunérateurs qu'à notre époque, où les dépenses en superflu sont plus élevées qu'au XVIIe siècle.

En effet, si en 1895 le salaire moyen peut être estimé à 3 francs 50 centimes par jour, tandis que le travailleur gagnait 10 sols en 1659 et années suivantes, ce dernier dépensait sept fois moins, comme on va le voir. Par suite la proportion reste la même.

En 1667, les plus pauvres à Bayeux pouvaient se procurer le pain de dernière qualité à 6 deniers ou 2 liards la livre. La viande, dans les morceaux inférieurs, à moins de 20 deniers, comme le Grand Bureau (1) pour toutes les parties de l'animal, quelque soit sa nature. Quant au cidre, coûtant environ 25 livres la pipe, il se vendait depuis un sol le pot.

Ces prix devaient être accessibles pour les ressources que l'aumône procurait aux mendiants.

Du reste, d'aprés le réglement de police du 27 décembre 1667, voici les prix que les boulangers et les bouchers ne pouvaient dépasser sous peine d'amende :

Lorsque le boisseau de froment coûtait	LA LIVRE DE PAIN DEVAIT SE VENDRE AU PLUS			
	blanc fine fleur.	blanc bizette.	pain dit de four.	pain bis.
de 30 à 35 sols.	10 deniers.	9 deniers.	6 deniers.	6 deniers.
35 40	12	10	9	8
40 45	14	12	10	9
45 50	16	14	12	10
50 55	18	16	13	11
55 60	20	18	14	12
60 65	22	20	15	13

Au-dessous de 30 sols et au-dessus de 65 sols on revisait la taxe.

Le prix de la livre devait être au plus *pour la viande :*

Meilleur bœuf, sans gros os . . 2 sols 3 deniers

(1) Ce nom était donné journellement à l'Hôpital-Général.

Mouton gras	2 sols 6 deniers
Meilleur veau	3 »
Lard frais	3 »
Lard salé, à cause du sel . .	3 6
Lard à larder	6 »
Suif de veau et mouton . . .	5 »
Suif de bœuf	4 »

La vente par les bouchers ne pouvait avoir lieu qu'aux halles : « à charge d'avoir des poids en fer forgé et des balances avec « brancard pour peser la chair et le suif dont ils feront la vente et « distribution, le tout estant à peine de confiscation et de soixante « livres d'amende ».

Une contravention à cet article du réglement donna lieu à une sentence du Maire. « *Juge pollitique de la ville et vicomte* « *de Bayeux* ». Elle était ainsi conçue : « Le Vendredi 3 No- « vembre 1684, les gardes du mestier de boucher donneront cha- « cun 20 sols d'amende et d'aumosne à l'Hospital-Général, pour « avoir souffert d'avoir ouvert la boucherie le jour de la feste « Toussaint, de midy après midy, suivant le procés-verbal de Louis « Le Pleux, sergent en ce bureau, et de payer 15 sols au dit « Le Pleux pour les frais du procés-verbal ».

En Carême, le débit de la viande ne pouvait être fait que par l'adjudicataire de « *la boucherie de Caresme* », aux jours fixés et en payant une redevance à l'Hôpital-Général.

Il convient d'ajouter qu'au marché les œufs se vendaient depuis 3 sols la douzaine , le beurre 5 sols la livre et au-dessus, et que tout bon bayeusain pouvait se payer pour 4 ou 5 sols la légendaire poule au pot, rendue célèbre par Henri IV.

Mais, hélas ! ces bas prix étaient encore parfois trop élevés pour des malheureux ne vivant que d'aumônes. Aussi les hommes, qui préféraient l'oisiveté au travail, les femmes, ignorant l'art encore nouveau à Bayeux de faire la dentelle, les vieillards et aussi les enfants, ces derniers occupés depuis en grand nombre au tricot, n'avaient-ils que la mendicité pour ressources.

Abandonnant leur grabat dés le petit jour, ces miséreux ne tardaient pas à franchir les portes de la ville. Les impotents se

rangeaient de chaque côté de l'entrée des églises pour attendre les fidèles en égrenant le chapelet, comme s'ils eussent marmotté des prières. Pendant ce temps, les plus ingambes, formant des groupes bizarres, battaient le pavé en exhibant leur misère. Les femmes, plus nombreuses que les hommes, portaient parfois un nouveau-né dans les bras ou sur le dos, afin de mieux exciter la pitié. La marmaille faisait aussi partie du cortège. Les plus petits, souvent pleurnichant, suivaient en s'accrochant aux jupes de leurs mères. Tout ce triste monde, grouillant et sabotant dans les rues, se précipitait au-devant des passants ou aux portes des maisons, en répétant d'un ton dolent et nasillard la rengaine habituelle : « *Cha-ri-té si vous plaît.* »

Ces pauvres, au nombre de deux mille environ, répandus chaque jour dans les rues par centaines, faisaient peine à voir. Beaucoup étaient nu-pieds et pour ainsi dire sans vêtements, même par les temps les plus durs.

Les dimanches et jours fériés, ces désœuvrés de la misère, toujours en quête d'aumônes, envahissaient les églises. Cet abus, très ancien, durait encore en 1738, malgré la surveillance des bedeaux et de l'archer des pauvres, pour empêcher leur trafic habituel. En cette année, les chanoines, afin de faire cesser ces scandaleuses importunités, prirent la décision suivante : « *Les individus trouvés mendiant dans la Cathédrale seront renfermés à l'hospital général aux frais du Chapistre* ». Peu après, une nommée Taillis, prise en flagrant délit, pendant la grand'messe, était condamnée à deux mois de détention dans cet hospice.

Sous l'épiscopat de l'Evêque Servien, prédécesseur de Mg[r] de Nesmond, il y avait bien, à Bayeux, un procureur du Roi de police, mais les moyens de répression dont il disposait contre les mendiants étaient inefficaces. Les pauvres abusaient de cette situation pour trucher, comme s'ils avaient eu carte-blanche. En effet, à ce moment, cette ville, encore sans archers et sans hospice, ne possédait aucun lieu spécialement affecté au séjour des mendiants, comme l'était la Salpêtrière, à Paris. D'un autre côté, bien qu'il y eût des prisons à l'Evêché, au Doyenné, et même celle de l'officialité pour la juridiction du Chapitre, où un ermite vagabond fut en-

fermé en 1663, ces prisons ne recevaient pas de justiciables des tribunaux laïques. Restait la geôle attenant à la cohue, mais son insuffisance pour les condamnés de droit commun n'eût pas permis d'y incarcérer les mendiants pris en flagrant délit.

D'ailleurs, la municipalité d'alors n'intervenait que rarement dans les questions de bienfaisance. Elles étaient du domaine de l'Eglise. C'était à elle qu'incombait la charge de secourir les pauvres, d'après les Conciles. Celui de Tibur, statuant sur ce cas, avait divisé les biens ecclésiastiques en quatre parts attribuées : la première à l'évêque ; la deuxième au clergé ; la troisième aux pauvres, et la quatrième aux édifices religieux et à l'entretien de leurs dépendances.

Telle était la situation du paupérisme à Bayeux lors de l'entrée solennelle de Mgr de Nesmond dans cette ville, le 8 mai 1662. Après un respectueux et sympathique accueil par les habitants, et une brillante réception au Palais épiscopal — où le Gouverneur du Château, Messieurs de Ville, les différents corps et diverses notabilités, parmi lesquelles on remarqua le Ministre de la Religion Protestante, lui présentèrent leurs compliments de bienvenue. — Le nouveau Prélat voulut servir lui-même les pauvres venus pour recevoir sa bénédiction ; il leur distribua une somme de quatre cents livres, équivalant à 2,000 francs de notre époque.

Ce généreux évêque, dont le nom est inséparable de l'assistance à Bayeux depuis le règne de Louis XIV, devint bientôt la providence et l'espoir des nombreux déshérités de la fortune dans cette ville, où il devait laisser d'inoubliables souvenirs.

Avant l'arrivée de Mgr de Nesmond, les seules ressources affectées à l'assistance des indigents consistaient dans les quêtes des paroisses, distribuées par les curés, et aussi en de rares fondations, sans parler des secours qu'ils recevaient des communautés religieuses. L'un de ces bienfaits, resté ignoré, concernait la distribution de *cent pains de la valeur de cinq sols*, et, croyons-nous, *du poids de six livres l'un*. Elle devait être *faite par les Augustins à cent pauvres de la ville et des faubourgs, le jour du service anniversaire de Pierre Marguerye, escuyer, sieur d'Hérouville.* Cette fondation résultait d'un contrat du 27 novembre 1659,

portant création d'une rente de trente livres, payable à ces Révérends Pères, pour l'acquit de ce legs, qui comprenait encore la fourniture d'une chandelle de cire coûtant un sol, pour chaque pauvre présent à ce service.

Cette rente fut attribuée à l'Hôpital-Général, lors de sa fondation. Les RR. PP. Augustins : Zacharie Onfroy, *Prieur ;* François de Brix, *Sous-Prieur ;* Jean Buault, *Procureur ;* Guillaume Le Sage, Pierre Manoury, Jacques de Cingal et François Chambert, *Sacristain*, en ratifièrent la cession le 31 mars 1699 (1).

Mais la principale ressource du nouvel hospice consistait dans la redevance de l'Evêché. La mense des successeurs de saint Exupère, l'une des plus importantes du royaume, et dont l'origine datait du Concile d'Orléans, en 507, sous le régne de Clovis, premier roi chrétien, rapportait cent mille livres par an, tant en espèces qu'en nature (2). Sur ce revenu, les évêques aumônaient 624 boisseaux de blé aux pauvres de Bayeux, chaque année. Après sa mouture *au moulin de l'Evêché, proche la Porte Saint-Martin*, ce blé, converti en pain *au four du Palais épiscopal*, *situé sous la chapelle des Evêques*, *actuellement salle d'audience du Tribunal civil*, était distribué les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine, par les soins du chapelain de la chapelle Saint-Pierre, auquel Mgr de Nesmond avait concédé le bénéfice du moulin de l'Evêché pour lui tenir lieu de salaire. Cette distribution se faisait alors devant *la Tour crénelée*, *à l'entrée du Palais des évêques*. Cette tour fut détruite par ordre de Mgr Rochechouart, lorsque ce Prélat fit construire la Grande Porte Monumentale, vis-à-vis la rue Laitière, en 1768.

Antérieurement, Mgr de Nesmond avait ordonné la suppression du four sous sa chapelle. Par suite, les boulangers en ville firent chez eux le pain des pauvres jusqu'au moment où on installa la manutention de l'Hôpital-Général. La distribution du pain fut également déplacée. Après avoir eu lieu provisoirement *à la Chapelle Saint-Yves*, *dans la rue Bienvenue*. on la transféra *à la Chapelle*

(1) Archives hospitalières.

(2) Histoire du Diocèse de Bayeux, par M. Laffetay.

Saint-Michel, au haut du Marché Saint-Patrice, où elle se continua jusqu'à la démolition de cet oratoire, en 1737.

Les pauvres recevaient encore ce pain devant la tour crénelée, lorsque Louis XIV ordonna, par édit, de construire des Hôpitaux-Généraux dans les villes et les bourgs, afin de faire cesser la mendicité dans l'étendue de son royaume.

Déjà, à ce moment, plusieurs généralités possédaient des établissements similaires. Lyon, dont le bureau de charité secourait 18,000 pauvres, donna l'exemple à la province. Chartres, Beauvais et Senlis l'avaient suivi, lorsque Caen fonda l'Hôpital Saint-Louis pour recueillir les mendiants. Les décisions prises à ce sujet par les bourgeois, les 8 et 11 Mars 1655, portaient entre autres ce qui suit : « A mesure que la charité se trouve grande dans les villes, « on y voit croistre le nombre des mendiants ; la facilité de trouver « de quoy y vivre ostant aux fainéants le soin aussi bien que la « nécessité de travailler ; de quoy on a reconnu qu'il arrive tant « d'inconvénients que plusieurs villes du royaume se sont résolues, « depuis quelque temps, de convertir en un ordre général les « aumosnes des particuliers, les quelles estant bien dirigées sont « plus que suffisantes pour subvenir aux véritables et pressantes « nécessitez, et pour prévenir les futures, en diminuant le nombre « des fainéants et en augmentant le nombre des ouvriers, au grand « avantage de ces particuliers et du public. »

Malgré l'urgence de renfermer les mendiants pour les soustraire aux atteintes de la misère et les avantages présentés « par la conversion en un ordre général des aumônes des particuliers », la mise à exécution de l'édit de 1662, en ce qui concernait la construction des nouveaux hospices aux frais des villes rencontra de sérieuses difficultés ; la plupart manquaient de ressources, Bayeux était de ce nombre.

Mg[r] de Nesmond — au courant de cette situation et de l'extrême détresse des pauvres de sa ville épiscopale, en faveur desquels il avait porté de 12 à 18 le nombre des boisseaux de blé distribués par l'évêché, chaque semaine — crut devoir abréger d'inévitables retards en devançant la mise à exécution de l'édit. Pressé par son ardent désir de venir au secours de ses ouailles dans la misère, il

obtenait de messieurs de ville l'autorisation de disposer du petit Hôpital Saint-Gratien, alors habité par un seul aveugle. Cet infortuné, nommé Laurent Vasnier, reçut une rente viagère de six livres dix sols, pour sa renonciation à ses droits sur cet asile.

Après quelques réparations urgentes et l'achat des objets les plus indispensables, douze pauvres grabataires furent installés en ce lieu, sous la direction d'une pieuse fille, nommée Michelle La « Voille » ou Lavoine, le 31 Juillet 1666. Ce modeste début fut l'origine de notre important Hôpital-Général.

Le petit Hospice affecté à cette nouvelle destination, construit pour vingt-cinq aveugles, probablement sous le règne du roi saint Louis, au retour d'une croisade, devint bientôt insuffisant. Ce fut alors que le philantropique successeur de l'évêque Servien prit à loyer deux importantes demeures avec jardins et dépendances, *près de la fontaine Cantepie*, *entre la rue des Teinturiers et la rivière.* La plus considérable, la première louée, comprenait un hôtel style Louis XIII, là où se trouve le n° 43 ; on en voit encore un vestige, au septentrion, au bord de la rue. Cet hôtel appartenait à messire Le Bachelet, escuyer, sieur du Breuil. L'autre location, plus récente, avait été consentie par un notable bourgeois de la Madeleine, nommé Le Breton, dit La Guestrie. Sa famille possédait une sépulture en l'église de cette paroisse. Les pauvres prirent possession de l'habitation Du Breuil à Noël 1666.

La prospérité de ce nouvel hospice — où les pauvres vivaient des bienfaits de Mgr de Nesmond et de la desserte de la table de personnes charitables — attira l'attention de M. Chamillart, intendant de la généralité de Caen, résidant alors à Bayeux. Ce haut fonctionnaire, reconnaissant les avantages que procurerait à la ville la conversion de cet établissement en Hôpital-Général, sans grever ses finances, fit des démarches pour réaliser ce projet, afin de donner satisfaction à l'édit de 1663, sans imposer de nouvelles charges aux habitants, en ce qui concernait les constructions.

Par suite, le 19 janvier 1667, dans une réunion des différents corps, en présence de M. Chamillart, et à laquelle assistait M. l'Evêque, on décida, avec le consentement de Sa Grandeur, que *l'établissement de la rue des Teinturiers, porterait, à l'avenir, le*

titre d' « *Hospital-Général des pauvres renfermés* ». Les aveugles continuèrent d'y être reçus. Le dernier admis, en 1788, se nommait Pierre Le Breton, originaire de Trévières. Cet infortuné, caporal au Régiment des Forêts, avait reçu un coup de fusil dans les yeux, pendant un exercice à feu, à Sedan. Louis XVI payait pour lui.

Les statuts, adoptés le 19 janvier 1667, commençaient ainsi : « Monsieur l'Evêque, ou son grand-vicaire en son absence, et « Monsieur l'Intendant seront directeurs perpétuels dudict Hospital-« Général. »

Des directeurs étaient élus pour trois ans par chacun des corps du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. Ils choisissaient parmi eux le syndic et le secrétaire de leurs assemblées. Les réunions devaient avoir lieu à l'Evêché, tous les dimanches, après les Vêpres.

Trois trésoriers, désignés par ces corps, percevaient les recettes. Celui de la noblesse devait faire profession des armes, ils pouvaient être pris en dehors des directeurs et jouir des mêmes pouvoirs.

Le Trésorier du Chapitre recevait les aumônes et bienfaits des communautés et des ecclésiastiques. Il en était ainsi pour le produit des troncs, quêtes des églises et amendes prononcées par l'officialité.

Le Trésorier de la noblesse touchait l'aumône des gentilshommes, des officiers de justice, ainsi que les amendes, confiscations et aumônes procédant des actes judiciaires.

Le Trésorier des bourgeois faisait rentrer le produit « de la « vente des bas, mitaines et camisoles » confectionnés par les pauvres. De même, les bienfaits des bourgeois et manants et ce qui provenait de la réception des maîtres dans chaque corps de métier.

Il était encore dit : « Les personnes dénommées dans les rolles « qui sont entre les mains desdicts trésoriers, seront commises par « les dicts trésoriers, de payer, de quartier en quartier, les sommes « auxquelles elles se seront volontairement cotisées pour l'establis-« sement et entretiennement dudict Hospital-Général ; et, en cas de « non-paiement après le quartier échu, sera dressé un rolle par « chacun des dicts trésoriers, contenant les noms de ceux qui sont

« refusants de payer la somme qu'ils doivent de reste, attendu « l'ordre du Roi d'establir un Hospital-Général en cette ville.

« M. l'Intendant sera prié de réviser les dicts rolles, pour estre, « les refusants, contraints au paiement par les voies ordinaires, et « pourront, en son absence, les directeurs les rendre exécutoires, « attendu l'ordre de Sa Majesté. »

Des quêtes devaient être faites dans les églises, chapelles et communautés religieuses, et des troncs, posés à leurs entrées, et en tout lieu où cela était possible, même sur les comptoirs des marchands.

On décida également que des gratifications seraient perçues lors des installations des chanoines, curés et autres ecclésiastiques; de même qu'aux réceptions d'échevins, officiers de justice et finances, des avocats, tabellions, procureurs, sergents et autres.

Que les amendes et confiscations résultant de jugements, ordonnances de justice et même de sentences arbitrales, seraient également encaissées ainsi que les aumônes; le tout pour contribuer aux dépenses de l'Hôpital-Général.

Les pauvres qui demandaient à être admis dans cet hospice, devaient avoir 70 ans révolus ou des infirmités graves, et justifier de trois ans de domicile. Les protestants indigents étaient reçus aux mêmes conditions, en se conformant au règlement, leur interdisant de pratiquer leur culte dans cet asile. Néanmoins, un cimetière, dans le Jardin de l'Ouest, leur était accordé derrière l'abside de la Chapelle, ainsi que l'ordonnait l'édit de Nantes.

Les orphelins pauvres étaient reçus sans distinction de culte.

Ces dispositions en faveur d'intéressantes misères ne pouvaient profiter aux fainéants qui exploitaient la charité publique.

Indépendamment des châtiments édictés par la royauté, la municipalité bayeusaine réservait de sévères punitions à ceux qui se livraient journellement à la mendicité et au vagabondage.

Ces pénalités, parmi lesquelles on remarque celle du fouet, alors fréquemment usitée, comme dans l'antiquité, étaient ainsi déterminées dans le règlement de police adopté pour la Ville de Bayeux, le 27 décembre 1667 : « *Chargé à tous vagabonds et gens « sans adveu ni mestier, de sortir de cette ville et fauxbourgs dans*

« *vingt-quatre heures de la publication de la presente, à peine du* « *fouët pour la première fois et des galères pour la seconde.* « *Permis à touttes personnes de les arrester et constituer prison-* « *niers, pour leur procès estre faict et parfaict, suivant la rigueur* « *des ordonnances.*

« *Sera le règlement par nous faict contre les mendiants dans les* « *églises et dans la ville et fauxbourgs, exécuté suivant la forme* « *et teneur.*

« *Deffense à touttes personnes de donner l'aumosne aux dicts* « *pauvres mendiants dans les églises, dans la ville et fauxbourgs, à* « *peine de 20 sols d'amende* ».

Ainsi que cela était obligatoire dans toutes les villes pourvues d'Hôpitaux-Généraux, depuis la fondation de celui de Paris, en 1656, celui de Bayeux devait avoir un *archer des pauvres.* Mgr de Nesmond avait satisfait à cette nécessité en conférant cet emploi à un certain *Gilles Collibert*, au mois d'octobre 1666. On lui adjoignit depuis un deuxième archer, nommé Jacques Cosin, sa surveillance étant trop étendue pour un seul.

Afin de rehausser l'autorité de Collibert, qui n'avait pour arme qu'un modeste, mais solide gourdin, et aussi de le faire reconnaître dans l'exercice de ses fonctions, on lui donna une tenue peut coûteuse. Elle consistait en un juste-au-corps en drap bleu de Valognes. Trente-six boutons de cuivre, soigneusement astiqués, brillaient sur les revers, les retroussis des manches et autres parties apparentes de cet uniforme ; tandis qu'un large écusson aux armes de la ville, brodé en soie sur le côté gauche de la poitrine, était son insigne.

Grâce à de précieuses indications, puisées à bonne source, nous dirons à combien s'éleva la dépense. Le 10 janvier 1667, M. Raymond Baucher, syndic de l'Hôpital-Général, payait 20 sols à Le Chevalier, tailleur, en vogue, pour la façon, et 30 sols au sieur Gabriel, brodeur, qui avait vendu l'écusson. En somme, le tout revenait à 17 livres 10 sols, y compris le drap et les fournitures. Quant au reste de l'habillement, sans omettre l'indispensable culotte, les directeurs, peut-être effrayés par le chiffre de la dépense déjà faite, laissèrent ces diverses pièces à la charge et au

bon goût du sus-dit Collibert. Le silence du document consulté sur la composition de ces accessoires permet de supposer qu'ils furent des plus fantaisistes.

Si le mirobolant juste-au-corps, dans lequel se pavanait notre archer, fit des jaloux lorsqu'il le porta pour la première fois en public, il devait en être autrement pour sa paie. Elle était plus que modeste. Quarante sous par mois, sans pitance, avec la casaque officielle pour plusieurs années, étaient peu faits pour exciter l'envie. Il y avait à peine pour manger du pain sec. Et, cependant, Collibert était un mortel fortuné, si l'on compare son salaire avec celui du second archer.

Le subalterne de l'heureux Collibert, les registres en font foi, ne recevait que vingt sols par mois, sans autre indemnité; la différence était, on le voit, des plus sensibles. Néanmoins, l'ambitieux Cosin, très obsédé par le désir de porter le juste-au-corps, se fit nommer à cet emploi. Regretta-t-il d'avoir cédé à la tentation ? on pourrait le croire. Dans tous les cas, il se montra fort négligent dans son service. Aussi, après de vaines et fréquentes réprimandes, fut-il bientôt révoqué. Le 19 janvier 1670, il était remplacé en ces termes : « François Thouroude a été reçu archer aux lieu et place de « Jacques Cosin, aux mesmes conditions. Commission est donnée « au sieur Boscher *pour faire accommoder le juste-au-corps de* « *Cosin pour Thouroude* ».

Les modiques gages des archers des pauvres à Bayeux, qui gagnaient par jour l'équivalent : le premier de 6 centimes 66 dix-millièmes, et le second de 3 centimes 33 dix-millièmes, étaient loin de pouvoir assurer leur existence.

Comment ces agents s'y prenaient-ils pour suppléer à l'insuffisance de ces misérables salaires ?

A ce sujet, nos recherches nous ont appris ce qui suit :

Comme Charles Hettier, qui exposait, en 1701, que la pénurie résultant de ses gages, le forçait à se procurer du travail en plus de son emploi d'archer, l'auxiliaire de Collibert, auquel on reprochait, longtemps avant, de négliger son service, l'abandonnait fréquemment, et pour cause. Afin de ne pas mourir d'inanition il se créait d'autres ressources. Cet abus, bien excusable, motivé par

une impérieuse nécessité, depuis Jacques Cosin, se perpétua dans la suite. Il donna lieu à des révocations et même à des suppressions temporaires de l'emploi de deuxième archer des pauvres.

Pierre Le François, en faveur duquel les gages de l'archer auxiliaire avaient été portés à quarante-cinq sols par mois, avec participation dans le profit du mesurage d'un boisseau à la Halle aux Grains, les jours de foire et de marché, avait été nommé à cet emploi le 6 mars 1701, avec ordre d'empêcher que les pauvres assistés en ville ne recommençassent à mendier. Cet archer, sans vergogne, mieux rétribué que ses prédécesseurs, se montra néanmoins peu zélé. Le quidam, insouciant de son service, se contentait d'endosser la casaque officielle les jours où il exploitait son boisseau. Les administrateurs mirent le holà à ce sans-gêne. Le 22 mai 1701, ils révoquaient le négligent archer en ces termes : « Charles Hettier, archer, fera seul le service ; Pierre Le François, autre archer, ayant cessé, depuis longtemps, de vaquer à la surveillance des pauvres ».

Son emploi fut provisoirement supprimé.

Le libertinage, cette vieille conséquence du péché originel, progressa à Bayeux dans les derniers ans du règne de Louis XIV. Afin d'en atténuer les effets, M. le Chanoine de Castilly, en 1698, et Madame de La Mothe Saint-Martin, en 1700, firent construire des cabanons à l'Hôpital-Général pour recevoir des prostituées. Le 12 juillet 1699, l'administration hospitalière en avait fait disposer un semblable destiné à une femme de mauvaise vie, demeurant à Saint-Patrice. Le 25 juillet 1701, la nommée Catherine Des Saux, de Saint-Loup, dans le même cas, était détenue à l'étage au-dessus de la Porte-Arborée. La paille et le pain sec à son usage étaient fournis par l'Hôpital-Général.

Sous la Régence, en 1720, alors que la débauche — mise à la la mode par le duc d'Orléans et les roués de sa Cour — s'affichait au grand jour, de nouveaux cabanons furent encore établis à l'Hôpital-Général. La dépravation dans Bayeux était alors à son comble, des mères donnaient l'exemple de l'inconduite aux enfants qu'elles entraînaient avec elles. Une décision du 2 août 1722 porte : « *La musiquesse et sa fille* seront enfermées au bureau pour faire cesser

« le scandale qu'elles causent depuis longtemps. » Et encore, le même jour, « *Germaine*, femme de François Le Paulmier, *et son* « *fils*, seront enfermés au bureau pour correction de vie et mœurs « et enfermés dans les loges en cas de nécessité. » Des faits non moins scandaleux, sur lesquels nous gardons le silence, concernaient les hommes et les femmes, même dans les paroisses rurales.

L'archer des pauvres, chargé de faire observer les règlements relatifs à la police des mœurs, dans Bayeux, mal secondé par la maréchaussée, obligée de concourir à ce service, était sur les dents lorsque les directeurs de l'Hospice reconnurent la nécessité de lui rendre son ancien auxiliaire. Le 14 mars 1728, Louis Hébert était nommé deuxième archer, sans traitement fixe. On lui accordait pour tout salaire quinze sols par arrestation de fille de mauvaise vie. Cet irrésistible stimulant excita l'ardeur du nouvel agent ; il devint bientôt la terreur des débauchées dans les faubourgs.

L'aspect de l'abord de la rue Saint-Laurent, dans la première moitié du XVIIIe siècle était loin d'être le même que de nos jours. Les dépravés, les gens sans aveu et les soldats s'y donnaient journellement rendez-vous, même après la construction de la caserne qui remplaça l'auberge à l'enseigne du Louvre. Les régiments de cavalerie, Royal-Allemand, arrivé à Bayeux en 1728, et celui de Rosen, en 1729, — une partie des chevaux de ce dernier occupait les écuries du Louvre, et le surplus celles de différentes hôtelleries et même de quelques communautés religieuses, — avaient donné une animation inaccoutumée à la place aux Pommes, près de laquelle était installé le corps de garde des cavaliers, dans la *grosse tour*, à l'angle du mur d'enceinte. Le va-et-vient des militaires, logés dans des maisons en location, à proximité, et les bruyantes sonneries des trompettes, — le nom de l'un d'eux, celui du brave Antony, du régiment de Rosen, compagnie de Planta, figure sur les registres de l'Hôtel-Dieu, — apportaient l'animation et la gaîté dans ce quartier où Louis Hébert allait avoir fort à faire.

La présence de ces joyeux troupiers attira de nombreuses filles de joie. Quelques-unes s'établirent à une faible distance du presbytère. Ces mondaines et leurs gais compagnons troublaient parfois

les pieuses méditations du vénérable curé de Saint-Laurent et l'empêchaient de lire son bréviaire. Aussi, l'archer Louis Hébert, l'un de ses paroissiens, dut-il fréquemment intervenir, notamment dans les querelles entre soldats et civils, à cause de ces donzelles.

Sans relater les nombreux incidents causés par des captures, telles que celles de la nommée Bethon, à Saint-Laurent, et dans les autres faubourgs, lorsqu'il s'agissait des filles Marie Gueroult, dite *La Chopine*, Madeleine *La Grosse*, Marie Fauvel, Anne Chopin, Marie Tallevast, Marie Canu, les sœurs Richet et autres, *mises en correction à l'Hôpital-Général*, nous rappellerons seulement les suivantes, par ordre des directeurs:

« Le 18 juin 1728, sur les plaintes qui ont été faites, que le nommé « Saint-Martin, de la paroisse Saint-Laurent, occasionne la débauche « *des cavaliers de la garnison*, l'assemblée a ordonné aux nommés « Dupont et Hébert d'arrester ledit Saint-Martin et de le conduire à « l'Hospital-Général, pour y estre renfermé et nourry au pain et à « l'eau. »

« A eux enjoint d'arrester la nommée Béatrix et la fille Delalande, « et de les conduire à l'Hospital-Général et de les renfermer et nour- « rir au pain et à l'eau. » — Dupont était alors premier archer.

Le second ordre d'arrestation était non moins intéressant et portait: « le 19 aoust 1731, il a esté arresté que Marie Besnard et Eli- « sabeth Beaujour, dénoncées *par M. le Curé de Saint-Laurent*, « pour estre des filles publiques et débauchées, allées et venues de « Rouen, dont elles ont esté chassées par l'authorité de M. le « premier Président, venues à Bayeux, où elles continuent de scan- « daliser sa paroisse, seront arrestées et conduites dans chacune « une loge à l'Hospital-Général, pour y estre retenue en correction « jusqu'à nouvel ordre. » En agissant ainsi, M. le Curé de Saint-Laurent n'outrepassait pas ses pouvoirs; il usait de l'*autorité morale* que les lois d'alors lui conféraient, ainsi qu'à ses confrères, d'après ce qui suit :

« A Paris, les curés et leurs vicaires faisaient, en 1789, « *la police « de leurs paroisses ;* ils en chassaient les femmes de mauvaise vie « et les gens scandaleux ! Il en résulte même de plusieurs faits que,

« sur leur demande, l'autorité faisait même mettre les coupables en « prison » (1).

La séquestration, à l'Hôpital-Général, était loin de plaire à tous les pauvres et encore moins à ces demoiselles. Aussi, pour ne pas leur donner de tentations, des grillages en fer les empêchaient-ils de passer par les fenêtres ; de plus, les murs avaient été exhaussés de quelques pieds, afin qu'ils ne pussent les franchir. Cependant, en 1731, malgré ces précautions, une nommée Bourdon escalada l'un de ces murs, de quinze à vingt pieds de hauteur.

Les pécheresses, enfermées à l'Hôpital-Général, ne suivirent pas toutes ce périlleux exemple. Plusieurs devinrent même des Madeleines repentantes. L'une d'elles, Elisabeth Delamare, brebis égarée, par un beau soir d'été, dans un verdoyant sentier, en compagnie d'un galant militaire, avait été cueillie par l'indiscret archer, en l'an de grâce 1725. Après dix-huit mois de détention, cette trop sensible fille d'Eve obtenait des directeurs, le 2 mars 1727, l'autorisation de se retirer dans le monastère de la Charité, à Caen, « pour se corriger et apprendre à vivre religieusement, suivant son « estat ». En plus de ses habits, on lui accorda une chemise et dix livres pour sa pension. Elle partit sur le cheval de la maison, « *en* « *croupe*, *derrière le domestique* ».

Après cet aperçu des mœurs bayeusaines au XVIII[e] siècle, avant l'avènement de Louis XVI, citons encore cet extrait d'un monitoire, publié le 14 janvier 1727, pour faire appel, entre autres : « à ceux « ou celles qui ont connaissance des filles et femmes débauchées « et scandaleuses de ladite ville et fauxbourgs de Bayeux, et de « ceux ou celles qui protègent les lieux de débauche et corrompent « la jeunesse de l'un et l'autre sexe. »

Par décision du 27 juillet 1732, les femmes de mauvaise vie devaient sortir de l'hospice, sans pouvoir y être reçues à l'avenir.

Louis Hébert, devenu premier archer, après avoir maintes fois fait preuve d'énergie en empoignant ce vilain monde, quittait la casaque, en juin 1732, pour devenir soldat du Roi dans le Régiment Royal-Cravattes-Cavalerie, alors en quartier à Bayeux.

(1) Archives de la Bastille, Tome II, p. 437, et *Histoire de M*[me] *du Barry*, Tome I, p 34.

Après ces intéressants souvenirs, utiles à rappeler afin de faire ressortir l'incontestable utilité des fondations de l'Hôpital-Général pour protéger la jeunesse contre le mauvais exemple et la dépravation des mœurs, nous continuerons par quelques lignes concernant les archers, en commençant par Collibert.

Les incontestables mérites de cet archer modèle — si justement surnommé *Va-des-Gambes* par les pauvres, dont il était le vigilant Argus, et même *Chasse-Coquin* par les fidèles, pour son zèle à expulser des églises ceux qui s'obstinaient à mendier pendant les offices — étaient, comme on le sait, insuffisamment rétribués. Le désintéressement était-il une vertu de Collibert ou de justes compensations rétablissaient-elles la balance en sa faveur ?

En l'absence de contemporains de cet énigmatique archer, qui eussent pu éclaircir ce mystère, nous avons cru devoir consulter les archives bayeusaines. Celles des Hospices, passablement loquaces en ce qui concerne les seconds archers, le sont beaucoup moins sur le passé de Collibert. Plus heureux avec le chartrier de la Mairie, nous y avons trouvé d'intéressants renseignements sur la carrière administrative de ce modeste personnage.

Les vénérables registres, compulsés dans ce but, abondent en décisions, où l'on retrouve le nom de maître Gilles Collibert. Les pages jaunies de ces précieux manuscrits, jadis feuilletés par lui, alors qu'il devait mettre à exécution « les ordonnances et arrests de « l'Hostel-de-Ville » — soit qu'il fut question de publier à son de caisse l'ordonnance municipale du 16 septembre 1667, « aux fins d'appeler les bourgeois et manants à délibérer sur les moyens de prélever treize cents livres sur les denrées qui entreront, et ce pour anodier la Ville » ; ou bien encore d'assigner à comparoir devant M. le Vicomte-Maire et *Juge pollitique* de la ville et vicomté de Bayeux, les contrevenants à l'ordonnance de police faisant défense de jeter des ordures dans le fossé des fortifications, vis-à-vis du Couvent des RR. PP. Augustins ; ou, enfin, de servir de plumitif aux adjudications et autres cas semblables — ces pages nous apprennent que Collibert, ce type disparu de l'employé sous l'ancien régime, exerça concurremment, avec les modestes fonctions d'*archer des pauvres*, celles de: *porte-tambour ordinaire*, de *sergent*,

d'*huissier* et même de *greffier de l'Hostel-de-Ville*, d'après les registres de 1667 à 1671 et années suivantes.

Comme on le voit, cet intelligent bas-normand, l'un des utiles auxiliaires de la Mairie, sous Louis XIV, avait, on peut le dire, plus d'une corde à son arc. Le brave homme savait tirer parti de ses aptitudes. Cependant, parmi les multiples emplois confiés à l'activité de Collibert, on remarque, non sans surprise, que le moins rétribué n'était pas celui d'archer. Cela résulte d'une décision du 16 juin 1671, par le bureau de l'Hôtel-de-Ville, portant : « *Il a esté mandé à François Le Bas, Recepveur, de payer à Gilles Collibert*, *sergent en ce bureau*, *la somme de cent sols pour une année de ses gages.* » Il est vrai que cet emploi n'était pas sans casuel. Le titulaire recevait 15 sols par assignation.

A cette époque, l'année municipale commençait, à Bayeux, le 1er juillet. Les salaires se payaient à son expiration, c'est-à-dire à la fin du mois de juin de l'année en suivant.

En tant qu'archer des pauvres, Gilles Collibert eut aussi ses déboires, moins pour ses négligences personnelles que pour celles de ses subordonnés. Mais ce digne employé savait se consoler de ses peines passagères. Du reste, elles n'étaient pas sans compensation, comme on va le voir. Les témoignages de satisfaction qu'il reçut, entre temps, de ses directeurs, durent hanter agréablement son cerveau. Ces administrateurs de l'Hôpital-Général, qui n'étaient certes pas prodigues de son billon, loin s'en faut, prouvèrent leur contentement à Collibert, en 1684. Ils lui accordèrent, dans un élan de générosité, « une augmentation de... *deux sols par mois*, *pour le* « *récompenser de son zèle* à poursuivre les mendiants des cam- « pagnes, *et l'engager à continuer à bien faire* ». Il est bon de dire que semblable aubaine était rare dans le gousset de cet estimable archer.

Dix ans après, le 19 décembre 1694, les directeurs portaient les gages de Collibert à *soixante sols par mois*, à dater du 21 : « à charge de ne souffrir aucun vagabond ny pauvre à gueuser ». *Va-des-gambes* comptait alors vingt-huit ans de services.

Enfin, lorsque ce doyen des archers, accablé par la fatigue et par les ans, renonça à porter le juste-au-corps, après trente années

d'exercice, ses émoluments s'élevaient à quatre livres par mois, c'était son bâton de maréchal !

Après la démission de ce vieux serviteur, l'administration hospitalière dut changer fréquemment de premier archer. Si cet habile débrouillard sut trouver le moyen de se contenter de peu, parce qu'il savait mettre du pain sur la planche, en prouvant que les petits ruisseaux font les grandes rivières, il en fut autrement pour ses successeurs. Ces nouveaux agents ne possédaient pas les multiples aptitudes qui distinguaient Collibert. Aussi, se plaignaient-ils à tout propos de l'insuffisance de leur salaire.

Le 12 mars 1715, Charles Hettier, l'un d'eux, dont les gages venaient d'être augmentés de dix sols par mois, se présentait à la réunion des directeurs. Après avoir exposé qu'il ne gagnait que cinquante livres par an pour se loger, se vêtir et se nourrir ; cet archer, auquel on ne fournissait que la casaque, demandait que l'on augmentât sa paie. Mg^r de Nesmond était absent et les directeurs désiraient avoir son avis ; ils ajournèrent leur décision jusqu'à son retour. « Cependant, (dit l'assemblée), pour entièrement « faire cesser la mendicité, lui enjoint d'arrester tous les mendiants « de la ville et des fauxbourgs et de les conduire à l'Hospital-Géné- « ral : parce qu'il lui sera payé dix sols par chacun de ceux que « M. le Théologal-Syndic y trouvera enfermés ». Etait-ce par pitié pour la misère de cet archer *« ou pour l'encourager à bien faire »* ? Les directeurs le gratifièrent d'une paire de souliers, dont il avait vraisemblablement un pressant besoin. M. le Syndic porta 3 livres 12 sols sur son compte pour cette dépense extraordinaire.

Il en était encore ainsi ou à peu près de la misérable position des archers, lorsque les directeurs, afin d'augmenter le prestige du titulaire, parfois allié ou ami des pauvres sous sa surveillance, nommèrent à cette fonction un pensionnaire des Invalides, en 1719. Ce brave, nommé Jean Duchemin et en *« sa seigneurie de Guerre »* — comme on disait à cette époque — Les Jardins, servait dans la Compagnie de Bégnicour. On lui accorda, en compensation des avantages de l'Hôtel auquel il renonçait, avec la permission de son capitaine, 50 livres par an, la nourriture, le logement, une tenue complète et, ce qui devait plaire avant tout à cet ancien soldat,

peut-être l'un des vainqueurs de Denain, le baudrier, l'épée et la hallebarde.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, alors que le salaire de l'unique archer s'élevait à cent livres par année, depuis 1722, avec un habillement tous les deux ans et une paire de souliers chaque année, le successeur des successeurs de Collibert était devenu, aux yeux des pauvres et des badauds, un important personnage. Déchargé de la surveillance des femmes de mœurs suspectes, depuis le 27 juillet 1732, où elles cessèrent d'être incarcérées à l'Hôpital-Général, ses fonctions se réduisaient à la police des pauvres, tant en ville que dans cet hospice. L'arrivée des religieuses, venues de Saint-Lazaré, en 1732, contribua encore à son bien-être, surtout en en ce qui concernait sa tenue. L'Elbœuf remplaça le gros drap de Valognes, le reste fut à l'avenant, comme nous l'apprend le compte de 1756, où on lit : « Du 28 décembre, payé à Le Boulanger, mer-
« cier, pour drap, bougran, soie, fil, bas et jarretières de l'archer
« des pauvres. . . . . 87 livres
« A Neuville, tailleur, pour la façon 7
« A Hérils, chapelier, pour le chapeau. 4
« A Jacques Hérils, cordonnier, pour les souliers . 5

La dépense s'élevait à cent trois livres.

Comme on le voit, rien ne manquait, pas même les fines jarretières, faisant ressortir la rondeur du galbe des mollets du bel archer. Aussi, était-ce avec une certaine satisfaction qu'il endossait sa grande tenue, les jours de fête et de procession générale. Dans ce dernier cas, il marchait à pas comptés, en tête du personnel, avec la hallebarde sur l'épaule ,comme un sergent d'infanterie sous le régne de Louis XIV.

Cet archer, favorisé par la fortune, était bien près de la Roche Tarpéienne, aux débuts de la Révolution française. Comme les archers du Roi, de La Porte, de la Prévôté, du Guet et autres agents de l'ancien régime, entraînés par le torrent des idées nouvelles qui submergea la monarchie Bourbonnienne, l'archer des pauvres disparut avec les édits royaux contre le vagabondage et la mendicité, remplacés par le décret de la Convention nationale, en date du 15 octobre 1793.

CHAPITRE II

Après les heureux débuts de l'Hôpital-Général, où quatre-vingt-sept pauvres habitaient en 1668, année en laquelle on y recevait déjà des pensionnaires à trois sols par jour, Mgr de Nesmond, prévoyant la nécessité d'une prochaine extension, impossible dans la rue des Teinturiers, à cause de la proximité de la rivière, se mit en quête d'un lieu plus facile à agrandir.

Le petit hôpital Saint-Gratien, dont il a été déjà parlé, sis en la paroisse Saint-Georges, se trouvait disponible. Des maisons et dépendances limitrophes, permettaient d'augmenter son étendue; mais il fallait passer des marchés et faire exécuter des travaux afin de les rendre logeables. En attendant qu'il en soit ainsi, de nombreux pauvres continuaient à mendier, malgré la surveillance des archers. Ces agents avaient beau jouer *des gambes* à leur poursuite, les mendiants, toujours sur le qui-vive, s'éclipsaient à leur approche, de sorte que, comme les carabiniers dans l'opéra d'Offenbach, ils arrivaient, hélas ! trop tard.

Ces déconvenues se renouvelaient fréquemment, non sans dépiter les archers. Aussi, dans ces circonstances, ces pauvres diables ne savaient-ils quelle contenance tenir. Exaspérés par l'obstination des mendiants, ahuris par les sarcasmes et la mauvaise humeur des cotisés, les taxant de mollesse, la situation de Collibert et de son auxiliaire était des plus perplexes, lorsque, pour comble de guignon, les directeurs s'en mêlèrent. Aprés de nombreuses réclamations, ils les firent comparaître en leur présence au Palais épiscopal, le 19 février 1668.

Honteux et confus, ils se présentèrent à la barre de l'assemblée. Après une sévère admonestation, dans laquelle M. le Syndic leur reprochait « *de laisser divaguer les pauvres dans les rues et dans les églises* », on les menaça de destitution en cas semblable dans l'avenir.

Réprimandés de nouveau, en 1669, on décida, cette fois, de faire des retenues sur le montant de leurs gages.

Ces apostrophes administratives, fréquemment renouvelées jusqu'en 1671, surtout à cause des négligences du second archer,

Jacques Cosin, ètaient toujours suivies de captures plus ou moins incidentées. Quelques-unes motivèrent des menaces et même des corrections qui rappellent les peines encourues par les mendiants emprisonnés à la Tour de la Porte Notre-Dame et à l'Hôpital-Général.

Parmi les arrestations opérées à différentes dates, nous citerons, entre autres : celle de Simon Mesnil, de Saint-Patrice, mis au *cachot.* Puis, ce qui fit grand honneur au zélé Collibert et à son aide, le beau coup de filet où ils capturèrent plusieurs trucheux des campagnes. Au nombre de ces derniers, on remarquait les époux Fossey, de Tour, et leur famille. Après un assez long séjour à la *prison de l'Hôpital-Général*, ces tendres tourtereaux et leur intéressante couvée reprenaient la clef des champs, le 17 mai 1669, à condition, toutefois, de ne plus gueuser dans Bayeux, sous peine de *punitions corporelles.* Un autre parasite de ladite commune, Robert Le Gardien, coutumier du fait et dans le cas d'être mis aux *galères*, comme récidiviste, était condamné au *bannissement* avec défense de reparaître dans la Ville épiscopale.

Depuis 1667, la nouvelle organisation des milices rurales en bataillons composés d'hommes valides, de 16 à 40 ans ; destinés à combler les vides des armées décimées sur les champs de bataille, avait dépeuplé les campagnes au détriment de la culture. Par suite, les indigents, chassés par la misère, refluaient vers les villes. Ils se proposaient, comme les Fossey, de grossir le nombre des pauvres des faubourgs de Bayeux.

Le *fouet* figurait encore parmi les moyens de correction, à la disposition des directeurs. Un nommé Le François, de Bayeux, fut condamné à le recevoir et à la *marque.* Cependant, le fouet était rarement appliqué dans l'hospice. La décision suivante, après une arrestation par Collibert, nous en donne un exemple : « *Du dimanche 18 novembre 1678, au bureau des pauvres de l'Hospital-Général, Collibert, archer, a faict comparoir Madeleine, femme de Richard Festu, de la paroisse de Saint-Loup, par lui trouvée gueusant ce jourd'hui, par les rues de cette ville, et a esté constituée prisonnière pour estre par nous poursuivie ; laquelle a dict avoir nom Madeleine ; ne sçait son surnom, n'ayant connu n'y père n'y mère. A dict demeurer à Saint-Loup, il y a quinze ans.*

« Deffense à elle faicte et à ses enfants de gueuser, sous peine du fouet. »

Depuis qu'il était rigoureusement interdit de mendier, les pauvres avaient vu augmenter leur misère. Le denier tournois à l'effigie des rois de France ou des princes battant monnaie, ne tombait plus que rarement dans leurs sébilles. La crainte du vigilant Collibert, par ces trucheux, et celle d'être mis à l'amende, pour les riches, en étaient la cause. Ces menues monnaies, transformées en cotisations, profitaient à l'Hôpital-Général. Il est vrai que cet hospice faisait distribuer à ces malheureux, devant sa grande porte, à certains jours de la semaine, quelques morceaux de pain, pour les aider à apaiser la faim qui les faisait souffrir.

Antérieurement à l'abandon de l'établissement de la rue des Teinturiers, pour revenir définitivement à Saint-Gratien, le jour de Noël 1673, un important corps de logis, au bord de la rue Saint-Jean, vendu par un sieur Castel, de Cartigny-l'Epinay, le 24 avril 1672, et une maison acquise de Pierre Agnest, bourgeois de Saint-Patrice, le 1er décembre suivant, avec leurs dépendances, avaient permis d'augmenter le nombre des pauvres de cet hospice. Mais, depuis 1674, par suite de nouvelles acquisitions suivies de travaux, les admissions furent suspendues. Il en était encore ainsi, ou à peu près, en 1677.

Aussi, la défense expresse de mendier et la quasi-impossibilité de se faire recevoir à l'hospice, pesaient-elles lourdement sur les pauvres en ville, depuis plusieurs années. La mine have de ces indigents, toujours affamés, excita la pitié du nouvel Intendant, successeur de M. Chamillart. Il réclama une subvention des différents ordres, pour leur venir en aide.

Dans une réunion, à l'Hôtel-de-Ville, le samedi 20 avril 1679. Les habitants, appelés à délibérer ce jour sur les moyens d'assurer la subsistance des pauvres, — en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat, du 7 juin 1678, et conformément à l'ordre de M. Molliand, conseiller du Roy en ses conseils et intendant en la Généralité de Caen — décidaient ce qui suit : *« Il a esté arresté que le dict arrest « du Conseil et ordre ci-dessus seront enregistrés, et que pour l'expé- « dition d'iceux il sera prélevé une somme de quatre mille livres sur*

« *tous les habitants exempts et non exempts, privilégiés et non pri-*
« *vilégiés, ecclésiastiques, nobles et aultres possédant biens en cette*
« *ville et fauxbourgs, selon leurs facultez et moyens, en présence*
« *de deux ecclésiastiques que le clergé députera, si faire le veut,*
« *auxquels il en sera donné advis en la personne de M. de Lon-*
« *gonnay, doyen de l'église Cathédrale et syndic du Clergé, par les*
« *sieurs Echevins, qu'il sera procédé au régalement en cet hostel,*
« *lundi prochain, à 8 heures du matin, en présence des sieurs*
« *Havard, lieutenant-général; Desmaires André, escuyer; Joachim*
« *Onfroy, advocat du Roy au bailliage*; *Thomas Dubosq, procureur*
« *du Roy en élection ordinaire; Thomas Cupercy, La Londe, Lau-*
« *rent et Le Coq, bourgeois de Bayeux.* »

La somme due par chacun, conformément à la décision des répartiteurs, devait être versée au Receveur désigné par l'évêque et au lieu indiqué par l'Intendant. Les sommes acquittées en blé étaient exigibles avant le 1er mai, et celles payées en argent pour le 1er septembre.

En faisant appel à la générosité de Mgr de Nesmond, les Bayeusains lui exprimaient ainsi leur gratitude : « *En ayant égard à la*
« *grande pitié et zèle de nostre Seigneur l'Evesque, dont il donne*
« *journellement tant de marques par les acquisitions et bastiments*
« *qu'il a faict faire pour le logement d'un nombre considérable de*
« *pauvres, auxquels il fournit depuis plusieurs années leurs subsis-*
« *tance, nourriture et aultres aides, il a esté arresté que nous susdits*
« *et aultres habitants de ladicte Ville, vont voir le Seigneur Evesque*
« *pour le supplier de continuer à la ville les effets de sa bonté pour*
« *fonder et soustenir le dict establissement, et faire cognestre quelle*
« *somme il désire payer des quatre mille livres.*

« *Pour la nomination des directeurs à ce faicte, il a esté différé*
« *jusqu'au retour du Seigneur Evesque.* »

Ce secours passager, dû à l'initiative du nouvel Intendant, ne fut qu'un palliatif à l'excessive misère des pauvres qui continuèrent à mendier. Aussi, le 10 avril 1684, une ordonnance de police faisait-elle savoir non-seulement, « *que ceux qui demanderont l'aumosne*
« *publiquement seront emprisonnés et ceux qui la feront condamnés*
« *à l'amende* », mais encore que les mendiants des campagnes

aient à sortir de la ville, sous trois jours, avec défense d'y rentrer.

Afin d'assurer l'exécution de cette ordonnance, M. de Colombières, l'un des directeurs, devait faire disposer de suite un nouveau lieu de détention. De nombreuses arrestations suivirent, et entre autres celles des nommés Noël Onfroy, Robert Eudelin et Jacques Bougourd. Traduits devant les directeurs, les deux premiers furent envoyés *en prison*, tandis que Bougourd était mis en liberté, avec défense de rester à Bayeux.

Pendant que les archers harcelaient les mendiants, les pauvres de l'Hôpital-Général, qui jouissaient d'un bien-être relatif, étaient l'objet des délicates attentions de Mgr de Nesmond. Le Réveillon, à Noël, et le Gâteau des Rois leur étaient offerts tous les ans par Sa Grandeur. Le laquais de l'Evêché, porteur du présent, recevait dix sols pour sa peine, par ordre des directeurs.

En cette année 1684, l'une des plus mémorables des annales des Hospices, leurs pensionnaires bénéficièrent du malheur des Protestants. Plusieurs, parmi ces religionnaires, qu'un arrêt du bureau de l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, rendu le 26 mai 1649, obligeait à tendre devant leurs demeures pendant les processions de la Fête-Dieu, dans les rues de cette ville, crurent devoir abandonner leur patrie, comme tant d'autres, pour fuir la persécution. L'impolitique révocation de l'Edit de Nantes les avait réduits à cette extrémité.

Cette grave erreur de Louis XIV, si préjudiciable à la fortune de la France, fut suivie de la confiscation des biens des Consistoires. Un siècle plus tard, les législateurs de 1789 suivaient ce dangereux exemple, en s'emparant des biens du Clergé catholique.

Mais, longtemps avant, par suite d'une sentence rendue en vicomté, le 16 mars 1613, les Réformés avaient été maintenus en possession d'une pièce de terre, à l'est de la rue de la Cave, vers le milieu de son parcours. Elle devait leur servir de cimetière, en vertu de l'ordonnance du 20 février 1612, pour l'exécution de l'édit de Nantes. Cependant, par suite de l'abrogation de cet édit et de la confiscation des biens consistoriaux en faveur des Hospices, ce terrain et ceux des prêches de Trévières, de Vaucelles, et des cime-

tières protestants de différentes communes du bailliage furent attribués à l'Hôpital-Général.

L'emplacement du prêche de Vaucelles, d'abord réuni à la prébende de Cussy, fut ensuite fieffé à Jean *Poullain*, de Vaucelles, le 15 mai 1692, pour 5 livres de rente foncière et perpétuelle. Le titre de cette rente était remis à M. Aubert, l'un des directeurs de l'Hôpital-Général, le 29 mars 1699, comme concernant un bien des pauvres, auquel le Chanoine de Cussy renonçait.

Les rentes, mense du culte des Réformés, atteintes dans le bailliage de Bayeux, par les déclarations royales des 15 janvier 1683 et 24 avril 1684, revenaient à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général. Par suite de sentences de ce bailliage, rendues les 30 septembre et 7 octobre de ladite année, leur partage eut lieu les 19 et 26 du dernier de ces mois. L'Hôpital-Général bénéficia ainsi de 822 livres 3 sols de rentes foncières et perpétuelles.

Ces rentes, épaves des biens du culte professé par les sectaires de Calvin, provenaient de libéralités dues à de nobles fondateurs. L'une d'elles — faite au temple de Vaucelles, le 26 décembre 1616, par Martin de Pierrepont, sieur de Boissy ; Jean Philippe, escuyer, sieur du Val ; Jean et Jacques Lescalley, escuyers, avec le concours de quelques gens de roture — offrait cette particularité d'avoir été contresignée par une religieuse catholique, dite en religion sœur Marie Roberde de la Présentation.

Les ressources inespérées, ainsi obtenues, et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer — et cependant parmi lesquelles nous ne pouvons omettre le rachat de l'important privilège des offices de mesureurs de grains, à la halle de Bayeux (1), pour être exploité au profit des pauvres de l'Hôpital-Général, conformément à l'édit du 28 avril 1698, privilège qui rapportait annuellement 4750 livres, déduction faite des charges, lorsque les pauvres en furent dépossédés sous Louis XV, en 1771. Ils reçurent 1500 livres de rentes de l'Etat à la place — devaient contribuer à augmenter les ressources pour assister un plus grand nombre d'indigents.

(1) Voir une précédente Lecture à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, par A. Dédouit, intitulée : *Un Abus sous l'ancien Régime.*

L'inauguration de nombreux Hôpitaux-Généraux, pour faire disparaître la mendicité, en recueillant les plus pauvres parmi les déshérités de la fortune, ne réalisa pas complétement les espérances de Louis XIV. Afin d'atteindre ce but, ce Roi eût dû provoquer le concours de la charité privée, qu'une organisation prévoyante pouvait rendre plus efficace que les peines corporelles, la prison, le bagne et la potence dont il menaçait les truands dans son royaume.

Cependant, si de sévères ordonnances, publiées à l'issue des offices et proclamées à son de caisse par les carrefours, interdisaient de *gueuser* sur la voie, dans l'intérieur et aux portes des églises, comme aussi de faire ostensiblement l'aumône, sous peine d'amende, il n'était pas défendu de visiter l'indigent pour soulager sa misère. Déjà, en semblables cas, de dignes devanciers de nos modernes sociétés de bienfaisance avaient assisté des pauvres à domicile. Mais cette charité occulte, qu'ils pratiquaient avant 1684, ne pouvait atténuer les souffrances du plus grand nombre.

En cette année, Mgr de Nesmond, — dont la générosité contrastait, il faut bien le dire, avec la parcimonie de plusieurs évêques de Bayeux, tel que Mgr Molé, contraint judiciairement à faire l'aumône, par le Chapitre (1), — non content d'avoir fondé un important Hospice, pour y secourir les pauvres impotents de sa ville épiscopale, voulut encore assister à domicile ceux que l'insuffisance de cet établissement ne permettait pas d'y recevoir.

Afin de faire profiter les indigents de ce nouveau bienfait, ce gentilhomme mîtré, qui avait renoncé à un brillant avenir pour être un prêtre selon l'évangile, organisa l'assistance à domicile, jusqu'alors inconnue ou accidentellement pratiquée à Bayeux. Désirant rendre plus féconds les résultats de cette œuvre, qu'il appela *la Marmite*, Mgr de Nesmond, certain du concours du clergé, des communautés et des directeurs de l'Hôpital-Général, fit un pressant appel aux dames de la ville.

Non-seulement Sa Grandeur reçut l'adhésion immédiate d'une opulente bourgeoisie, mais encore celle d'une aristocratie bienfaisante et nombreuse, dont les noms, pour la plupart oubliés,

(1) Archives des Hospices.

se retrouvent sur les quelques feuillets, laconique memento de cet œuvre philanthropique. D'importants hôtels et même des rues portent encore les noms de quelques-unes de ces bienfaitrices des pauvres, qui abandonnaient leurs salons dorés pour les visiter sur leur lit de misère. Il en est ainsi pour les rues d'Eterville et d'Aprigny et pour l'hôtel de la Caillerie.

Ces patriciennes et ces riches bourgeoises, que les privilèges de la naissance pour les unes et les faveurs de la fortune pour les autres semblaient devoir éloigner des dégoûtantes misères qu'elles allaient secourir, furent d'abord, sans distinction de personnes, comme à la table de communion, aux termes du réglement, fixant leur nombre à quarante : *Mesdames de Coulons*, *de la Bigne*, *de Loucelles*, *de La Caillerie*, *de Bordeaux*, *d'Aprigny*, *du Vigney*, *d'Eterville*, *de Beauvallon*, *du Breuil*, *de Valory*, *de Terre*, *d'Héricy*, *de Cricqueville*, *de Cottun*, *de Franqueville*, *de Valderic*, *de Creully*, *de Saint-Germain*, *de Haut-Mesnil*, *de La Mothe-Saint-Martin*, *de Lan*, *Le Brethon*, *du Manoir*, *de Cachy*, *de Montmorin*, *du Val*, *de Landeville*, *de Clinchant*, *du Molé*, *de Golenon*, *de Grimouville*, *de Bonparc*, *de Lépinay*, *de Castel*, *de Bricqueville*, *de La Niepce*, *d'Aubry* *et Madame la Procureur du Roy*.

Les demoiselles « dans des positions élevées ou n'ayant plus de mère » pouvaient en faire partie. Sans rappeler celles dont les noms étaient les mêmes que ceux qui précèdent, nous citerons seulement *Mesdemoiselles du Pré*, *du Châtel*, *de Villiers*, *de Bussy*, *d'Egné*, *de La Morinière*, *Le Courtois* et *de Tracy-Salval*, admises dans ce cas.

Les statuts, arrêtés en assemblée générale, le 9 janvier 1684, portaient : « Les dames de charité s'assembleront tous les quinze « jours, le lundi, à une heure d'aprés-midy, à l'évesché. Il n'y aura « ni rang ni préséance entre elles, comme à la table de communion.

« En l'absence de Monseigneur, les dames s'assembleront au « Doyenné, où M. de Franqueville tiendra la place de Monseigneur « et présidera.

« M. de Launay, haut-pénitencier, et M. de Cartigny, chanoine, « assisteront aux assemblées et y présideront en l'absence de « Monseigneur et de M. de Franqueville. »

On procéda ensuite à la nomination des officières.

Madame de Coulons fut nommée trésorière et Madame de Loucelles suppléante. La première devait rendre un compte exact, tous les mois, des quêtes des paroisses et de la dépense pour les marmites et les malades en ville.

Les différents services comprenaient :

1° La visite de l'Hôpital-Général

Cet établissement, géré jusqu'en 1732 par des laïques, auxquelles on donnait la qualification de sœurs sans qu'elles eussent prononcé des vœux religieux, était visité chaque semaine par quatre dames, à tour de rôle. Elles prenaient les décisions nécessaires sans affaiblir ou changer les ordres des directeurs.

2° La Marmite

La ville et les faubourgs étaient divisés en quatre quartiers ou circonscriptions, ainsi désignées :

Marmite de Saint-Laurent ;
Marmite de Saint-Jean ;
Marmite de Saint-Loup ;
Marmite de Saint-Patrice.

3° Le Garde-Meuble

Cinq magasins, compléments des marmites, étaient établis en différents endroits. Placés sous la haute surveillance de Madame de Saint-Germin, le linge et les meubles délivrés aux pauvres en ville y étaient répostés. Chacun d'eux avait une directrice spéciale.

Non-seulement, les dames charitables s'occupaient de tout ce qui concernait l'intérieur de l'Hôpital-Général, mais encore du linge de la geôle, de la chapelle des prisonniers et de la distribution, tous les mois, de cinq cents livres d'étoupes pour le travail de certains pauvres de la ville.

L'Hospital d'en face, où se trouve le n° 38 de la rue de Nesmond, vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu, était encore placé sous la surveillance des mêmes dames. Détérioré par les ans et par les rafales qui ébranlaient sa carcasse vermoulue, ce réceptacle des plus infimes misères — donné par Philippe-le-Bel à l'Hôtel-Dieu, en 1225, avec le moulin à la suite, récemment supprimé, au bord de la rivière — renfermait, sans distinction de sexe et pêle-mêle, les vagabonds et les rôdeuses

ramassés dans les rues par le guet des bourgeois, pendant la nuit. Le 3 mai 1711, les directeurs ordonnèrent la visite de ce lieu, « afin « de voir en quel estat il est et de faire en sorte que les femmes « soient séparées des hommes et couchent séparément les uns des « autres ; et qu'il y ait aussi une chambre pour y loger et retirer « les malades de l'Hostel-Dieu, en cas qu'ils fussent atteints de « maladies contagieuses. »

Enfin, l'instruction des Huguenots « pour les aider à se conver- « tir » ; l'administration des sacrements aux pauvres de la ville, le soin de leur parler de Dieu et celui de présider la cérémonie de la Cène, le Jeudi Saint, incombaient à ces dames. Chacune d'elles devait verser dix sols pour la célébration d'un service à la Chapelle, en mémoire de celles qui décéderaient pendant la durée de leurs fonctions.

Le dernier article du réglement portait : « *L'assemblée*, *pour* « *honorer Jésus-Christ en la personne des pauvres*, *s'est mise sous* « *la protection de la Sainte Vierge*, *sous le titre de l'Annonciation*, « et sous la protection de Saint Joseph, dont on fera solennelle- « ment la feste à l'Hospital-Général. »

Suivant ces statuts, les dames admises à faire partie de l'Œuvre, s'obligeaient à offrir un présent aux pauvres, aussitôt aprés qu'elles seraient informées de leur nomination.

Celles qui furent nommées ainsi étaient : Mesdames *Yon*, *de Rochefort*, *Blanlot*, *du Quesnay*, *du Parc*, *Molandain*, *de Maisons*, *Bouillon*, *La Richardière-Le Lorier*, *Girard*, *d'Ecrametot*, *de Camilly*, *du Martel*, *de Vidouville*, *de Planchon*, *de Barolles*, *de Longueville*, *de Surmont*, puis les demoiselles *Le Romain*, *Varin*, *de Chanteloup*, *de Canivet*, *du Breuil*, *du Jardin*, la contrôleuse *Philippe*, *de Vaux*, *de Fontenelles*, *du Manoir*, *de Moon*, *Plançon*, *de Montblanc*, *de Valois*, *des Marais*, *de Bréville*, *Gaucher* et de *de Launey*, dont les noms sont inscrits au registre des délibérations. Ce registre, fidèle miroir du passé, où l'on retrouve la naïve simplicité du langage encore usité dans la belle société bayeusaine, sous le régne de Louis XIV, était tenu par M. le chanoine de Cartigny, secrétaire de l'assemblée.

Les délibérations, inspirées par une ardente charité — sur le

rapport des personnes déléguées pour s'assurer des plus pressants besoins des pauvres — concernaient invariablement les secours de toutes sortes à donner à la vieillesse et aux infirmes, les médications et les soins nécessaires aux malades grabataires, le travail à procurer aux enfants et aux vieillards, enfin l'amélioration du sort des prisonniers.

La première de ces délibérations, desquelles nous extrairons plusieurs passages — intéressants spécimens du zèle des Membres de l'Association des Marmites pour l'Œuvre portant ce nom — eut lieu le 22 février 1684, sous la présidence de Mgr de Nesmond, en son Palais épiscopal, alors situé rue Laitière.

Ce jour, on commença par délibérer sur l'organisation des services pour la ville et les faubourgs, que l'on divisa en quatre parties ou quartiers.

Des femmes, recevant cinq livres de pain par semaine pour salaire, devaient porter chez les malades les bouillons auxquels on devait ajouter du pain, s'il en était besoin. Cette décision fut prise: « *afin que les pauvres ne perdent point de temps et n'aient aucun* « *prétexte pour mendier* ».

Les auxiliaires désignées pour ce service furent :

Anne Vaultier, pour Saint-Ouen, la Madeleine et Saint-Floxel ;

Anne Guilbert, pour Saint-Loup, la Potherie et Saint-Sauveur ;

La Servante à Mlle Roger, pour Saint-Laurent -- plus tard, le 4 décembre 1684, *la Hongreline* desservit la ville et Saint-Laurent ;

La bonne Olive pour Saint-Jean ;

La nommée Allain pour Saint-Exupère.

Madame de Valderic consentit à se charger de Saint-Malo.

Les sommes ci-après furent allouées, aux dames directrices des quartiers, à titre de première avance :

Pour Saint-Loup et la Potherie, 14 livres ;

Pour Saint-Jean, 22 livres ;

Pour Saint-Laurent et Saint-Ouen, 10 livres ;

Pour Saint-Patrice, 9 livres.

Ces différentes sommes et 21 livres, versées à Madame de Saint-Germain, *directrice générale des Garde-Meubles*, étaient prélevées sur celle de 155 livres 6 sols, provenant des collectes des jours gras.

Les ressources des Marmites, afin de secourir les pauvres en ville, résultaient des quêtes à domicile et dans les églises, par les dames et MM. les Curés. Le produit de la vente des dentelles et des bas, œuvre des manufactures, servait encore au paiement de ces dépenses, pour lesquelles des dons étaient reçus.

Les premières quêteuses désignées furent Mesdames du Molé, mère et filles, avec Mademoiselle de Bussy.

Les pauvres ne devaient recevoir aucun secours en argent, les sommes reçues étant destinées aux dépenses nécessitées par les Marmites.

Puis, on s'occupa du choix des *maîtresses de travail* et des lieux pour installer les ouvroirs.

Marie Anne, de la Ferté, *dite de Saint-Loup*, était désignée *pour Saint-Loup. L'atelier*, en location, devait être *au Grand-Turc.*

Germaine Delalonde, ayant déjà 10 élèves, fut nommée *pour Saint-Patrice*, *Saint-Laurent et Saint-Ouen. Une chambre chez M. Aubé*, ou autre, servirait pour les élèves.

L'introduction de l'industrie de la dentelle, alors de date récente à Bayeux, où elle prospérait déjà à l'Hôpital-Général, sous les *sœurs Fissel et Montanal*, directrices du travail, et la difficulté de trouver des maîtresses habiles, retardèrent les choix concernant les autres paroisses.

Il fut ensuite convenu que *la filasse*, à fournir par le Grand-Bureau, et *la laine* provenant de toisons quêtées par Mademoiselle de Valderic — elle en avait promis une — seraient distribuées aux pauvres, par les soins de la *sœur Bonal.*

Incidemment, on arrêta encore qu'au retour de Madame de Rochefort, Mademoiselle de Franqueville la verrait avec Mademoiselle de Launey, « pour les cent escus donnés par M. de Castillon à l'Hos-« pital-Général, et la prier de vouloir bien se donner aux assem-« blées ».

Ce long procès-verbal se terminait ainsi :

« Sur ce que M. l'abbé de Franqueville, qui a soin des *pauvres* « *honteux*, a proposé qu'il avait examiné deux personnes auxquelles « il croyait qu'il estait à propos de donner 30 sols à l'une et 15 sols « à l'autre, pendant trois mois, et, de plus, une avance de 25 livres

« pour establir un de ces pauvres honteux , Madame de Saint-Ger-
« main ayant promis de les rendre.

« Sur quoy, Madame de Coulons, trésorière, a esté priée de « donner 45 sols pour le premier mois , et pour les 25 livres, Mon- « seigneur les fera remettre entre les mains de Madame de Saint- « Germain. »

L'Œuvre de la Marmite étendait, comme on le voit, ses bienfaits aux misères cachées. Les pauvres honteux prenaient part à ses aumônes. En ce temps, on trouvait de ces miséreux dans la bourgeoisie et même dans la noblesse. Parmi de nombreux exemples, à différentes époques, nous citerons les suivants : *Mademoiselle de Marconets*, de la famille du prieur de l'Hôtel-Dieu, sous François Ier, reçut, le 6 juin 1717 , un boisseau de froment pour l'aider à vivre. Des descendants d'anciens seigneurs furent même admis à l'Hôpital-Général. Il en fut ainsi pour *Etienne de Flambard*, « Pauvre gentilhomme » , le 8 juin 1708 , et pour *Mademoiselle de Pied-Levé*, le 15 mars 1716, et autres (1).

Les vilains, comme on le voit, n'étaient pas les seuls à souffrir de la misère ; ce fléau de l'humanité atteignait parfois les castes privilégiées, que la Marmite assistait avec la plus grande discrétion. En voici un exemple, entre autres :

Sur une somme de cent livres, M. de Brecy retenait, le 17 mars 1693, « *vingt-cinq livres pour plusieurs personnes qui lui ont esté « recommandées, et qu'on ne veut point nommer* ».

Parmi les décisions prises en 1684, celles concernant les ateliers encore à établir pour montrer à faire le tricot et la dentelle , ne sont pas les moins intéressantes. Elles rappellent les persévérants efforts des dames déléguées , afin de propager, parmi les enfants des pauvres , la dernière de ces industries , — à laquelle nombre de familles de Bayeux durent, pendant deux siècles environ, un travail assuré et lucratif, que rien, jusqu'à ce jour, n'a pu remplacer, chose des plus regrettables pour la partie féminine, de l'intéressante population ouvrière de notre ville.

Quelques unes de ces délibérations portent textuellement :

(1) Archives des Hospices.

« *Du 6 mars 1684.* — Madame de Saint-Germain verra, avec « Mademoiselle Mouton, *la fille de François Levard*, qui fait la den- « telle pour la ville ». Cette demoiselle Levard semble avoir été la directrice de la fabrique de la paroisse de Saint-Malo, la seule qui existât dans la cité ou la ville, désignations dont on se servait indistinctement, dans le passé.

« Mesdames de La Caillerie et d'Eterville sont priées de veiller « sur Germaine Lalonde, maîtresse de dentelle pour Saint-Patrice, « et d'en faire un rapport à l'Assemblée.

« *Du jeudy 23 mars.* — Mademoiselle de La Mothe a pro- « posé qu'il y avait, dans les paroisses de Saint-Loup et de La Pothe- « rie, plusieurs personnes qui demandaient d'apprendre à faire *des* « *bas* et de la dentelle, laquelle a esté priée de s'en informer plus « exactement et d'en faire son rapport le mardi de Pasques, où on « tiendra l'assemblée. — Les demandants étaient 18, d'après les « renseignements recueillis.

« *Du mardy 4 apvril.* — M. de Saint-Germain, chanoine, avec « Mesdames Yon, de Cartigny et Dubreuil, feront la visite pour « Saint-Jean, pour faire donner les moyens de faire travailler 21 « petites filles qui se présentent pour la dentelle.

« *Catherine Tostain* a promis de commencer lundy prochain à « montrer à 6 petites filles à faire la dentelle.

« *Du lundy 17 apvril.* — On a arresté qu'on donnera jusqu'au « nombre de 18 petites filles à la maîtresse de la paroisse de Saint- « Malo, qui pourront estre prises dans les autres paroisses de la « ville.

« Madame de Bordeaux a promis un mestier à dentelle.

« Madame d'Aprigny a promis de visiter la petite manufacture « de Saint-Patrice et d'y establir une autre maîtresse, si elle le « juge à propos.

Il y avait 8 élèves à cet ouvroir.

« Mesdemoiselles la Procureur du Roy et de Valderic ont esté « priées d'establir une manufacture de bas pour la ville, et d'ar- « rester la nommée Marie Alliot pour maîtresse.

On se plaignait que les élèves en dentelles eussent toujours le même dessin.

Le mardy 16 may 1684.— L'Assemblée arrêtait : « que si les maî-
« tresses de dentelle de la ville ne veulent pas changer de patron
« aux petites filles, on les changera.

« Madame d'Héricy est priée de voir les *niepces de la sœur*
« *Olinde*, pour savoir d'elles quand elles commenceront à montrer
« la dentelle aux petites filles de Saint-Jean.

« On a trouvé à propos de ne souffrir point dans la suite que les
« maîtresses de la dentelle reçoivent d'autres petites filles que
« celles qui leur sont données par l'Assemblée, parce qu'on trouve,
« par expérience, qu'elles s'attachent plus à elles.

Cette préférence des maîtresses pouvait être motivée par la mauvaise volonté des élèves indigentes, d'aprés ce qui suit :

« *Du mardi 30 may.* — Madame d'Héricy aura la bonté de
« veiller à la manufacture de Saint-Loup et d'obliger les petites filles
« d'estre assidues à leur travail ; que si elle ne peut pas les y obli-
« ger, on finira cette manufacture et on donnera les filles qui tra-
« vaillent bien à la maîtresse de Saint-Malo.

« *Monseigneur a promis les mestiers* pour la manufacture St-Jean.

« *Du lundy 12 juin* — On cherchera un maître, pour commencer
« *une manufacture de bas pour les garçons.* On a donné un escu à
« Mademoiselle de Landeville pour payer un demi-mois de la maî-
« tresse de dentelle de Saint-Patrice, et cela pour le mois de may.

« *Du lundy 26 juin.* — On finira samedy prochain la manufac-
« ture de dentelle de Saint-Patrice et on donnera les petites filles à
« la manufacture de Saint-Malo. Mesdames de La Caillerie et d'Eter-
« ville sont priées d'y veiller.

« *On a arresté qu'il n'y aura plus désormais que trois manufac-*
« *tures de dentelle*, sçavoir : *Celles de Saint-Malo*, *de l'Hospital-*
« *Général et de la Charité.*

Afin de terminer l'apprentissage des élèves des manufactures supprimées, il était dit, dans la délibération du *lundy 24 juillet 1684 :* « Madame de Saint-Germain et Mademoiselle de Bordeaux
« sont priées de voir les Religieuses de la Charité pour savoir d'elles
« si elles ne peuvent pas recepvoir les petites filles qui font de la
« dentelle : tant celles qui savent que celles qui ne savent encore
« point. » Le travail de celles qui *savaient* leur était payé.

Malgré la réduction du nombre des Manufactures à trois, un nouvel atelier fut ouvert peu après.

A ce sujet, on lit dans la délibération du lundy 12 mars 1685 :

« La Sœur Catherine est venue devant l'Assemblée commune, « sur une proposition faicte de faire travailler les petites filles à la « dentelle, dans la maison de M. le Curé de Saint-Exupère, dans « une chambre destinée pour la faire.

« Sur quoy on a arresté qu'on commencera jeudy prochain, sur « les 9 heures du matin, à y faire travailler 24 filles.

Des manufactures de bas, pour apprendre à tricoter aux enfants, furent également installées dans les paroisses.

Les maîtresses, pour les filles, gagnaient 50 sols par mois.

Un maître enseignait aux garçons.

Le nommé Migradot, tisserand, leur montrait à faire *la toile*.

Supprimer la mendicité, en faisant apprendre des métiers aux adolescents n'ayant eu, jusqu'alors, que la triste perspective de trucher dans les rues, n'était qu'un des côtés charitables de l'œuvre moralisatrice fondée par Mg^r de Nesmond. En effet, ce digne évêque entendait secourir ses ouailles, dans la misère, même dès leur début dans la vie.

En voici de touchants exemples, d'après le même registre:

« *Du 9 apvril 1685.* — La femme Delamare, chargée de 4 en- « fants, sera visitée.

« *Du 23 novembre.*— M. de Moon a donné 40 sols sur la queste « de Saint-Martin, à M. Le François *pour le petit enfant pauvre « qu'on faict nourrir*, et 10 sols 1/2 pour *l'enfant de la Martragny.*

« *Du 27 apvril 1686.* — On donnera 15 sols par mois, à com- « mencer du 1 may, à une pauvre femme de Saint-Ouen, pour avoir « du lait pour son petit enfant.

Du 18 novembre. — On donnera un escu par mois pour avoir du lait pour quatre petits enfants de Saint-Laurent et de la Madeleine.

« *Du 28 apvril 1687.* — On commencera à donner du lait aux « 3 enfants de *la Pitarde*, de *la Poirier* et de *la Héberde*. M. de « Saint-Jean a donné 4 livres 10 sols pour celui qui a esté donné « jusqu'à présent.

« *Du 3 décembre.* — Madame la comtesse de Canisy a promis

« quatre chemises pour quatre petits enfants de Saint-Laurent,
« et Madame la marquise de Canisy, une chemise pour une femme
« de ladicte paroisse, un tablier pour *la Gaillarde* et une paire de
« sabots pour *la Pitarde.*

« *Du 28 août 1690.* — Madame d'Héricy a rapporté qu'il y avait
« à Saint-Sauveur, six personnes incapables de travailler, sçavoir :
« *la Colliberde* et *la Monnier*, qui a du pain ; *la femme à Moisson*,
« que Langlois a blessée ci-devant, est encore assez mal ; que *la
« nommée Scelles* est en couches ».

On occupait aussi les femmes sans travail, d'après la délibération du 20 janvier 1687, portant : « *la Cadette*, de Saint-Jean,
« demande du fil pour travailler et elle s'adressera à M. Folliot. »

Sans multiplier ces preuves journalières de l'humanité fréquemment contestée de l'ancienne noblesse envers les pauvres, et dans lesquelles on verrait Mg^r^ de Nesmond intervenir en personne dans un grand nombre de cas, comme lorsqu'il remettait lui-même des remèdes à *la Vernue*, de Saint-Floxel, et à *la nommée Yon*, *pour le mal d'yeux*. Ajoutons que les indigents, ainsi secourus, devaient remplir exactement leurs devoirs religieux.

Une délégation *ad hoc* devait s'en assurer.

A propos de l'un de ces cas, la délibération du 20 janvier 1687 porte : « les dames qui ont visité les quartiers de la ville, ont rap-
« porté que tous les pauvres se sont approchés des sacrements
« pendant les festes. »

Tandis que Mg^r^ de Nesmond élargissait ainsi le cercle de ses charités, de généreux donateurs, parmi lesquels on voit figurer son nom, aumônaient plusieurs rentes aux Marmites.

La première, de 28 livres 10 sols 4 deniers, constituée sur Bernard Baudin, advocat en l'Election de Bayeux, le 17 avril 1663, résultait d'une libéralité de Madame la Marquise de Briqueville.

La deuxième, de 20 livres, due par Gédéon d'Espinos, sieur de Courtenay, avait été acquise, en 1686, avec des dons par Mg^r^ de Nesmond et le chanoine de Pézerolles.

La troisième, de 50 livres, créée le 7 août 1693, provenait d'une somme de 900 livres, léguée par M. de Castillon. Cette rente fut amortie par M. Le Rouge, apothicaire, à Bayeux, le 1er mars 1713.

La quatrième, également de 50 livres, avait été prélevée sur celle de 200 livres, constituée avec le produit d'un don de l'abbé Rattier, sur M. Philippe Duruel, bourgeois de Saint-Jean.

Enfin, la cinquième, de 45 livres, représentait l'intérêt d'un prêt au Clergé, par l'Hôpital-Général.

Antérieurement à ces différentes libéralités, *Mgr le duc de Montauzier, gouverneur de la province de Normandie*, avait donné l'ordre de convoquer les habitants de Bayeux, pour délibérer sur les modifications à faire aux statuts de l'Hôpital-Général, conformément à une lettre de cachet, signée du Roi, en 1676.

Par suite, les bourgeois, manants et autres personnes de cette ville, réunis le 16 janvier 1684, sous la présidence de Mgr l'Evêque, décidèrent : « Que le bureau des directeurs de l'Hospital-Général devant « se composer, non-seulement des personnes appelées à en faire « partie par les debvoirs de leurs charges, mais encore de quelques « messieurs de la ville, choisis pour ce dessein, il serait procédé à « son renouvellement. »

Les nouveaux élus furent : *MM. Pasturel*, *Le Cœur*, *Tostain*, *Yvon*, *Lavalley*, prêtres, *Buhot*, *Bethon*, advocat en l'Election, *de La Haizerie*, *Le Filastre*, *Poligny*, *Folliot*, *Desprès-Scelles*, *Lavalley*, *Le Croq*, *Duclos-Guérin*, *La Richardière-Le Laurier*, *Bonnemie*, *Gaucher*, *Bougourd*, advocat, *L'Honoré*, apothicaire, et *des Longs Champs*.

L'administration hospitalière, ainsi complétée, prêta son utile concours à l'Association des Marmites. L'entrée de l'Hôpital-Général fut rigoureusement interdite aux pauvres étrangers à la localité. Non-seulement, ceux qui s'y étaient introduits sans droits furent expulsés, mais encore on enjoignit aux mendiants des campagnes d'avoir à se retirer dans leurs paroisses.

Cependant, malgré l'éviction de ces intrus, les charges des contribuables ne cessaient d'augmenter. Par suite, le paiement des cotisations éprouva des retards. En 1692, cette situation, non sans précédent, avait encore empiré. En cette année, le froment coûtait 42 sols le boisseau. Les fonds manquèrent à M. le Syndic pour solder les achats en viande et en blé. 1693 vint mettre le comble à cette détresse. A Noël, le prix du boisseau s'élevait à 3 livres 10

sols. C'était la disette. Et cependant il fallait pourvoir à la subsistance des pauvres, quoique les cotisés fussent *morosifs* de payer.

Après de vaines instances, afin d'obtenir le paiement des sommes arriérées, les trésoriers durent employer d'autres moyens. Le 3 mars 1693, le sergent Le Breton recevait l'ordre de faire arriver les débiteurs, il devait saisir leurs meubles et les vendre au besoin. Afin d'exciter son zèle, on lui abandonna 30 sols qu'il restait devoir sur la cotisation de sa maison, en la paroisse Saint-Sauveur.

Les actives démarches de cet huissier obtinrent un plein succès. Chacun se libéra au plus vite. Les tisserands, auxquels on fit remise de leur contribution, durent s'obliger, en compensation, à fabriquer gratuitement des étoffes pour les pauvres, quand ils en seraient requis.

Vers cette époque, l'acquisition de l'hôtel du Luxembourg, à Bayeux, et autres biens, sis à Commes, permirent d'augmenter les revenus de l'Hôpital-Général. Par suite, le 12 décembre 1694, le nombre de ses pensionnaires était augmenté. Néanmoins, les quêtes chez les particuliers, complétement perçues cette fois, le furent. à partir de cette année, au seul profit des pauvres, habitant la ville et les faubourgs.

De plus, trois nouvelles Marmites furent installées, à Saint-Loup, à Saint-Patrice et à Saint-Jean, où les miséreux se trouvaient en plus grand nombre.

D'après les listes des indigents à secourir, non compris celle de Saint-Floxel, — en retard — leur chiffre s'éleva à 1341, ainsi répartis entre les différentes paroisses :

Saint-Sauveur et Saint-Ouen du Château .	151
Saint-André.	10
Saint-Malo	73
Saint-Martin.	77
Saint-Symphorien ou Saint-Jean. . . .	238
Sainte-Madeleine	75
Saint-Laurent et Saint-Ouen des Faubourgs	85
Saint-Exupère	51
Saint-Georges	38
Saint-Vigor-le-Petit ou Saint-Vigoret . .	25

La Potherie	30
Saint-Patrice	250
Saint-Loup-Sur	198
Saint-Loup-Hors	40

Cette commune, confondue avec Saint-Loup-Sur, pour le culte, ne possédait aucun droit aux secours des Marmites. Quelques années après, le 27 janvier 1701, ses habitants s'obligèrent à payer 27 livres par année, pour la continuation de cette assistance à leurs pauvres.

Parmi les indigents portés sur les listes, 800 reçurent les secours des Marmites, tandis que 541 étaient directement assistés aux frais de l'Evêché.

Les cotisations, souscrites par les particuliers, pour un temps toujours limité, furent renouvelées pour l'année 1695 :

Mgr de Nesmond s'engage pour	3,000 livres
MM. du Chapitre pour . . .	1,000 —
Les paroisses pour	3,222 —

Le tout payable en six mois, par sixièmes.

Sur ces sommes, celle de 5,110 livres était répartie entre les différentes paroisses et le surplus employé en achats de pain à distribuer aux indigents de chacunes d'elles. Les pauvres recevaient encore un supplément de nourriture. Cette dernière dépense était avancée par les dames de chaque Marmite. Le Syndic les remboursait sur la production de mémoires justificatifs. Mais, par suite d'abus fréquents, la somme accordée fut réduite à 60 livres par mois, pour la ville et les faubourgs.

Après ces sacrifices, les pauvres, en ville, efficacement assistés, les rues et les églises, débarrassées ou à peu près de l'importunité des mendiants, prouvaient l'incontestable utilité de l'Œuvre des Marmites. Ceux qu'elle secourait ne devaient plus gueuser à l'avenir. Aussi, notre ancienne connaissance, Gilles Collibert, depuis longtemps aux trousses des mendiants de profession, pouvait-il accorder, parfois, à *ses gambes*, un répit vraiment bien mérité. Mais, hélas ! sa durée était des plus éphémères. Les dames de la Marmite, sans égards pour le vieil archer, en faisaient leur factotum ; suivant une expression vulgaire, elles s'ingéniaient à le mettre à toutes sauces.

En un mot, il était leur valet à tout faire. La délibération du 9 juillet 1684, en donne un frappant exemple. « *Va-des-Gambes* — y est-il dit — *reprendra le drap porté chez la Mongardon* ».

Ainsi que cela arrive fréquemment pour toute idée nouvelle, lors même que son but est d'assister l'humanité, *l'Œuvre des Marmites, la première qui donna le linge aux pauvres, à Bayeux*, eut aussi ses détracteurs. A défaut d'une publicité malveillante, les paroissiens de Saint-Jean manifestèrent hostilement contre cette œuvre, dans leur église. Ces faubouriens, qui comptaient parmi eux *deux cent quarante indigents* environ, refusèrent de donner à la quête pour ses malades, le 9 juillet 1684. Plus tard, en 1687, à la réunion du 21 avril, on se plaignait, non sans raison, de la difficulté de trouver dans les paroisses, des personnes qui voulussent bien permettre de faire le potage des pauvres dans leurs demeures. On appelait cela *pendre la marmite*.

Cependant, Mgr de Nesmond donnait l'exemple. La Marmite charitable occupait, plus souvent qu'à son tour, la place qui lui était réservée au foyer de la cuisine épiscopale.

Les Membres de cette Association, M. le Gouverneur de la ville, — qui donnait plusieurs tonneaux de cidre par an, — le Grand-Séminaire et les Communautés religieuses, s'empressaient de suivre le charitable exemple de Sa Grandeur.

D'un autre côté, les contribuables, las d'entendre parler de cotisations pour les miséreux, qu'ils voyaient encore tendre la main à leurs portes, continuaient à mettre de longs retards dans leurs paiements. Par suite, l'Œuvre des Marmites, jadis favorablement accueillie, languissait comme si elle eût été menacée d'une fin prochaine. Les réunions devenaient de moins en moins fréquentes ; ses associées se retiraient ou montraient moins de zèle. Aussi, afin de remplir les vides et de neutraliser les effets d'une désorganisation funeste, Mgr de Nesmond crut-il devoir, à la réunion du 5 octobre 1693, augmenter le nombre des ecclésiastiques qui en faisaient déjà partie.

Malgré cette sage mesure, l'Association, on ne sait pourquoi, cessa ses assemblées. La seule réunion, après la précédente, porte la date du 17 mai 1698. Cependant, à ce moment, l'Œuvre des Mar-

mites affirmait encore sa vitalité. En effet, ce jour, *M. le Doyen et Messieurs les Chanoines d'Amayé, de Choisy, de Camilly, de Saint-Laurent et de Longonay* étaient désignés avec *Mesdames de Coulons, de Castel, de Cussy, du Martel, d'Aprigny, de Saint-Germain, de Lan, de Barolles, de Clinchant, de Longueville* et *de Bonparc,* afin de prendre soin de différentes paroisses pour lesquelles les secours manquèrent, ou à peu près, en 1702, comme il sera dit dans la suite.

Sous l'influence de ces complications, et peut-être aussi à cause des dépenses considérables qu'il dut faire pour la construction du Grand-Séminaire, Mgr de Nesmond, vieilli avant l'âge, par 35 années de labeurs continuels — soit qu'il s'agisse du protestantisme ou du jansénisme, ou de faire prévaloir les droits des évêques compromis par les empiétements d'un Chapitre indocile, contre lequel il eut à soutenir une procédure opiniâtre ; ou bien encore d'arracher les pauvres de Bayeux à la misère — Mgr de Nesmond prit une importante résolution, le 27 décembre 1697.

Ce jour, Sa Grandeur annonçait aux Membres de l'Administration hospitalière, sa ferme volonté de ne conserver que la présidence des assemblées de leur bureau, « *pour affirmer l'establisse-* « *ment de l'Hospital-Général par une administration publique et* « *régulière, dans la forme ordonnée par le réglement du 18 décem-* « *bre 1667, afin d'exciter la charité de la ville et de porter un* « *chacun à travailler à l'exécution de cet ouvrage si vigoureusement* « *commencé, lequel il a continué jusqu'à ce jour* (1). »

Les revenus de l'Hôpital-Général, par suite d'acquisitions d'immeubles à Airel et à Neuilly, en 1696, s'élevaient alors à 3,667 livres par an, plus les rentes en nature, blé et autres. Le tout équivalant à 20,000 francs environ de l'époque actuelle.

A ce moment où des achats, tels que ceux des maisons Maloysel, Le Gras, et bientôt celui du domaine de La Rémondière, allaient permettre de compléter les bâtiments et dépendances du nouvel Hospice ; sa façade, à partir du côté ouest de la principale entrée, et les vastes logements contigus à la chapelle, construite en 1684

(1) Archives hospitalières.

— chapelle dont les ouvertures latérales et les tribunes au-dessus ont été agencées depuis sur les plans et sous la direction de l'architecte Moussard — n'étaient pas encore terminés. La façade, sur la rue Saint-Jean, continuée, en 1717, avec un don de 6,000 livres, dernière libéralité de Mgr de Nesmond, fut définitivement achevée par suite de la prolongation, aux frais de Mgr de Rochechouart, de 1766 à 1768, du bâtiment au nord de la chapelle, jusqu'à cette rue. Le bâtiment, du côté sud, avait été allongé vers la rue Saint-Exupère, de 1729 à 1731.

La désorganisation des Marmites, et peut-être aussi la résolution prise par Mgr de Nesmond, donnèrent lieu à une nouvelle recrudescence de la misère et, par suite, de la mendicité. Afin de la réfréner, une ordonnance de police fut publiée. Relativement à ceux qui refusaient de travailler, les directeurs convinrent avec le Procureur du Roy, le 27 avril 1698, qu'ils seraient renfermés à *la Tour Saint-Vigor-le-Petit*, où ils recevraient pour toute nourriture le pain des pauvres du Grand-Bureau.

L'ordonnance de police, sus-dite, type des plus remarquables dans son genre, sous le règne de Louis XIV, nous a paru assez intéressante pour reproduire intégralement son contenu : « Il est chargé à « tous les pauvres mandiants de la campagne, de l'un et l'autre sexe, « de quelque âge qu'ils soient, et à tous les vagabonds, de se rétirer « incessamment et sans délay de la ville et fauxbourgs de Bayeux ; « et deffense faicte aux uns et aux autres d'y plus rester ni gueuser « et mandier à l'advenir, en aucun endroit de la dicte ville et faux- « bourgs, pour quelque subjet et occasion que ce soit, *à paine « contre les dicts mandiants d'estre renfermés pour la première foix « au cachot pour y estre nourri au pain et à l'eau ; et du carcan « pour la seconde foix, et authres plus grandes paines en cas de « récidive ; et à paine contre les vagabonds d'estre procédé contre « eulx extraordinairement, dans la rigueur des ordonnances.*

« *Et afin que les dicts mandiants et vagabonds n'ayent point lieu « de reffuge ni aucune retraicte en ladicte ville et fauxbourgs, il est « pareillement faict deffense, conformément à l'édit du Roy, du « mois de may 1681, à toux propriétaires et locataires de maisonx, « de les loger ni retenir chez eux après la publication, sous quelque*

« *prétexte que ce puisse estre, à paine de 20 livres d'amende, au*
« *proffit général de la dicte ville, et d'estre, en outre, obligez de les*
« *nourrir à leurs fraix et respondre en leur propre et privé nom de*
« *tous les inconvénients qui en pourraient arriver.* Et affin que la
« présente soit notoire et que personne n'en prétende cause d'igno-
« rance, elle sera lue, publiée et affichée aux carrefours et places
« publiques, aux prosnes des messes paroissiales de la dicte ville
« et fauxbourgs, par trois dimanches consécutifs.

« Faict à Bayeux, au Bureau, dimanche 27 apvril 1698. »

Le jour précédent, un généreux anonyme avait offert six cents livres. Le sixième de cette somme fut employé à vêtir dix pauvres et le surplus pour en faire entrer dix autres à l'Hôpital-Général.

Une ordonnance publiée peu après, portait en substance : « *Les*
« *habitants qui logeront des pauvres étrangers devront les nourrir*
« *et les loger, afin de n'en pas charger la ville.* »

Ces menaces firent réfléchir les bayeusains et effrayèrent les trimardeurs, qui s'empressèrent de déguerpir.

CHAPITRE III.

En 1700, la mendicité toujours vivace, que Louis XIV entendait faire disparaître, bravait encore ses édits. Le 25 juillet, un arrêt du conseil, sous la présidence de Sa Majesté, prescrivait d'y mettre fin, en assistant les pauvres.

Le 17 octobre, lecture était faite à l'assemblée des directeurs de l'Hôpital-Général d'une ampliation du susdit arrêt et d'une lettre de Mg^r^ Chamillart, contrôleur-général des finances du royaume. Après avoir rappelé que chaque ville devait assister ses indigents, tant par contributions volontaires qu'autrement et que les intendants de province feraient exécuter la volonté du Roi, Son Excellence annonçait l'arrivée très prochaine, à Bayeux, de l'Intendant de la généralité de Caen. Ce fonctionnaire devait se concerter avec la communauté des bourgeois sur les meilleurs moyens à employer, afin d'assurer les secours.

Préalablement, on dressa un état des habitants appelés à contribuer, et une liste des pauvres dans le cas d'être assistés. Cette

liste fut établie par les soins de Messieurs les Curés des paroisses et des personnes ci-après déléguées par les directeurs de l'hospice :

MM. *de Saint-Vaast* et *Bethon*, advocat, pour Saint-André ;
de Haut-Mesnil et *Aubert*, advocat, pour Saint-Mâlo ;
du Quesnay et *des Longs-Champs*, pour Saint-Exupère ;
de Vaux et *Le Fort*, pour la Madeleine et S-Vigor-le-Petit ;
Le Fort, chanoine, et *Roger*, pour St-Laurent et St-Ouen ;
Le Brun et *Varin*, pour Saint-Martin ;
Castel-des-Isles, pour Saint-Loup-Hors et la Poterie.

Dépôt fait de ces listes, les bourgeois se réunirent le 10 décembre 1700, au Palais épiscopal, sous la présidence de l'Evêque.

M. l'intendant Foucault assista à cette assemblée. Il dit : « Que « le Roy ayant formé le dessein de bannir la fainéantise et la men« dicité de son royaume, Sa Majesté avait envoyé sa déclaration « du 25 juillet dernier, portant ses intentions sur ce sujet à tous « Messieurs les Evêques et Intendants, pour la faire exécuter. Que « M. le Contrôleur général, qui a pris cet ouvrage fort à cœur, lui « avait souvent écrit de donner tous ses soins à le porter à sa per« fection, et qu'honorant la ville de Bayeux d'une protection parti« culière, ses habitants ne pourraient rien faire qui lui fust plus « agréable que de la purger des mendiants. Qu'ayant visité l'Hos« pital-Général, construit aux dépens de Mgr l'Evesque, il avait « trouvé les bastiments en très bon estat et capables de contenir « deux cents pauvres ; que le nombre y estait de cent cinquante, et « qu'il ne croyait pas qu'il restât dans la ville plus de cinquante « pauvres de l'âge et de la qualité requis pour estre enfermés dans « le dict Hospital. En sorte qu'il s'agissait présentement de pourvoir « à leur subsistance ; et c'est à quoi il exhorte tous les corps de « ville, estant persuadé que si chacun voulait contribuer d'après « ses facultés, les hommes et les femmes que l'âge a mis hors « d'estat de gagner leur vie seraient nourris ; les enfants aban« donnés à la fainéantise et au libertinage seraient instruits et occu« pés. Et qu'enfin, les habitants auxquels la fortune a donné les « moyens de soulager les pauvres, retireraient le fruit de leurs « charités, par la cessation des importunités qu'ils reçoivent des « mendiants dans les églises et aux portes des maisons. »

Les habitants de Bayeux, favorablement disposés par le langage persuasif de Mgr Foucault, et désirant, d'ailleurs, se montrer dignes de la protection particulière que Mgr le Contrôleur-Général des finances voulait bien accorder à leur ville, s'empressèrent de souscrire.

Après une réponse des plus courtoises, par Mgr de Nesmond, tant en son nom qu'en celui de l'assemblée, les différents ordres s'engagèrent à payer :

Le Chapitre	800 livres
La Noblesse	400 —
Le Bailliage et Vicomté	400 —
L'Election et Grenier à sel. . . .	200 —
La Ville et les Bourgeois. . . .	700 —

De son côté, Sa Grandeur promettait de continuer son aumône de douze cents livres, sur laquelle moitié était déjà versée.

Ces résultats permettaient de recommencer les Marmites, qu'il était indispensable de réorganiser sans délai.

Le 17 décembre 1700, une réunion extraordinaire avait lieu, dans ce but, à l'Evêché. Les dames de la ville, convoquées par Mgr l'Evêque, y assistaient. Sa Grandeur présidait.

Comme précédemment, en 1684, la ville et les faubourgs furent divisés de nouveau en quatre quartiers, en réunissant les petites paroisses aux plus grandes. Le nom de l'une de ces dernières servait à désigner la circonscription dont elle faisait partie.

La *première circonscription* comprenait : *Saint-Patrice*, Saint-Laurent et Saint-Ouen-des-Faubourgs.

La *deuxième*, *Saint-Sauveur* et les autres paroisses de la Cité.

La *troisième*, *Saint-Symphorien*, Saint-Exupère, Saint-Georges, Saint-Floxel et La Madeleine.

La *quatrième*, *Saint-Loup*, la Potherie et Saint-Vigor-le-Petit.

Parmi les dames présentes, quelques-unes avaient collaboré à l'administration des anciennes Marmites, plusieurs furent désignées pour occuper les emplois de *Trésorière*, de *Garde-Meubles*, de *Dépositaire* de matières premières pour le travail, et de *Visiteuses*. Ces dernières devaient s'assurer des besoins des pauvres, afin d'éviter les abus.

Les nouvelles élues étaient :

Pour Saint-Patrice : Mesdames et Mesdemoiselles *Desprès-Scelles*, trésorière ; *de Grand-Champs*, Philippe, garde-meubles et dépositaire des matières premières pour le travail ; *d'Aprigny*, *de Saint-Simon*, *de Valory, Duval* et *Aubert*, visiteuses.

Pour Saint-Sauveur : Mesdames et Mesdemoiselles *de Surmont*, trésorière et garde-meubles ; *Le Romain*, dépositaire ; *de Barolles*, *de Bompart*, *de Bretteville*, *de La Cour*, *de Vaucelles* et *de Baussy*, visiteuses.

Pour Saint-Loup : Mesdames et Mesdemoiselles *Vitard*, trésorière et garde-meubles : *Le Romain*, dépositaire ; *du Castel, de Canville* et *de La Croix*, visiteuses.

Il n'est rien dit pour Saint-Symphorien ou Saint-Jean. La visite dans ce quartier, où la Marmite était à l'Hôpital-Général, devait être dans les attributions des dames laïques préposées, chaque semaine, à la surveillance des services de cet établissement.

Les distributions de pain, d'aprés des états en forme, avaient lieu chaque semaine, par quartier :

1° Pour *Saint-Patrice*, devant le portail de la Chapelle de la Charité, par *MM. Le Courtois* ou *Maufras*, vicaires, et M. *de La Richardière-Le Laurier*.

2° Pour *Saint-Sauveur*, à l'église Saint-Malo, par MM. *Dubosq*, vicaire, et *Bethon*, advocat.

3° Pour *Saint-Symphorien*, à l'église Saint-Jean, par MM. *Tillard*, prêtre, et *Le Maigre*, fils.

4° Pour *Saint-Loup*, à l'église de La Potherie, par MM. *Le Cœur*, prêtre, *Danjou* et *André*.

Pour les trois dernières circonscriptions, le pain se distribuait à l'entrée de chacune de ces églises.

Le rétablissement des Marmites s'était imposé. Mais la lassitude avait remplacé le généreux enthousiasme, qui fut l'une des causes du succès de cette œuvre, à ses débuts, en 1684. Les habitants montraient moins d'empressement qu'à cette époque. Les dames, dont on avait sollicité le concours, acceptèrent en petit nombre.

Par suite, pour ces différents motifs, la nouvelle organisation dut être modifiée. Les brillantes assemblées, de quinzaine en quinzaine, à l'évêché, — où les grandes dames de l'aristocratie,

en toilette d'apparat, se rendaient en carrosse et même en vinaigrette (chaise fermée), portée à bras par leurs laquais, — furent remplacées par de modestes réunions de quartier. Elles avaient lieu une fois par mois, au domicile du dignitaire, chanoine ou autre, exerçant la présidence pour chaque circonscription.

Les choses s'y passaient avec une extrême simplicité. Les dames, chargées des différents services, assistaient à ces réunions. Celles qui visitaient les pauvres rendaient un compte exact du résultat de leurs démarches. Il en était de même pour les personnes prenant part aux délibérations.

Après l'audition des rapports, on statuait sur les demandes de secours. Les noms des pauvres, qu'elles concernaient, devaient figurer sur les listes présentées par les curés des paroisses. Le résultat de la séance était ensuite soumis à l'approbation des directeurs de l'hospice.

Cette seconde organisation des Marmites, approuvée le 26 octobre 1700, fut encore simplifiée par Mgr de Nesmond, en 1704.

Une grave contestation entrava ses débuts.

M. du Vigney, l'un des directeurs de l'Hôpital-Général et son syndic, centralisait, en cette dernière qualité, les opérations de recettes et dépenses effectuées par les trésorières qui devaient en rendre compte tous les mois.

Cet excellent administrateur, reconnaissant la nécessité de fixer définitivement le chiffre des recettes à percevoir, afin d'assurer le paiement des dépenses pour cette œuvre, en 1702, proposa aux habitants, réunis le 18 décembre 1701, de délibérer à ce sujet.

« Sur quoy, les différents corps considérant : que les pauvres « s'estant occupés au travail depuis qu'ils ont cessé de mendier, ce « qui serait d'une dangereuse conséquence, tant pour le bien des « dicts pauvres que pour le repos public, de discontinuer de les « assister à l'advenir, comme ils l'ont esté l'année dernière, et par « la difficulté de remettre les choses en l'estat qu'elles sont, la « mendicité recommençant..... »

Après cette affirmation des heureux résultats dus au rétablissement des Marmites, affirmation suivie d'une invitation pour sous-

crire, les divers corps s'engagèrent, séance tenante, à verser, pour 1702, les mêmes sommes qu'en 1701.

Seul, le Chapitre se refusa à prendre un semblable engagement !

Ce refus, des plus compromettants pour l'avenir, qu'il mettait en péril et dont les pauvres allaient bientôt avoir à pâtir, eut lieu dans ces circonstances :

En l'absence de Mgr de Nesmond, — momentanément à Paris, en son hôtel, quai de la Tournelle, *paroisse du Chardoncret*, — M. de Saint-Germain-Suhard, lieutenant-général de M. le Bailly de Caen, à Bayeux, se crut fondé, d'après l'ordonnance de 1698, à présider l'assemblée des Directeurs de l'Hôpital-Général, le 20 novembre 1701.

Cet acte d'autorité parut arbitraire aux délégués du Chapitre. Ces membres de l'Administration hospitalière le considéraient comme attentatoire aux droits des grands-vicaires, pour exercer la présidence des assemblées, en cas de non-présence de l'Evêque.

Profondément irrités, ils se retirèrent, incontinent, en protestant.

Une plainte virulente fut ensuite adressée, en leur nom, à M. de Missy, archidiacre de la chrétienté de Caen. Ce haut dignitaire, prenant fait et cause pour ses inférieurs, se présenta à l'assemblée du 21 décembre, afin d'y présider. Mais ce fut en vain. M. de Saint-Germain refusa d'entendre ses raisons et soutint mordicus qu'il était dans son droit. Il continua à diriger la séance.

Ce nouvel incident aggrava encore la situation. Une rupture définitive s'en suivit. M. l'Archidiacre se retira avec les ecclésiastiques séants, ce jour, à l'assemblée des directeurs.

Cette complication inattendue consterna les partisans de M. de Saint-Germain. Ces Messieurs crurent devoir intervenir. Afin d'en arrêter les effets, ils proposèrent au Chapitre d'attendre le retour de l'Evêque, pour inscrire le nom du Président sur le registre. Cette offre conciliatrice était formellement repoussée.

Effrayés par les conséquences possibles de ce conflit, ces directeurs, envisageant la question au point de vue humanitaire, tentèrent un nouvel effort, en s'adressant aux bons sentiments du clergé. Messieurs du Vigney et du Manoir furent députés vers

M. de Brécy, promoteur du Chapitre, pour le prier de porter des paroles de paix à Messieurs les dignitaires et chanoines, et les engager à vouloir bien verser leur offrande pour 1702.

A cette démarche courtoise, les Membres du Chapitre — qui, par représailles, s'étaient déjà abstenus de continuer la visite des miséreux, en compagnie des délégués et des curés, et même avaient refusé, de plus, que les assemblées de quartier se continuassent, comme précédemment, en leurs demeures, — répondirent à ces avances par la signification de leurs conclusions, le 24 décembre 1701, par exploit de « *Le Clerc, sergent-royal à Bayeux, y résidant, paroisse Saint-Symphorien* ».

Dans cet acte verbeux, Messieurs du Chapitre, — après avoir rappelé les droits revendiqués par les grands-vicaires, aux fins d'exercer la présidence des assemblées des directeurs de l'Hôpital-Général, et présenté, à l'appui, une réfutation des prétentions de M. de Saint-Germain à cet intérim — disaient: « Cette manière « d'agir a pour but d'enlever à Monseigneur, obligé à de fréquentes « absences, et au Chapistre, la connaissance des aumosnes qui, « selon l'ordre establi par les apostres, leur appartient par privi- « lège: *puisque c'est spécialement à l'Eglise d'avoir soin des pauvres « de Jésus-Christ* ».

Puis, se basant sur l'article 45 de l'Ordonnance du mois d'avril 1695, portant que les Chapitres et leurs dignitaires précéderaient en tout lieu les tribunaux, les membres du bailliage et des sièges présidiaux, ils ajoutaient: « que les Membres du Chapistre *aimaient « mieux se retirer que de se voir ainsi avilis* ».

» Pourquoy les dicts sieurs du Chapistre protestent contre l'usur- « pation que les dicts sieurs Lieutenants-généraux y veulent faire. « Ils déclarent que, jusqu'à ce que le Clergé appelé, il en ait esté « autrement ordonné, ou que les dicts sieurs Lieutenants se soyent « désistés de leur entreprise, ils commettront un d'entre eux à qui « ils confieront leur aumosne, qui leur rendra compte de l'admi- « nistration et dépensation d'ycelle.

« Et d'autant plus que par le dict acte de l'assemblée du bureau, « les dicts sieurs du Chapistre voient bien que les dicts sieurs Lieu- « tenants veulent déjà oster au Clergé la connaissance de ce que

« chaque corps donne ; mettant des sommes indécises pour les « corps d'Election et Grenier à sel, pour la noblesse et les bour- « geois, afin de faire payer presque tout au Clergé, les dicts sieurs « du Chapistre déclarent : Que nonobstant la nouvelle augmenta- « tation des charges proposées sur leurs bénéfices, à cause du « dernier don gratuit (1) et de la subvention, ils feront néanmoins « en sorte que l'aumosne du Clergé pour l'année prochaine, 1702, y « compris celle de Monseigneur et des autres ecclésiastiques de la « ville, se montera, à tout le moins, au tiers de ce qui sera donné « par les voies ordinaires. En sorte que les deux tiers estant donnés « par les corps de la juridiction ordinaire de l'Election et du Gre- « nier à sel, les nobles et les bourgeois de la ville, le Clergé four- « nira l'autre tiers, et ce, non compris ce qui pourra estre donné « par legs pieux, ou autres voies extraordinaires.

« Et pour obvier aux surprises que Messieurs du Chapistre voient « qu'on leur veut faire, ils déclarent qu'ils feront mettre, de quar- « tier en quartier, la part du Clergé entre les mains de leur député, « sitôt que leur syndic dudict bureau leur aura mis ès-mains, par « chaque quartier aussy, un certificat de ce qu'il aura reçu pour « ledict quartier, des nobles, juridictions et bourgeois de Bayeux ; « à quoi le Clergé obéit sans attribution de droit, mais par forme « de provision, pour tâcher d'entretenir la continuation du soula- « gement des pauvres, que les dicts Sieurs Lieutenants veulent « interrompre, par le mépris qu'ils font du Clergé, avec d'autant « plus d'injustice que le bureau, dont ils veulent avoir l'administra- « tion, a esté basti aux dépens de l'église de Bayeux : Mgr l'Evesque « ayant fourni les fonds des bastiments et la plus grosse partie des « fonds ; et le sieur de La Vieille, qui est du corps du Chapistre, y « ayant donné ses soins pendant plus de trente ans, *sans que le dict* « *sieur de Saint-Germain*, lieutenant-général, qui veut usurper la « présidence, *y ait contribué d'un seul sol !* »

Les termes réellement blessants de ces longues conclusions, où l'on mettait en suspicion la loyauté des directeurs laïques et la générosité de M. de Saint-Germain, lequel n'aurait pas contribué

(1) Cet impôt était prélevé sur le Clergé en cas de guerre.

« d'un seul sol » n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Aussi, les directeurs incriminés, repoussant les allégations du Chapitre et l'étrange prétention qu'il lui soit justifié du paiement de l'aumône des autres corps, avant de verser la sienne, ordonnèrent-ils le dépôt de ce document aux archives. Puis, ils chargèrent M. Aubert, avocat, leur collègue et leur conseil, de rédiger une réponse *ad hoc* et de la faire signifier aux Chanoines.

Une copie de l'exploit du Chapitre fut remise à M. de Saint-Germain, sur sa demande, pour y répondre en son nom.

Par suite de la position expectante des parties, les rapports devinrent de plus en plus acerbes. Le Clergé, se basant sur l'édit du Roi, le reconnaissant comme premier corps de l'Etat, n'admettait pas, alors, qu'on lui contestât ses prérogatives ; tandis que les autres corps, qui avaient payé leur part dans l'aumône de 1701, à laquelle, comme nous l'avons vu, le Chapitre s'était engagé pour huit cents livres, irrités du refus des Chanoines, déclarèrent, d'une voix unanime, qu'ils s'abstiendraient de concourir à celle de 1702, dans le cas où ces ecclésiastiques persévèreraient à n'y point vouloir contribuer. Pendant ces contestations, les ressources manquant, les bouchers refusèrent de continuer à fournir ; par suite, les distributions de bouillon, en ville, furent interrompues. Elles recommencèrent le 14 mai 1702, lorsqu'il y eut des fonds disponibles.

En ces circonstances, Mgr de Nesmond, quoique absent, se trouva dans un grave embarras. En effet, malgré son extrême affection pour les pauvres, Sa Grandeur ne pouvait abandonner son Clergé. Aussi ce Prélat, sans doute à l'instigation du Chapitre, ordonna-t-il à Messieurs de Granval et Baucher, chanoines, de refuser l'entrée du Palais épiscopal aux directeurs de l'Hospice, s'ils se présentaient pour délibérer, sous la présidence du Lieutenant-Général du Bailliage.

A cette époque, où l'on était loin de prévoir les terribles drames d'une Révolution encore lointaine, les bourgeois de Bayeux, profondément attachés à leurs droits et franchises, allaient voir leur représentation hospitalière humiliée et méconnue. Lorsque Messieurs de Saint-Germain-Suhard, du Vigney, syndic, André, Philippe et Aubert, directeurs, accompagnés du sieur Marais, leur

receveur, se présentèrent, le 8 janvier 1702, pour se rendre dans *la Salle des Vertus*, lieu ordinaire des assemblées, ils ne purent franchir le seuil de l'Evêché, l'entrée leur en était interdite, par ordre de Monseigneur. L'extrême rigueur de la saison ne leur permettant pas de s'aventurer dans la basse-ville, pour gagner la salle des séances à l'Hôpital-Général, maintenant réfectoire des dames Religieuses, ils durent s'enquérir d'un local plus proche, où ils pourraient délibérer.

Ce manque de convenance envers le premier magistrat du Bailliage et des directeurs de l'Hospice, se présentant à l'Evêché, lieu ordinaire de leurs réunions, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, n'eut certes pas le même retentissement que le refus d'ouvrir aux députés de la Nation la salle des Etats à Versailles. Cette tempête bayeusaine, dans un verre d'eau, resta sans écho au dehors. Cependant, les modestes représentants de l'Hôpital-Général, en 1702, non moins soucieux de leur mandat que les législateurs qui donnèrent depuis une Constitution à la France, ne crurent pas devoir se séparer sans l'avoir rempli.

En quel lieu allaient-ils tenir la séance ?

La Salle du Jeu de Paume était proche.

Peut-être eussent-ils pu obtenir de Mgr le Gouverneur du Château qu'il voulût bien la mettre à leur disposition. Mais ils ne firent point cette démarche qui, dans le cas d'une réponse favorable, eût complété l'analogie de leur étrange situation avec celle des élus du peuple, en semblable circonstance, lorsqu'ils s'installèrent provisoirement, le 17 juin 1789, dans la Salle du Jeu de Paume, à Versailles.

Les modestes directeurs de l'Hospice de Bayeux, que n'inspiraient pas des idées de liberté, alors encore inconnues, renfermant en eux leur juste courroux, se contentèrent du Prétoire de la Juridiction, où ils tinrent incontinent leur séance. Mus par le même sentiment que l'impassible abbé Syès, lorsqu'il dit à ses collègues de l'Assemblée Constituante, le 23 juin 1789, après leur refus de se séparer sur l'ordre du Roi, intimé par le grand maître des cérémonies, M. de Dreux-Brezé : « *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons* », Messieurs de Saint-Germain-Suhard

et les directeurs qui le reconnaissaient comme président, en l'absence de l'Evêque, délibérèrent sans plus tarder.

La question à l'ordre du jour, encore aggravée par l'outrage fait à ces directeurs, était des plus irritantes. Il s'agissait toujours de la lutte avec une partie du Clergé. Après avoir énergiquement protesté entre eux contre l'inqualifiable procédé dont on venait d'user à leur égard, M. de Saint-Germain annonça qu'il avait fait signifier sa réponse au Chapitre, et en donna lecture. Il exposait, dans ce document, qu'il ne s'agissait point de la préséance du Clergé sur les autres ordres, mais de la présidence des assemblées du bureau des pauvres-valides, en l'absence de Mg^r de Bayeux. Puis, M. de Saint-Germain faisait ressortir que l'édit d'avril 1695, cité par le Chapitre comme étant en faveur de ses membres, avait été abrogé par la déclaration royale du 12 décembre 1698. Que cette déclaration conférait la présidence par intérim au premier officier de Justice, lequel était, pour Bayeux, le représentant de M. le Bailly de Caen, à l'exclusion des vicaires-généraux, admis aux séances avec voix délibérative, en prenant rang après le Lieutenant-général du bailliage.

M. de Saint-Germain invoquait encore, comme exemple à l'appui de son droit, une récente décision du Conseil d'Etat, où le Roi présidait. Il s'agissait d'un conflit de même nature, jugé en faveur de M. des Monts, lieutenant-général du bailliage de Coutances, appelé par cet arrêt à la présidence du bureau des pauvres de cette ville, à l'exclusion des vicaires-géneraux, en l'absence de l'Evêque.

Enfin, le premier Magistrat du Bailliage de Bayeux terminait en concluant que les sieurs du Chapitre étant justiciables de sa juridiction, à laquelle ils se soumettaient journellement pour le réglement de leurs affaires, ils n'avaient nulle autorité pour dire qu'ils ne se trouveraient plus aux réunions des directeurs, et qu'ils ne doivent verser, Monseigneur et eux, que la tierce partie des sommes que les gentilshommes, officiers et bourgeois, entièrement opposés à cette prétention des Chanoines, paieront comme en 1701, s'en rapportant aux directeurs pour défendre l'intérêt des pauvres.

Ces conclusions furent signifiées à M. Granville-Durand, grand-

chantre, par Le Pleux, ***huissier-priseur*, *vendeur des biens-meubles de la ville et vicomté de Bayeux***, y demeurant place Saint-Sauveur.

De son côté, M. du Vigney, syndic, avait transmis de la même manière, à Messieurs du Chapitre, la réponse des directeurs, rédigée par M. Aubert. On y lisait que c'était par erreur et injustement, que Messieurs les Chanoines prétendaient que les aumônes indiquées pour les différents corps, auraient été portées pour les surprendre et les engager à faire seuls l'aumône dans la suite, les chiffres à payer par ces corps, en 1702, n'étant pas précisés; ce qui n'avait pas été fait, les directeurs ayant trouvé suffisant de dire qu'ils y contribueraient comme pour l'année précédente; que c'était encore sans raisons valables, qu'après avoir fixé le chiffre de leur aumône, par délibération du 11 décembre 1700, les Chanoines prétendaient la fusionner avec celle de Monseigneur, afin d'éviter le piège qu'on leur voulait tendre. En agissant ainsi, ils se proposaient de ne payer, avec Sa Grandeur, que le tiers des aumônes, dont les deux tiers resteraient à la charge des autres compagnies.

Que la prétention de s'associer l'Evêque pour payer cette aumône était sans précédent; que, depuis plus de deux siècles, les Chanoines ont, à divers intervalles, exercé des poursuites contre d'autres évêques, pour les obliger à faire l'aumône aux pauvres de la ville. Qu'en 1650, un arrêt du Parlement fut obtenu à cet effet, sur leur requête, contre Mgr Molé, pour lors évêque de Bayeux. Qu'en 1693, Mgr de Nesmond paya une aumône extraordinaire de trois mille livres, et Messieurs du Chapitre mille livres, par suite de la disette. « Ce qui prouve invinciblement — disait textuellement « M. Aubert — que l'union prétendue des dicts sieurs du Chapistre « avec Mgr l'Evesque est une nouveauté qu'ils veulent introduire en « vue de diminuer leur aumosne : ce qui arriverait, ne contribuant, « avec Monseigneur et les autres ecclésiastiques, que d'un tiers, « puisque du nombre de la somme de deux mille cinq cents livres, « faisant le total des aumosnes convenues estre payées pour faire « cesser la mendicité, dont les dicts sieurs du Chapistre doivent « payer 800 livres qui composent à peu près le tiers de la dicte « somme de 2,500 livres, il se trouverait qu'en y faisant entrer « Mgr l'Evesque et les autres ecclésiastiques, les dicts sieurs du

« Chapistre en seraient quittes pour le quart, revenant à deux cents « livres.

« Voilà, apparemment, — continuait M. Aubert — le dict Cha-« pistre, composé de plus de soixante dignitaires et chanoines, les « bas chœurs de trente ou quarante chapelains, vicaires et habi-« tués, non compris les autres ecclésiastiques, possédant deux fois « plus de biens que les autres habitants de la ville qui, d'ailleurs, « ont leurs familles à faire subsister et partant plus de charges de « l'Etat que les dicts sieurs du Chapistre, que l'on sait encore avoir « des privilèges très avantageux ; ce qui serait très éloigné de la « pratique des apostres qu'ils ont proposée au commencement de « leurs dictes conclusions, pour appuyer leur prétendu droit de « présider aux assemblées, puisqu'en suivant leurs saintes maxi-« mes, ils ne garderaient que le plus nécessaire, et en donnant « le surplus aux pauvres, il suffirait pour faire cesser la men-« dicité. »

Cette habile et malicieuse consultation, où l'on retrouve des traces de l'indépendance traditionnelle du vieux barreau bayeusain, était d'autant plus intéressante à rappeler, qu'elle joint, au mérite de la nouveauté du motif, certaines données sur la composition du Clergé de la Cathédrale, à cette époque.

Ce document, daté du 7 janvier 1702, portait les signatures de Messieurs de Saint-Germain-Suhard, André, Philippe, Le Noël et Aubert. Il fut signifié, le même jour, à M. Hamel, chanoine, président du Chapitre, par François Delauney, huissier-audiencier en la ville et vicomté de Bayeux, place Saint-Sauveur.

Cet exploit resta sans réponse.

La prolongation de ce conflit, dont on ne pouvait prévoir la fin, était pleine de dangers pour l'avenir ; la mendicité, réfrénée par de multiples secours, depuis 1701, paraissait prête à renaître. Aussi, Messieurs les directeurs, réunis le 8 janvier 1702, sous la présidence de M. de Saint-Germain, désirant dégager leur responsabilité, ordonnérent-ils le dépôt, au Chartrier de l'Hôpital-Général, de toutes les pièces relatives à cette affaire. Cette sage précaution fut bientôt suivie de la mort prématurée de l'honorable M. Aubert. Ce dévoué défenseur de la cause des pauvres était remplacé, dans ses

fonctions de légiste de l'hospice, par *Me Le Laurier*, *advocat*, le 30 avril suivant.

La déplorable contestation, qui divisait alors les directeurs de l'Hôpital-Général, était aussi préjudiciable à l'intérêt des pauvres assistés à domicile, qu'à la considération des Chanoines. Ces ecclésiastiques, on l'a dit précédemment, avaient eu le tort de refuser leurs demeures pour la continuation des assemblées mensuelles des Dames de Charité, comme précédemment. Cette attitude regrettable indisposa le public. Elle dut impressionner douloureusement le seigneur-évêque.

Désireux de voir renaître la concorde parmi tous les membres du bureau des pauvres, Mgr de Nesmond les convoqua, à l'évêché, pour le 22 janvier 1702. M. de Saint-Germain-Suhard et M. de Launay, grand-vicaire, son compétiteur à la présidence en litige, se trouvérent à cette réunion, à laquelle ne put assister Sa Grandeur. Son siége resta vacant, personne n'émit la prétention de présider en son absence. On s'observait de part et d'autre. La nécessité de pourvoir aux pressants besoins des pauvres fut la seule question traitée ce jour. L'assemblée, aprés avoir déclaré, à propos de l'extinction de la mendicité, « *qu'elle avait à cœur de soustenir une aussi bonne œuvre* ». autorisait M. le Syndic à disposer des fonds de l'Hôpital-Général pour la subsistance des pauvres en ville, jusqu'au recouvrement des aumônes en retard.

La présence du Lieutenant-Général du Bailliage à cette réunion, la première tenue au Palais épiscopal depuis le jour où il s'en était vu refuser l'entrée avec plusieurs des directeurs, aurait dû mettre fin au ressentiment du Chapître ; mais il n'en fut malheureusement pas ainsi. En effet, peu aprés, M. du Vigney apprenait, ce dont il avisait aussitôt ses collégues, que la mention au registre des délibérations de l'arrêt du Conseil d'Etat déférant la présidence des assemblées des Directeurs de l'Hôpital-Général de Coutances au Lieutenant-Général du Bailly, en l'absence de l'Evêque, était un motif d'éloignement pour les Chanoines directeurs, et même de refus de paiement de ce qu'ils restaient devoir sur leur aumône de 1701. « Cette transcription — disaient-ils — avait pour but de favo-
« riser les prétentions de M. de Saint-Germain-Suhard à la prési-

« dence des assemblées, toujours exercée par les Grands-Vicaires « en l'absence de l'Evesque, conformément aux statuts de 1667 », dont l'effet, ce qu'ils paraissaient ignorer, était nul sur ce point, depuis l'Ordonnance Royale du 12 Décembre 1698.

A la réunion suivante, la majorité des membres présents, presque tous ecclésiastiques, favorisée par l'absence de Messieurs de Saint-Germain, Noël et André, en profita pour faire triompher les réclamations du Chapître. Sans tenir compte des précédents, interdiction était faite au Secrétaire de transcrire, désormais, les délibérations sur les registres, sans y avoir été autorisé par un vote de l'assemblée.

Les mêmes directeurs déclarèrent, de plus, chose non moins grave, que loin d'appuyer les prétentions de M. le Lieutenant-Général du Bailliage à la présidence par intérim, ils n'y consentiraient que sur la production d'un arrêté en forme.

Après ce facile triomphe, le Grand-Vicaire qui présidait en l'absence de l'Evêque, sans avoir de contradicteur, autorisa le sieur Debonnaire, secrétaire, à recevoir les cotisations encore dues par les Chanoines, pour 1701.

La mort, quasiment subite, de M. Aubert, en l'honneur duquel on célébra un service solennel à la Chapelle de l'Hôpital-Général, le 22 janvier 1702, hâta la solution du conflit, cause de division entre les directeurs.

M. de Saint-Germain, privé des conseils de cet avocat et abandonné par ses anciens partisans, paraît, d'après le silence des registres de cette époque, avoir volontairement renoncé à la continuation de ce débat. Du reste, le décès de ce personnage, à Bayeux, en mars 1706, fut peut-être, réellement, pour quelque chose dans l'abandon de cette émouvante contestation.

Cependant, malgré cela, le dernier mot n'était pas encore dit à ce sujet. Un cas nouveau surgit, en 1730, mais ce fut le dernier. Le 26 mai de la dite année, un arrêt royal trancha définitivement la question. Cette décision, prise en semblable circonstance, contre M. Godard d'Isigny, sur l'instance portée devant sa Majesté Louis XV, par Mgr Paul d'Albert de Luynes, alors évêque de Bayeux, ordonnait : « que *les grands-vicaires présideront* les as-

« semblées des Directeurs de l'Hospital-Général de Bayeux, *en*
« *l'absence du Seigneur évesque.* »

Tel fut l'épilogue des luttes entre laïques et ecclésiastiques, à propos de cette éphémère présidence par intérim.

Durant le conflit rappelé dans cette étude historique, conflit qui passionna nos concitoyens dans les premiers ans du XVIIIe siècle, le recouvrement des cotisations — était-ce une des conséquences d'une lutte motivée par l'exercice de futiles prérogatives ? — subit de nouveaux retards. Quoi qu'il en soit, les directeurs, pressés d'en finir avec la perception du reliquat restant à payer par les cotisés, sur 1702, décidèrent, le 11 janvier 1703 : « Que *les pauvres* seraient
« *envoyés en billet de logement* chez les retardataires, jusqu'à par-
« fait paiement. »

Devant cette menace, chacun s'empressa de payer.

De charitables et fréquentes libéralités aidaient à secourir les indigents. En plus de celles précédemment citées, nous rappellerons encore : un don intéressant de 300 livres par M. Dubreuil-Minet, ancien commissaire des saisies réelles à Bayeux, où il avait demeuré, paroisse Saint-André. Cette somme, suivant un acte passé depuis à Paris, le 17 septembre 1699, devait être dépensée par Madame de La Roussellière, sa nièce et exécutrice testamentaire, en achats pour vêtir des pauvres de Bayeux, à son choix.

Un autre don, plus important, fait en 1706, concernait un capital de 1500 livres. Son auteur, M. de Valderic, l'avait légué aux Marmites, en mémoire de la dame son épouse, l'une des dévouées collaboratrices de cette œuvre, depuis sa fondation, en 1684. Cette personne étant décédée pendant ses fonctions, un service, dont les frais furent prélevés sur les cotisations annuelles des autres dames, avait été célébré pour elle à l'Hôpital-Général.

Nonobstant l'assistance des Marmites, rendue plus féconde par de nombreuses libéralités tous les ans, l'habitude de gueuser continuait d'avoir un irrésistible attrait pour le plus grand nombre des pauvres. Sans rechercher les causes psychologiques de cette tendance des miséreux à la fainéantise, on peut dire qu'elles provenaient plutôt du vice que d'un impérieux besoin de mendier.

Lorsque les chineurs, qui faisaient profession d'exploiter la

charité publique dans Bayeux, avaient réussi à empocher une abondante recette, en simulant des infirmités ou en usant de certaines supercheries, ils dépensaient le produit de ces illicites aumônes en bombances ou en libations.

Profitant des ombres de la nuit, ces tristes émules des héros de la Cour des Miracles, rendus légendaires par les récits de Victor Hugo, dans son roman fantasque intitulé *Notre-Dame de Paris*, se glissaient furtivement dans des bouges suspects, que n'eut pas dédaigné Clopin-Trouillefou.

Les plus connus parmi ces cabarets borgnes, au temps où la mendicité prospérait, étaient, entre autres, ceux où *pendaient* les enseignes des nommés Cauvin, à Saint-Loup, et Le Marchand, à Nihault. D'après les archives hospitalières de cette époque, où leurs noms sont indiqués.

Comme on le voit, les pauvres toujours insouciants et même prodigues, malgré les vives étreintes de la misère, vivaient au jour le jour, sans songer au pain du lendemain. Cette imprévoyance, inhérente à leur nature, aggravait encore leur détresse, lorsque la disette sévissait.

Le terrible hiver de 1709 — qui détruisit les récoltes en terre et durant lequel Louis XIV vendait pour quatre cent mille livres de son admirable vaisselle d'or, afin de secourir ses sujets, — noble exemple suivi par les seigneurs de sa cour, lorsqu'ils portaient leur argenterie à la monnaie pour donner du pain aux affamés de leurs domaines — fut encore supportable pour les pauvres renfermés à l'Hôpital-Général de Bayeux.

Malgré l'excessive cherté du froment, qui coûta 6 livres le boisseau pendant dix-huit mois, à partir de Janvier 1709, tandis que son prix, pour la même mesure, était de 32 sols à Noël 1708, ces *buriotins* — terme inconvenant longtemps usité à Bayeux en parlant des malheureux admis à l'hospice — plus favorisés que les riches, qui vivaient, pour la plupart, de pain d'orge, comme Madame de Maintenon, à Versailles, d'après Voltaire, mangèrent du pain de blé, luxe à peu près inusité parmi leurs concitoyens, pendant cette calamité.

Ces heureux pauvres durent ce bien-être aux sacrifices hors ligne

que s'imposait Mgr de Nesmond, avec l'aide de quelques-uns. Afin d'augmenter ces ressources, des ventes et des loteries de bienfaisance, étaient organisées dans l'intérieur de l'Hôpital-Général. On employait tous les moyens possibles pour exciter la charité.

La disette de 1709, l'une des plus épouvantables pendant le règne du Grand Roi, fut aggravée par la guerre. Le blocus de nos ports, autre calamité, augmenta encore ses horreurs. Les grains, attendus du Levant, étaient impitoyablement capturés par l'ennemi.

Les effets de la famine se faisaient encore sentir à Bayeux, en 1710. On payait alors le boisseau de froment 6 livres à la Saint-Jean. Le 13 juillet, Mgr de Nesmond, à bout de ressources pour donner du pain aux pauvres, pendant ces longues disettes, et ne sachant plus quels moyens employer, déclarait aux directeurs, émus comme lui par cette affreuse situation, qu'il se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir continuer à secourir l'Hôpital-Général.

Cet établissement se trouvait alors dans une complète détresse, non-seulement ses greniers étaient vides, mais encore la caisse était à sec, ses ressources avaient été dépensées jusqu'au dernier sou, comme celles de son généreux fondateur.

La ruine était universelle. La situation paraissait désespérée. On chercha en vain, on ne savait quel parti prendre, lorsque le bon évêque, *dont le cœur était brûlant d'amour pour les pauvres*, comme l'a dit le vertueux Bisson, l'un des évêques constitutionnels du Calvados (1) — ne pouvant se résigner à laisser mourir de faim ceux auxquels il devait léguer ses entrailles (2), eut une providentielle inspiration.

Se rappelant que l'abbé Raymond Baucher, près de mourir, lui avait remis une somme de deux mille livres aux fins de fonder un lieu de retraite pour les femmes de la ville et des faubourgs, dans la ci-devant église Saint-Georges, et un ouvroir destiné aux jeunes filles apprenant à faire la dentelle, Sa Grandeur proposa de disposer de ladite somme pour sauver la situation, sous réserve de rembourser cette avance afin d'accomplir la volonté du dona-

(1) Voir son manuscrit conservé à la Bibliothèque Publique.

(2) Ces précieux restes sont déposés sous la marche de l'autel de la chapelle de l'Hospice.

teur. Après avoir obtenu un avis favorable du Chapitre et le consentement des héritiers, ces deux mille livres furent dépensées pour l'alimentation des pauvres.

Si les bien-aimés de l'évêque de Bayeux avaient eu la bonne fortune de manger du pain de blé en cette année terrible, où la citadelle de Lille, nouvellement conquise, était retombée au pouvoir des ennemis, il en fut autrement pour bon nombre de pauvres en ville. Ceux d'entre eux qui, pour garder leur liberté, avaient fait la sottise de préférer la mendicité au séjour de l'Hôpital-Général ou au travail que l'administration leur offrait : soit qu'il s'agisse de réparer le sol de la Place Saint-Patrice, ou bien encore de faciliter le passage des carrosses devant le monastère des RR. PP. Augustins, ne tardèrent pas à regretter cette lubie.

En effet, une décision, du 9 Juillet 1709, supprima complètement les distributions de pain à la porte du Grand-Bureau. Par suite, ces pauvres mal avisés durent implorer les secours de leurs paroisses. Ceux qui obtinrent ainsi le potage et le pain furent prévenus, le 22 Décembre suivant, que ces distributions ne seraient pas continuées et qu'on les enfermerait à *la tour*, s'ils recommençaient à mendier.

Aussi, ces malheureux, privés de la bouchée de pain qui leur ôtait la faim des dents, faisaient-ils une triste figure. Il est vrai que les miséreux, auxquels on supprimait ce secours et qu'on ne pouvait cependant forcer à mourir d'inanition, quand le besoin les torturait, continuèrent à mendier. D'ailleurs, l'insuffisance de la tour, pour les renfermer, dut rendre tolérant à leur égard. Les affamés des campagnes profitèrent de ce répit pour reparaître dans Bayeux.

Afin de débarrasser cette ville d'une nouvelle invasion de ces parasites, une ordonnance du Procureur du Roi de police fit défense aux propriétaires et locataires des maisons, de loger les mendiants pendant plus de vingt-quatre heures, sous peine d'amende.

Les derniers ans du long règne de Louis XIV, pendant lesquels un nouveau débordement de misère attrista la France, furent encore témoins du triomphe de ses armées.

En 1712, alors que l'illustre Villars sauvait sa Patrie et la royauté, en écrasant les ennemis à Denain, la mendicité, réfrénée depuis peu, surgissait de nouveau avec la disette.

Le froment avait considérablement augmenté. Le boisseau, qui coûtait 27 sous, en 1711, se vendait 3 livres, en 1712. Son prix était plus que doublé !

L'année 1713, mémorable par la signature du traité d'Utrecht, vit encore la famine s'aggraver. Pendant sa durée, on payait le froment 3 livres 15 sous le boisseau.

A propos des disettes qui affamèrent la France, vers la fin du règne du grand Roi, avant le décès du maréchal de Vauban, le 30 mars 1707, cet illustre ingénieur, dont les imprenables fortifications ne pouvaient arrêter la famine, cette cruelle ennemie de son pays, avait ainsi résumé la situation : « *Près de la dixième partie du peuple est réduite à mendier ; des neuf autres parties, cinq ne peuvent faire l'aumosne à celles qui n'en diffèrent guère* » (1).

En butte à l'excessive misère des années 1712 et 1713, pendant la première desquelles Mgr de Nesmond accordait une aumône supplémentaire de 3,000 livres à l'Hôpital-Général, pour donner du pain à ses pauvres, les mendiants, bravant les édits et peu soucieux des algarades des successeurs de feu Collibert, avaient repris possession du pavé dans Bayeux, en compagnie de nombreuses recrues. Vainement proposa-t-on aux impotents de les admettre à l'Hôpital-Général, ces trucheux préféraient la mendicité au séjour de cet hospice, où ils eussent été à l'abri du besoin. En présence de cette obstination intempestive, les directeurs rétablirent, de nouveau, l'emploi de deuxième archer des pauvres. On lui accorda 10 sols par arrestation, sans traitement fixe.

La répression, plus difficultueuse en 1715, nécessita un surcroît de sévérité. Afin de suppléer à l'insuffisance de la prison habituelle, on répara la *Porte Notre-Dame*. Son violon, pour les mendiants pris en flagrant délit par les archers, et le dépôt des poudres, situé à l'étage de cette porte, furent réparés. Ces explosifs, sous la garde d'un préposé, étaient transportés dans la *Tour Louise*, en présence de M. Le Chesne, alors commissaire de police. Cette tour occupait, avec une partie du fossé de la ville, l'angle de la rue Tardif, vis-à-vis le boulevard Carnot.

(1) Histoire de France, par Duruy.

Ces mesures de précaution s'imposaient d'autant plus impérieusement pour faire disparaître l'abus de la mendicité, que le prix du froment, par suite de diminutions successives, était de 30 sols le boisseau, à la halle de Noël 1715.

En cette année, la famille royale et l'Hôpital-Général étaient cruellement éprouvés par la mortalité.

EPILOGUE

Ainsi qu'il en est de toutes choses en ce bas monde, où tout passe, l'Œuvre des Marmites, si chère à Mgr de Nesmond, son fondateur, lui survécut peu d'années. Le fonctionnement de cette élucubration de sa bienfaisance, simplifié au cours des années 1700 et 1704, était subitement interrompu à son décès. La perte de ce Prélat fut un véritable malheur, non-seulement pour le diocèse, mais encore pour les pauvres, qu'elle replongeait dans la misère.

La mise sous séquestre de l'aumône de 1200 livres, versée annuellement par le défunt évêque, priva momentanément les indigents du bénéfice de cette ressource. Il en fut ainsi jusqu'au 9 août 1715, où une sentence de justice obligea M. du Manoir, chanoine, éconôme séquestre durant la vacance de l'évêché, à verser l'arriéré.

Pendant les formalités, et même depuis, la situation de l'Œuvre, encore dite des Marmites, empira. Les dépenses excédèrent les recettes. D'un autre côté, les premiers successeurs de Mgr de Nesmond, plus assidus à la Cour qu'à leur Evêché, étaient moins généreux que ce Prélat. Dans ces conditions, cette œuvre, qui tendait à péricliter, devait fatalement disparaître. Elle était déjà en décadence, le 14 février 1723, au moment où M. le Supérieur du Grand-Séminaire fut prié : « de faire continuer *la Marmite* aux « Sœurs de charité, pour le bien des malades qui ont manqué « aujourd'hui, par la cessation qu'en ont faite les dites Sœurs, « jusqu'au retour de Monseigneur. »

Ces religieuses, connues sous les désignations de Sœurs grises, dues à la couleur de leur vêtement, et de Sœurs du pot, à cause de cet ustensile qui leur servait à porter le bouillon aux malades

avaient été appelées par Mgr de Nesmond, en 1704, pour simplifier le service des Marmites. Elles habitaient la maison Agnest. Cette dépendance de l'Hôpital-Général, acquise le 1er décembre 1672, devait être ajoutée à sa façade sur la rue Saint-Jean.

Les Marmites des différentes circonscriptions étaient concentrées en une seule, chez les Sœurs du Pot, pour la ville et les faubourgs, depuis 1704, quand, le *dernier des Garde-Meubles*, sis à Saint-Patrice, fut fermé en 1735. Le 27 novembre, Mademoiselle Philippe, sa directrice, remettait ses linges et son nantissement à ces religieuses, déjà dépositaires de ceux qui avaient été supprimés précédemment dans les autres quartiers.

Malgré ce changement, les secours habituels furent continués aux miséreux, par les soins de ces bonnes sœurs.

Au moment où la *fin des garde-meubles* était proche, l'Hôpital-Général subissait, de son côté, un important changement. Sa surveillance, confiée aux dames de la ville à partir de 1684, passait en d'autres mains. L'élément religieux devait être substitué à l'élément laïque. Par suite d'un traité passé devant les notaires du Châtelet du Roi, à Paris, le 20 août 1732, six professes de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, allaient remplacer les Dames de la ville dans les services.

Une des conditions portait : « Il ne sera associé à ces sœurs « aucune autre femme ou fille, pour gouverner l'Hospital-Général. »

Ces congréganistes arrivèrent à Bayeux le 15 janvier 1733.

Antérieurement, alors que le relâchement des mœurs, qui succéda à l'austérité des dernières années de la Cour de Louis XIV, avait encouragé l'insoumission aux lois, le duc d'Orléans, régent du Royaume, signait, le 7 février 1719, une Ordonnance portant que les mendiants valides seraient déportés, aux frais de l'Etat, pour peupler les colonies.

Cette loi reçut un commencement d'exécution, mais l'insubordination des transportés et l'opposition du Parlement, la firent bientôt abandonner.

Une nouvelle Ordonnance du Régent, prise par suite de l'impossibilité d'employer ce moyen de correction, autorisait à prévevar, sur le Trésor public, les sommes nécessaires, afin d'en

finir avec l'extinction de la mendicité, dans toute l'étendue du Royaume.

Les vieillards et les infirmes avaient droit à l'Hospice.

Les mendiants valides étaient sommés de s'assurer des moyens d'existence dans la quinzaine. Passé ce délai, ils devaient s'engager au service des hôpitaux, chargés de pourvoir à leurs besoins, en échange de leur travail. Ces individus, organisés en compagnies de vingt hommes, commandées chacune par un sergent, travaillaient à la construction des routes et autres travaux, au profit de l'établissement. Un sixième du salaire leur était accordé, à titre de gratification.

L'engagé pouvait toujours obtenir son congé définitif, soit pour devenir soldat du Roi ou pour entrer en condition, si l'emploi proposé était à sa convenance.

Dans tous les cas, les déserteurs encouraient la peine des galères, pendant cinq années.

La réalisation de cet onéreux projet, dont la dépense eût pu faire hésiter Louis XIV, ne pouvait avoir lieu qu'au prix des plus grands sacrifices, que ne permettait pas le déplorable état des finances sous Louis XV.

Mais les faiseurs de cette époque, qu'on avait vus lancer la France dans les chimériques entreprises de l'Ecossais Law, au Mississipi — ce Panama du XVIIIe siècle, qui fit perdre 20,000 livres à l'Hôpital-Général, sur des amortissements de rentes effectués en billets de banque, émis par cet aventurier — n'y regardaient pas de si près, avec l'argent des taillables.

La bienfaisance publique répara en partie ce malheur.

Dans ce but, les personnes dont les noms suivent donnèrent:

Mlle Ygouf, de la paroisse St-Malo, 500 livres, le 13 août 1730;
M. Philippe, curé de Saint-Ouen. 3,000 livres, le 28 mai 1728;
Et une autre somme de. . . . 2,000 liv., le 27 mars 1732;
Mme Elisabeth Brachet. . . . 1.000 liv., le 7 juillet 1737;
Mlle Scelles de Létenville . . . 2.400 livres, le 18 mai 1738;
M. Cécille, bourgeois de la ville. 2,000 livres, le 15 juin 1738.

Ces dons, pour être placés au profit des pauvres, étaient faits avec ou sans conditions.

Le Roi accorda aussi une rente de 267 livres, à prélever sur les recettes des tailles de Bayeux.

Les *Roués*, comme on appelait les courtisans du duc d'Orléans, se prêtaient d'un cœur léger aux folies des gouvernants, ils gaspillaient les ressources du pays sans compter.

Aussi, une déclaration royale du 18 juillet 1724, confirmant les décisions du Régent, était-elle notifiée aux directeurs, le 20 août suivant, pour qu'ils eussent à s'y conformer sans délai.

Parmi les vagabonds engagés, en rechignant, au service de l'Hôpital-Général de Bayeux, on remarquait un ancien soldat. Cet infortuné, ex-dragon au régiment de Villegagnon, était amputé du poignet droit. Cette conséquence d'une grave blessure et de nombreuses cicatrices attestaient sa bravoure. Cependant, malgré 30 ans de services, ce vétéran des armées de Louis XIV, peut-être amputé après une action d'éclat, ne figurait pas parmi les pensionnaires de l'Hôtel des Invalides.

Privé de la pension de retraite, encore à créer en ce temps-là, Pierre Le Conte (natif de Quettehou), auquel il ne restait que la besace du gueux comme ressource, s'était fait vagabond pour mendier.

L'Ordonnance qui concernait ces nomades s'appliquait également aux pauvres des villes du Royaume.

Mgr d'Armagnac, de Lorraine, était alors évêque de Bayeux.

Ce Prélat, grand seigneur, très bien en Cour auprès du Régent, avait sollicité Son Altesse, dans le but d'obtenir l'admission de 200 pauvres à l'Hôpital-Général, aux frais du Roi, sur les 1200 mendiants que l'on comptait alors dans Bayeux.

Cette demande, avec plans et devis à l'appui, par les sieurs Moussard et La Douceur, architectes, fut d'abord favorablement accueillie. Mais, après examen, Mgr le Garde des Sceaux trouva la dépense trop élevée. Il renvoya le dossier en réclamant les modifications nécessaires, la situation des finances ne permettant pas de recevoir plus de 100 pauvres à la charge de Sa Majesté.

Par suite de cette réclamation, transmise aux Directeurs le 26 mai 1720, les projets furent changés. Les importants travaux, qu'ils concernaient, le long de la rue Saint-Exupère, se réduisirent à des

chambres élevées sur d'antiques demeures, dans la *Cour de l'ancien Testament*, où l'on construisait le grand bâtiment des hommes, commencé en 1728, entre la Chapelle édifiée en 1684, et la rue sus-dite. Ces travaux étaient complétés par les longues et vastes voûtes des cabinets d'aisances, dans le Jardin de l'Ouest. Elles mesuraient 18 pieds de large et 12 de hauteur.

On nomma un éconôme spécial, payé 200 livres par an. Il reçut des instructions pour ce nouveau service et des modèles d'engagement pour les vagabonds.

Les dépenses en mobilier et ustensiles destinés à l'usage de ces mendiants, s'élevèrent à 4,000 livres. Les plus importantes concernaient le coucher. L'acquisition de 70 bois de lits et la réparation de 30 couches coûtèrent 500 livres. Un marchand, nommé Collin, vendait pour 2,600 livres de toile. On acheta les coutils en fabrique, et des tissus pour la vêture. Parmi les ustensiles figuraient :

80 pots en terre, à 18 deniers ;

80 écuelles en bois, au même prix ;

80 cuillères, également en bois, à 3 deniers.

La présence des pauvres du Roi, dont la moyenne ne dépassa pas quatre-vingts, fit augmenter les dépenses. Des rescriptions ou mandats à prélever sur l'Intendant, facilitaient les paiements. Les sommes, ainsi reçues par l'Hospice de Bayeux, avant 1735, dépassèrent 72.000 livres. Les versements, pour la première année, en 1725, s'étaient élevés à 15,000 livres. Cette grosse somme fut absorbée par les frais d'installation. Peu à peu, les recettes de cette nature éprouvèrent de longs retards. Le malaise, résultant de cet état de choses et aussi de la modicité des sommes accordées — elles furent, plusieurs fois, inférieures à 1.000 livres — mirent fréquemment l'Hôpital-Général dans un pénible embarras.

En 1725, — malgré l'importance des versements pour les frais de séjour des *pauvres du Roi*, dont la présence était onéreuse quand ils n'appartenaient pas à la catégorie des engagés — la famine, qui désolait la France, se faisait cruellement sentir à Bayeux. L'Hôpital-Général cessa ses distributions aux indigents de la ville, afin de pouvoir donner le strict nécessaire à ses pauvres renfermés.

La générosité des habitants, déjà mise maintes fois à contribu-

tion antérieurement à cette crise et même depuis, fut impuissante à conjurer la disette. Aussi, dans cette pénible occurrence, dut-on s'adresser aux RR. PP. abbés des cloitres, aux abords de Bayeux. Le but de cette démarche n'était pas de solliciter des faveurs, mais bien de rappeler à ces moines, sans doute absorbés par les béatitudes de la vie contemplative, qu'ils avaient des obligations terrestres envers les pauvres de cette ville. Elles résultaient de décisions prises par le Concile d'Orléans. D'après ce célèbre synode, le tiers de la mense conventuelle de leurs communautés devait être employé à secourir les malheureux.

Cette importante décision avait été ratifiée par les rois Charlemagne et Louis le débonnaire.

Le silence prolongé de ces vertueux cénobites leur attira une malencontreuse intimation, à comparoir, afin de paiement, devant Mgr l'Intendant de la Généralité.

Après de très rares alternatives de prospérité, comme en 1730, où les recettes excédèrent les dépenses, la situation financière de plus en plus mauvaise de l'Hopital-Général, donna lieu à un dénouement des plus imprévus.

L'onéreuse guerre entreprise en 1734, pour soutenir les prétentions de Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, au trône de Pologne, se termina à l'avantage de la France, à laquelle la paix de Vienne assura la possession de la *regrettée Lorraine* et du Barrois. Louis XV, désirant augmenter ses moyens pour faire cette guerre, avait jugé à propos de cesser ses paiements à l'Hopital-Général. Cette façon d'agir parut inadmissible aux Directeurs. Ils pensèrent, avec raison, que cet établissement, déjà sans ressources, ne pouvait se payer de gloire. Aussi, décidèrent-ils, le 29 mai 1734 : « Que les pauvres seraient visités, afin de congédier ceux « qui estaient autrefois à la solde du Roy et de mettre ceux qui « restent en estat de subsister, le Roi ayant cessé de rien accorder « aux hospitaux, depuis le commencement de la guerre. »

Le nombre des pauvres de Sa Majesté s'éleva à 662, du 17 septembre 1724 au 11 Mai 1732. Des mutations par suite de décès ou sorties eurent lieu parmi ces indigents.

La présence de ces miséreux, bientôt suivie d'évasions, malgré

l'exhaussement des murs, et la nécessité d'une surveillance plus ferme et plus active, avaient fini par inciter les Directeurs, d'accord avec les autorités ecclésiastiques et municipales, à remplacer les Dames de charité par des religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, comme il a été dit précédemment.

Les décisions hospitalières depuis la fin de la Régence jusqu'en 1764, offrent peu d'intérêt, relativement à la mendicité. Elles avaient plutôt trait, en général, à la triture des affaires de l'hospice, à des libéralités à son profit et à de nouvelles mesures tendant à l'extension du travail à faire par les pauvres. Elles comprenaient encore plusieurs longues procédures, conséquences de graves contestations concernant, entre autres : la nomination, sur la présentation des aveugles de Saint-Gratien, d'un chapelain janséniste à l'Hôpital-Général ; la défense des droits de cet hospice à Commes, et l'interminable débat soulevé par Mgr de Rochechouart, à propos de l'aumône de 18 boisseaux de blé par semaine. Cette affaire, portée devant le Parlement de Rouen, durait encore en 1764 ; elle fut reprise après la Terreur.

Cette année fut des meilleures pour l'Hôpital-Général. Sa prospérité contrasta heureusement avec ses misères habituelles. Les recettes, augmentées par de nombreux dons, s'élevèrent à 23.461 livres, tandis que les dépenses, sensiblement réduites par l'abondance et le bas prix des récoltes, furent de 23.611 livres, y compris une somme de 4.637 livres employée à faire des achats de blé, en prévision des besoins futurs.

Cette prospérité dura peu.

En 1767, les injustes prétentions, émises par Louis XV, sur les offices de mesureurs de grains à la Halle, qui produisaient environ 5.000 livres par an aux Hospices, consternèrent les Directeurs. Leur découragement devint tel qu'ils proposèrent de renvoyer les pauvres de l'Hôpital-Général.

Les conséquences, faciles à prévoir, des revendications du Roi excitèrent la pitié des habitants, surtout lorsqu'il fut question du renvoi. Des personnes compatissantes intervinrent. D'autres proposèrent des secours. Le 11 janvier 1767, un don anonyme était offert aux Directeurs. Les auteurs de ce bienfait s'en cachaient comme

d'une mauvaise action. Cet excès de modestie détermina le Syndic, leur confident, à faire connaître leurs noms.

Ces vertueux artisans, qui prélevaient cette aumône, sou à sou, sur leur labeur, étaient des habitants de la rue de la Cave. Le mari, menuisier de son état, se nommait Pierre Vauquelin et sa femme Marguerite Brunet.

Précédemment, ils avaient déjà versé 300 livres, à condition d'être inhumés dans le cimetière des pauvres de l'Hôpital-Général. Cette faveur, des plus modestes, leur avait été accordée, quand on ordonna qu'un service, en leur mémoire, serait célébré, tous les ans, à la Chapelle, après leur décès.

A partir de cette année néfaste, la lutte devint incessante contre les surprises de l'avenir, et pour conserver aux miséreux les bienfaits de la charité. Les rapports des Syndics furent, pendant longtemps, un cri de détresse, fréquemment renouvelé.

Le 7 juin 1768, le Syndic constatait : « que les pauvres man-
« quent absolument de subsistance ; qu'il n'a, quant à présent,
« aucun fonds pour la leur procurer, eu égard à leur nombre, à
« leurs besoins et à la cherté des denrées ; en sorte qu'il s'est trouvé
« obligé d'assembler un bureau extraordinaire, pour qu'il y soit
« pourvu incessamment, faute de quoi, il serait obligé de faire
« ouvrir les portes à plus de 300 pauvres, enfermés dans le dit
« Hôpital-Général, n'ayant pas un sou d'argent ni aucun boisseau
« de blé, excepté ce qui reste de pain cuit de la dernière fournée. »

Cette fois, l'intervention de M. Folliot, de Sainte-Honorine, premier échevin, et un don anonyme sauvèrent la situation.

En 1769, où la détresse n'était pas moindre, les admissions à l'Hôpital-Général durent être provisoirement suspendues et les distributions aux pauvres, en ville, complètement supprimées. Des dons et des quêtes à domicile vinrent heureusement atténuer la misère des indigents de cet Hospice.

En 1770, année en laquelle l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu percevaient le produit des offices de mesureurs de grains pour la dernière fois, on désespérait encore de la situation, lorsque la ville accorda un secours de 600 livres à l'Hôpital-Général, qui commençait, cependant, à recevoir sa part dans l'abandon du don gratuit.

L'année 1771 donna lieu à de vives appréhensions. Néanmoins, une somme de 2,000 livres, attribuée à la ville sur la partie du Don gratuit, concédée à la Communauté des habitants par le Roi, en 1763, et une aumône de 600 livres, par les époux Bourges dits La Roche, boulangers, paroisse Saint-Sauveur, pour donner du pain aux pauvres, aidèrent à tirer l'Hospice d'un mauvais pas.

En 1772, malgré l'encaissement d'une annuité du secours de 1500 livres par an, accordé par le Roi, en 1770, pendant quatre années, jusqu'au 31 décembre 1774, — ce secours fut continué par Louis XVI — la situation présentait une certaine gravité. Les dettes de l'Hôpital-Général s'élevaient à un chiffre inaccoutumé. La plus importante concernait une somme de 17.200 livres, pour des achats de blé à payer sans délai. L'horizon de cet Hospice s'assombrissait de plus en plus.

Cependant, le généreux évêque de Rochechouart, digne émule de Mgr de Nesmond, obtenait des délais en versant un à-compte de 4,000 livres. Cette somme, qu'il avait empruntée, fut aumônée depuis à l'Hôpital-Général par ce Prélat.

Le *Conseil Supérieur* versait aussi son obole. M. Tenneguy du Châtel, son président, faisait remettre 180 livres « provenant de ce « qui est perçu au Conseil Supérieur pour l'Hospital-Général ».

Les débuts de la royauté de Louis XVI, témoins de l'installation des dépôts de mendicité pour les vagabonds, virent encore notre Hospice dans la misère. Les comptes soumis, en 1775, présentaient un déficit de 7,617 livres. Il en fut ainsi, avec des variations, jusqu'à la fin du règne de cet infortuné souverain.

La situation financière de l'Hôpital-Général, toujours subordonnée, antérieurement au XIXe siècle, aux capricieuses volontés de la royauté, à l'abondance très aléatoire des récoltes en froment et aux disettes, en temps de guerre, était encore des plus précaires le 17 mars 1777, lors de l'arrivée de Mgr de Cheylus à Bayeux.

En cette année, la progression de la mendicité, subrepticement reparue, devint telle, malgré le travail rémunérateur qui était assuré aux pauvres, en s'employant aux démolitions du Château, que Sa Grandeur crut devoir intervenir.

Pour faire disparaître cet abus, qui se perpétuait malgré les dis-

tributions à domicile par les Sœurs du Pot, cet énergique et bienfaisant Prélat eut recours à la *tâche obligatoire*, imposée aux mendiants en état de travailler.

Afin d'assurer la réussite de ce nouveau moyen, Mgr de Cheylus obtint le concours des Dames de la ville. Elles se réunissaient une fois par mois, à l'Evêché, sous la présidence de Sa Grandeur. Les Religieuses de l'Hôpital-Général, déléguées pour donner les tâches et pour en recevoir le produit, assistaient à ces assemblées.

Dès la première réunion, on décida que des tâches seraient imposées, chaque semaine, aux indigents. Par suite, le prix du travail de chacun d'eux appartenait à l'Hospice. Ils recevaient l'entretien et la subsistance en échange. Les ressources consistaient dans les sommes provenant de leur labeur et dans le résultat des quêtes par les Dames, accompagnées des Directeurs.

Les secours, concentrés à l'Hôpital-Général, étaient accordés, après renseignements, sur la proposition des Directeurs, membres nés des assemblées ; ils les faisaient remettre aux intéressés.

Les indigents, qui refusaient la tâche, étaient signalés au Procureur du Roi et poursuivis s'ils recommençaient à mendier.

La dépouille mortelle du dernier titulaire de cette charge, à Bayeux, à la fin du règne de Louis XVI, repose dans le grand cimetière de l'Ouest. On lit sur sa tombe, peu distante de la nouvelle entrée principale, ouverte en 1898 :

« Ici repose le corps de François-Honoré-Philippe Guérin de La « Houssaye, ancien Lieutenant-général de Police et *Syndic de l'Hô-* « *pital-Général*, décédé le lundi 25 avril 1825, à l'âge de 82 ans et « 5 mois. »

On sait comment finit l'épiscopat de Mgr de Cheylus, obligé de s'expatrier pour rester fidèle à ses convictions religieuses.

Après ce Prélat, la Révolution, qui avait commencé par le cri de : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières », consomma la ruine des hôpitaux, par le décret du 19 mars 1793, mais elle laissa le champ libre aux trucheux ; il en fut ainsi jusqu'aux événements de Thermidor An II. Après ce mois, l'un des plus dramatiques de cette sanglante époque, la Convention nationale, affranchie du despotisme

de Robespierre, votait la loi du 24 Vendémiaire de la même année, visant l'extinction de la mendicité.

En l'An II, les quatorze armées mises sur pied par la République avaient facilité l'application de cette loi, en diminuant de beaucoup le nombre des mendiants ; tandis que les vagabonds, toujours en rébellion, prenaient les armes, non pour défendre la Patrie, mais pour grossir les rangs des Chouans.

L'avénement de l'Empire, en 1804, mit fin à leurs sinistres exploits.

Pour terminer cet épilogue, complément indispensable de cette étude sur le passé de la Mendicité et des Marmites, *trop superficiellement connu*, jusqu'à l'époque de la Révolution, si désastreuse pour nos Hospices, comme nous l'avons dit ailleurs (1), nous rappellerons quelques-uns des bienfaits qui honorèrent la longue existence de Mgr de Nesmond.

La remarquable année 1715, durant laquelle la France devait perdre son vieux Roi et le diocèse de Bayeux le plus bienfaisant de ses Evêques, occupait, à son tour, la place qui lui était dévolue dans l'éternel ordre des ans.

Le 1er septembre, le plus puissant des monarques de cette époque, Louis XIV, dit le Grand, néanmoins mortel comme le plus humble de ses sujets, payait à l'impitoyable mort ce fatal tribut, dont le célèbre caennais Malherbe, honoré du titre de « Père de la *Poësie Française* », par Boileau, a dit :

« Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
« N'en défend point nos Rois. »

Quelques mois avant, le 16 juin, Mgr de Nesmond, précédant son illustre Souverain dans la tombe, avait rendu sa belle âme à son divin Créateur.

Cette mort consterna les habitants de Bayeux. Le deuil fut universel dans cette ville. La population entière manifesta sa douleur et ses regrets. Cet événement fut considéré comme un malheur public.

Des obsèques grandioses de cet illustre évêque — déjà racontées

(1) Voir le volume intitulé : *Bayeux, Souvenirs inédits sous la Révolution, le Consulat et l'Empire*, par Alfred Dédouit.



par nos historiens, d'après le manuscrit du chanoine Guillaume Moussard — nous ne retiendrons que ce qui concerne les hommages rendus à sa bienfaisance.

Les pauvres de l'Hôpital-Général, *pour lesquels il avait tant fait*, commençaient le cortège. Les indigents de la ville et des faubourgs, qu'il visitait journellement pour les secourir pendant les disettes, notamment en 1709, venaient ensuite. Parmi ces miséreux, assistés par les Marmites, quarante, habillés en drap gris, tenant un cierge à la main et portant un pain sous le bras, rappelaient son inépuisable charité.

Tous ces malheureux et un grand nombre d'assistants versaient d'abondantes larmes.

Mgr de Nesmond, issu de nobles familles, recommandables par de signalés services dans la magistrature et dans l'armée (1), naquit à Paris, le 1er septembre 1629 (2). Nommé évêque de Bayeux, le 2 avril 1659, il pratiqua toutes les vertus pendant la durée de son long épiscopat.

La personne de ce nouveau successeur d'Exupère, n'annonçait pas, paraît-il, un des principaux dignitaires de l'église, loin s'en faut. Sa taille médiocre, son visage et ses manières sans distinction, lui donnaient un air vulgaire. Son extérieur, qui avait fait sourire les courtisans, à la Cour de Versailles, ne présentait pas cet aspect généralement bienveillant, et même parfois imposant, qui distingue les nouveaux évêques et leur mérite, de prime abord, la sympathie des foules, quand ils prennent possession de leur Diocèse.

Cependant, si la nature s'était montrée parcimonieuse, à l'excès, des avantages physiques envers Mgr de Nesmond, par contre, elle lui avait généreusement prodigué les plus belles qualités du cœur. Ce Prélat, chez lequel la bienfaisance était inhérente à sa nature, devait consacrer sa vie et ses ressources à secourir ses semblables.

(1) Il était neveu, par sa mère, du célèbre Guillaume de La Moignon, premier Président du Parlement de Paris.

Un de Nesmond, son parent, officier de la Marine royale, se fit remarquer, le 20 avril 1697, en s'emparant, dans un terrible combat, de trois gros navires anglais, chargés d'or. Cette prise représentait plusieurs millions.

(2) *Essai Historique sur Bayeux*, par Frédéric Pluquet, page 222.

Apôtre dévoué de l'humanité, très délaissée à son époque, où les prosélytes de Saint-Vincent de Paul, son contemporain, étaient encore rares, il s'appliqua, sans relâche, à régénérer les nombreux pauvres de sa ville épiscopale, qu'il soutint par une assistance morale et physique, jusqu'à la fin de ses jours.

Les innombrables bienfaits de Mgr de Nesmond ont laissé de précieux souvenirs. La vue de plusieurs le rappelle journellement aux bayeusains. Il en est ainsi pour notre vaste Hôpital-Général, en partie construit et doté à ses frais. Indépendamment des dons de la main à la main, non mentionnés sur les registres, ce généreux évêque payait des sommes importantes pour les déficits (1) de cet établissement.

Le grand Seminaire et la Chapelle des malades de l'Hôtel-Dieu, — hôpital où des travaux considérables furent encore exécutés à ses dépens, — perpétueront également son souvenir pendant de nombreux siècles. Ces œuvres importantes, qui méritèrent à leur auteur le populaire sobriquet d'*évêque de la Truelle*, ne sont pas les seules qui témoignent de sa générosité dans son diocèse. La Chapelle des Eudistes (2), à Caen, et d'autres édifices religieux, dans des centres moins importants, sont dans le même cas.

Les derniers sacrifices de sa Grandeur pour sa Cathédrale, vers la fin de son épiscopat, suffiraient pour perpétuer son souvenir. En effet, chacun sait, dans Bayeux, que c'est par ses ordres et à ses frais que Jacques Moussard fit exécuter, d'après un plan conçu par cet habile bayeusain, le dôme en pierre, de forme parabolyque, qui surmonta, jusqu'en 1855, l'admirable partie octogonale de la tour centrale de ce magnifique édifice (3).

L'œuvre remarquable de notre concitoyen, dans le passé, qui lui mérita le titre d'architecte du Roi, avait été commencée en 1713.

(1) D'après une défalcation des comptes de l'Hôpital-Général, depuis le jour Saint-Jean-Baptiste 1667 jusqu'au 31 décembre 1697, les dépenses de l'Hôpital-Général s'élevèrent, en chiffres ronds, à 110,268 livres et les dépenses à 18?,443 livres, par suite les déficits furent de 72,175 livres, équivalant à 360,875 francs de notre époque.

(2) Cette chapelle a été transformée en Hôtel-de-Ville.

(3) Cette partie octogonale, commencée le 1er octobre 1477, fut terminée le 1er août 1479. Elle coûta 4,902 livres 12 sols 6 deniers.



La lanterne de son sommet fut terminée pour les fêtes de Noël de l'année 1714. Mgr de Nesmond paya 23.000 livres pour la dépense.

Il ne suffisait pas à ce protecteur des miséreux et du progrès, d'avoir régénéré ceux qui paraissaient irrévocablement voués aux tortures de la misère, quand il prit possession de son siége épiscopal. Saisissant avec empressement les occasions à sa portée de venir en aide aux pauvres honteux et aux infortunes non méritées, ce philanthrope, qu'on avait vu vendre ses meubles pour faire l'aumône, secourait même les grands, victimes de l'adversité. Il fit une pension à Jacques II, roi d'Ecosse, quand il eut perdu sa couronne.

Le culte de son Dieu et l'assistance de ses semblables, n'étaient pas les seules préoccupations qui absorbassent le *Saint Evêque*, comme disait Louis XIV, en parlant de Mgr de Nesmond ; ce Prélat était encore un propagateur non moins zélé de l'instruction gratuite parmi les enfants des pauvres.

Le Grand Roi le félicita pour avoir fondé des écoles.

Sous la Monarchie absolue, alors que le soldat, mortellement blessé dans le combat, expirait en criant : Vive le Roi ! comme le fit, peut-être, le bayeusain de Bailleul, capitaine au régiment de Bourgogne, tué glorieusement à *Malplaquet*, Mgr de Nesmond, auquel son culte interdisait de porter les armes, sans lui défendre, néanmoins, de prouver son amour pour la France, contribua à la défendre contre ses ennemis.

Après la perte de cette bataille, ce Prélat patriote vendait son argenterie pour lever un régiment qu'il offrait à Louis XIV. Sa Majesté le remerciait par une lettre autographe, où elle lui faisait l'insigne honneur de l'appeler *mon ami*.

Aussi, en terminant cette nouvelle page inédite de notre histoire locale, d'après les archives municipales, hospitalières et autres documents véridiques, croyons-nous devoir rendre un respectueux et reconnaissant hommage à la mémoire du vénérable évêque François de Nesmond, parfait modèle de toutes les vertus religieuses et civiques, qui vécut pour son Dieu, pour les pauvres et pour son pays.

A. DÉDOUIT.



NOTES SUR LES ÉDIFICES ROMAINS

DÉCOUVERTS DANS LA RUE SAINT-LAURENT, A BAYEUX

par l'Abbé A. LE LIEVRE

INTRODUCTION

Au risque d'être paradoxal, un écrivain a dit : « Heureux les peuples qui n'ont point d'histoire ». Nos ancêtres n'ont pas connu ce bonheur-là, mais leur histoire nous dit qu'ils en ont eu d'autres. Si l'importance de leur cité les exposa, parfois, aux guerres, aux invasions et aux autres calamités de nations plus importantes que le clan des Bajocasses, il faut avouer que les douceurs des civilisations gauloise et romaine, ne leur ont pas manqué. Quelque indolents qu'on les suppose et si peu éloignés de ces insulaires de la Grande-Bretagne, réfractaires aux civilisations continentales, nos aïeux ont su profiter des ressources de leur pays et s'isoler du bien-être du vieux monde le moins possible. On en a pour preuve ces vieux monuments publics que les travaux de voirie, exécutés dans le quartier Saint-Laurent, ont, en partie, remis à jour : ces monuments, d'un autre âge, témoignent aussi de l'importance et de la richesse de notre Cité.

I

Notre ville, à l'époque où s'élevèrent ces vénérables vestiges de sa grandeur passée, était loin de s'étendre aussi également qu'elle le fait aujourd'hui, sur les deux rives de l'*Aure*. Les chenaies fameuses du Mont-Phaunus contenaient la population besogneuse : tanneurs, charrons et ouvriers en bois, aux pieds de ce Mont-Phaunus, sans leur laisser dépasser la rivière. Les bois, entre la

ville et la *Drôme*, cantonnaient d'autre part les potiers le long des fossés de la citadelle et l'enceinte des murs, resserrant dans un quadrilatère à peu près parfait, la population sédentaire de la ville, les deux grands centres de réunion se trouvaient naturellement reportés en dehors des murs. L'un était l'*emporium* ou marché de la contrée : son site naturel était la place Saint-Patrice. Les populations rurales du *pagus*, les pêcheurs du littoral, ces populations flottantes, qu'attiraient, dans la cité, les affaires ou le plaisir, s'y donnaient, naturellement, rendez-vous. Mais, à côté de la vie commerciale, il faut voir la vie municipale.

La vie municipale était une grande chose dans les cités antiques et, pour elle, il fallait de vastes lieux de réunion. Les citoyens de la moindre ville affirmaient leur force dans leurs édifices publics et surtout dans leur *forum*. Pour eux, ce n'était pas assez de voir leur nom allié à celui de leurs magistrats, au frontispice des monuments et dans le préambule des lois, à d'autres heures que celle des comices ils se disaient et voulaient être les maîtres.

Bien piètres leur eussent paru les donjons et les beffrois municipaux, les maisons de ville et parloirs aux bourgeois, sièges, symboles et centres de la vie municipale ou seigneuriale du moyen-âge. Les édifices communaux, dus aux municipalités et corporations des Flandres et de la Belgique, si vastes et si admirés, leur eussent paru insuffisants. Pas un édile n'eût résigné ses fonctions, pas un magistrat n'eût quitté sa charge sans avoir signalé son passage au pouvoir par quelque monument nouveau, pour les plaisirs ou les affaires de ses concitoyens, habitués du forum local. Pas un patricien pouvant, dans sa maison urbaine, réunir vivier, thermes ou théâtre qui, pour l'honneur de sa famille ou de son nom, pour se conserver des clients ou des électeurs, n'eût songé à donner à sa ville un théâtre de plus, un vivier plus somptueux ou des thermes nouveaux.

Aussi, la place publique des premiers temps voyait-elle toujours s'agrandir ses palais et ses basiliques quand, à ses côtés, ne se développait pas un forum nouveau avec ses temples, ses tribunaux et ses lieux de plaisirs. Et les corporations et colléges imitaient, à leur tour, patriciens et magistrats; ainsi, les monuments publics

des cités antiques revêtaient un caractère de variété et de richesse qui épouvanteraient aujourd'hui les plus hardies municipalités et grèveraient lourdement le budget de nos villes.

Voilà ce que nous révèle l'histoire du moindre municipe un peu important, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous ; et dans tous les coins de l'ancien Empire romain, dans notre vieille Gaule, sur cette terre de l'ancienne Confédération armoricaine, qui forme notre département, plus d'une découverte a justifié cette importance donnée aux forums urbains par l'histoire.

II

A Bayeux, les choses ne se sont pas passées autrement. Oppidum, c'est-à-dire centre militaire et refuge des populations voisines, entourée de postes défensifs et de camps retranchés, d'importances différentes (1), centre de voies militaires de premier ordre (2),

(1) Les postes défensifs et les camps retranchés sont indiqués par les noms de lieux et les présomptions établies par ces noms, sont vérifiées par les documents de l'histoire et les trouvailles archéologiques. Le pagus des Bajocasses s'étendant sur le littoral, entre l'estuaire de la Vire et de l'Aure Inférieure, autrement dit les Veys et l'embouchure de la Seulles. Les camps retranchés devaient être à proximité des voies rapprochant de ces estuaires. La grande voie, appelée chemin des Veys à la Délivrande, avait, entre elle, la mer et la Seulles, les camps ou stations du Manoir, de Banville, de Graye et, entre la Seulles et l'Orne, les stations de Saint-Ursin et de Bernières, pour aboutir à Bac du Port, gué de l'Orne, aujourd'hui appelé bastillon de Benouville (Sancta Maria de Portu); id. est Benouville, dit le Livre Pelut. L'emplacement du camp du Manoir est bien connu. Là, se trouvait la deuxième milliaire, mentionnant Augustodurum, capitale des Bajocasses. Le second camp retranché, avec les marins en station à Port-en-Bessin, était entre Bayeux et la mer. C'était le camp d'Escures se reliant aux postes établis sur le Mont Chauvin. La boucle de Port, le goulet de Vari étaient ainsi à l'abri d'un coup de main. La route des Veys à Bayeux était protégée par les retranchements de Surrain. Enfin, au midi de la ville, vers le pays des Unelli et le vieux Saint-Lo (Semilly), nous trouvons le *speculum* de la Haute-Maison, à Saint-Loup, le *Dunum* de Noron, les fossés en Château-Goubian et les circonvallations de Castillon couvraient, avec les bois de la Porte-Arborée du Loup-Pendu, du Tronquay et du Vernay, les rives de la Drôme. Nous taisons les postes de moindre importance, désignés par les vieux noms de Meis ou Mas et de Plessis. Meis, Mas ou Mezi, retranchements de terre et de fascines, Plessis ou Plassiées, abattis d'arbres ou de branchages, en usage chez les Gaulois et utilisés par la stratégie romaine.

(2) Les chaussées romaines, qui partaient de Bayeux, étaient : 1° la voie allant à Bac du Port ou Bénouville, pour passer l'Orne et se diriger sur Dives et Cabourg ; 2° la voie allant à Vieux (Aragenus), capitale des Viducasses ; 3° la voie allant sur Saint-Lo et, de là, au Cotentin ; 4° la voie allant au-delà de la Vire jusqu'à *Crociatonum* (Beuzeville-au-Plein ou Saint-Cosme, près Carentan), et de là à Valognes.

première cité notable de ce côté de l'Océan Britannique, notre ville, quelque fût son nom : *Bakaï* ou *Néomagus*, *Augustodurum* ou *Juliobona Biducassium et Cadetorum*, *Baïa* ou *Bajoca* eut son centre et son forum au quartier Saint-Laurent. Le voisinage de l'*Aure*, les deux ponts (le pont Isbert et le Grand Pont) qui réunissaient la base du Mont-Phaunus à ce côté de la ville, avaient naturellement désigné toute la partie comprise entre les rues des Bouchers, Saint-Laurent et Saint-Quentin, pour l'emplacement des édifices civils de la capitale des Bajocasses.

La rue des Bouchers, communiquant avec le Grand Pont et le Pont Isbert, amenait les marchandises de l'Emporium jusqu'aux voies conduisant aux gués de la Seulles et de l'Orne, et par ces deux ponts encore, les érudits et la jeunesse des écoles du Mont-Phaunus venaient se mêler aux plaisirs de nos pères. Rapprochez, maintenant, de ces éléments divers, les soldats de la garnison et du castrum, les détachements du camp d'Escures et de Maisons, les légionnaires obéissant au préfet de la flotte, qui surveillait l'estuaire de la Seulles et celui de la Vire, les patriciens de la cité, les riches possesseurs des villas de la région, les colons du Bessin et généralement les habitants de ces localités rurales qui se disaient *oppidani de Bakaï* (1) de *Baiocata civitate*, comme on le répétait encore au IX[e] siècle, vous comprendrez que le lieu de réunion d'une telle foule n'a pu être mis en oubli et a dû conserver des traces de sa splendeur : c'est lui-même sur lequel, aux heures malheureuses, les ennemis des possesseurs de Bayeux, quels qu'ils fussent, ont tenu à laisser marquer leur puissance quand ils n'ont pas satisfait leur rage de détruire. Ici, on me demandera des preuves.

La première, sera la persistance jusqu'au Moyen-Age du nom de *forum judiciaire*, donné à notre Place aux Pommes. Nous la trouvons désignée dans les vieux titres sous le nom de *Forum Judicis*, en Français *Four au Bailli*, et c'est peut-être à ce nom

(1) Les traditions, tenaces et séculaires, désignent, comme faisant partie des populations confédérées, ayant droit de refuge à Bakaï oppidum des Bajocasses, les colons et habitants des communes qui suivent : Saint-Vigor-le-Grand, Monceaux, Blary, Juaye, Couvert, Chouain, Audrieu-Hervieu, Condé-sur-Seulles, Ducy-Sainte-Honorine, Carcagny, Saint-Léger et Nonant.

fatidique et séculaire qu'elle doit encore son prétoire de la Justice de Paix. La seconde preuve se tire de ces anciennes tours de la porte Saint-Martin, la principale du Bayeux militaire, précédées en dehors du vallum des fossés d'un barrage ou clôture de pieux appelée Barrière, placée entre elles et le grand pont franchissant l'Aure. Ces tours d'ancienne structure devaient, sans doute, mettre à proximité du juge le cachot des prévenus. La réunion du tribunal et des prisons en cet endroit est tout à fait conforme aux législations antiques : c'était aux portes de la cité que le magistrat rendait ses sentences, c'était en dehors de l'enceinte, dans un lieu accessible aux foules, qu'on interrogeait l'accusé. Les murs d'une cité, renfermant dans la ville la divinité locale, faisaient du territoire qu'ils enserraient une enceinte sacrée, que le châtiment d'un scélérat ou le cadavre d'un supplicié ou d'un défunt quelconque, auraient profanée. Nos tours étaient comme une espèce de terrain réservé, ne paraissant pas se relier (1) aux agglomérations urbaines, ni former corps avec les remparts romains longeant le quartier de la Poterie et le chevet actuel de la Cathédrale. Aussi dans les actes qui nous restent du martyre de saint Floxel, mis à mort à Bayeux, entre Antonin et Constance Chlore (la date est encore assez obscure), le jeune cotentinais est représenté seul, sans garde et sans surveillant dans sa prison et assez rapproché des basses fosses où les fauves des jeux publics étaient conservés à Augustodurum. Et la répulsion qui s'attachait à un lieu infame ou destiné aux criminels, était telle qu'il ne fallut rien moins que les miracles qui accompagnèrent sa détention pour que le saint prisonnier fût visité dans son cachot. Le bourreau lui-même, qui l'avait enfermé avec un lion, ne s'y rendit que sur l'ordre exprès du juge.

(1) La Porte Saint-Martin, disons-nous, ne paraît pas se relier aux autres remparts romains de la ville. On n'a pas trouvé, jusqu'aux monuments que nous étudions, des restes de remparts, évidemment romains, reliant les tours de la Porte Saint-Martin, aux fortifications anciennes de la cité. Dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville, vers la place au Bois et la maison dite du Gouverneur. des remparts romains existent encore ; l'autre mur d'enceinte occuperait l'espace entre la rue de Bretagne et la rue Saint-Quentin, puisqu'un côté de cette rue, dans le voisinage de la rivière, et une partie de la rue Saint-Laurent, formaient Saint-Ouen-des-Faux-bourgs. La trace d'anciens débris, dans cette étendue de terrain, le surnom de l'ancienne paroisse Saint-Ouen, ne sont que des inductions.

Tous ces souvenirs traditionnels, si acceptables à ceux qui connaissent l'antiquité, par leur accord parfait entre eux, sont nos deux premières preuves, et pour les soutenir jusqu'à présent, aucune fouille archéologique n'est venue à notre secours ; aucune non plus, nous devons le dire ici, n'est venue les combattre. Mais nos plus fortes preuves du site et de l'importance du forum bayeusain sont les substructions de toutes sortes retrouvées dans le sous-sol de l'église Saint-Laurent et des maisons voisines. Les érudits qui les ont étudiées jusqu'à présent (1), les ont appelées ruines d'un temple et des thermes publics. Nous disons thermes publics, car en d'autres quartiers de la ville, sous des maisons occupées autrefois par des familles gallo-romaines du pays, on a retrouvé des fragments d'étuves et de bains trop exigus pour servir à la population tout entière. Qu'on se rappelle ici les bains à l'angle des rues Laitière et de la Chaîne, sous l'Hôtel de la Poste, découverts et décrits en 1888, par les membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Ces vestiges de l'ancienne ville gallo-romaine, mis à jour assez récemment, sont aujourd'hui aussi oubliés que les restes du temple et des thermes du quartier Saint-Laurent.

Du temple, il y a peu de choses à dire : les corniches de marbre blanc, la Minerve salutaire que l'on peut voir à la Bibliothèque, dans la salle de la Tapisserie, justifie l'idée émise par l'abbé Beziers que les placages bleus et blancs, les corniches et une espèce de voûte, indiquaient un temple. L'idée ne pouvait venir d'une étuve ou de bains, puisqu'alors aucune trace de fumée ou d'aqueduc ne fut reconnue. Tout l'ensemble décrit par Beziers et les mémoires manuscrits du temps, fut découvert, lorsqu'en 1759, M. d'Amours, seigneur de Villiers, fit allonger de 16 pieds le chœur de l'église Saint-Laurent de Bayeux, dont il était patron. Malgré l'intérêt que devaient exciter de semblables découvertes, les fouilles ne furent poussées que selon les besoins du nouvel édifice, et l'état même des substructions mises à jour prouva, une fois de plus, qu'il ne faut admettre, qu'avec de *très expresses*

(1) Beziers, Surville, Lambert, Pluquet.

réserves, l'opinion parfois émise et qu'on semble ériger en axiome, que les premiers évêques et les premiers empereurs chrétiens se firent démolisseurs de temples et d'idoles, pour élever des idoles et des temples au vrai Dieu.

Avec un peu de réflexion, les tenants de cette opinion auraient pu remarquer qu'en agissant ainsi, les évêques se seraient aliénés la plus grande partie de ceux qu'ils avaient à convertir, et qu'au lieu d'être des agneaux au milieu des loups et des messagers de paix dans les cités qu'ils visitaient, ils s'établiraient par la violence au risque de rendre leur venue et leur séjour impossibles partout où serait connue leur manie destructive. Quant aux empereurs qui n'étaient pas tenus aux mêmes ménagements, n'auraient-ils pas, par une telle conduite, multiplié les éléments de discorde que les évènements politiques avant Constantin n'avaient que trop fait connaître. Il est donc plus vrai dans la logique et dans les faits de dire que, comme tant d'autres édifices similaires, l'église Saint-Laurent de Bayeux avait été élevée sur un édifice païen resté debout, mais oublié longtemps dans les décombres, comme le fut, à une époque plus rapprochée de nous, la crypte élevée sous le chœur de la Cathédrale, mais retrouvée à peu près intacte à plusieurs siècles de distance.

La présence de nombreuses médailles impériales, dont la première est de Trajan, 98, et la dernière de Gratien, 383, dans le cimetière, côté sud, et dans tout l'emplacement présumé du forum, la quantité de cendres, d'oxides métalliques, de plaques de cuivre et de restes d'outils de fer, sans aucun rapport avec un établissement balnéraire, ont fait présumer qu'un Hôtel de Monnaies avait été adjoint au temple cité par Béziers. Toute la conclusion acceptable, c'est que la présence de médailles de Constantin-le-Grand, de Crispus, de Constantin-le-Jeune, de Valentinien et de Gratien, à un niveau supérieur à celui des maçonneries antiques, prouve suffisamment que des chrétiens n'auraient pas ainsi détruit les seules traces, qui demeuraient dans la cité épiscopale de leur contrée, des premiers Césars, adorateurs du Crucifié.

Le site et la configuration des Thermes publics, beaucoup plus importants que le temple signalé par Beziers, sont établis par une

série de fouilles successives, de 1760 aux derniers jours d'août dernier (1898). Les travaux de 1760 portèrent le chevet de l'église jusque sur le bord de la rue ; la nef fut fouillée en 1794, pour avoir du salpêtre ; les côtés du cimetière nord et sud furent explorés en 1821. Le nivellement et la clôture du cimetière, à la même époque, amenèrent de nouvelles fouilles. Ce fut au mois de juin 1825, que le pavage de la rue permit d'étudier les annexes de l'édifice principal. La construction des chapelles, en 1832, les projets d'allongement de la nef et de construction de clocher et de sacristie, en 1865, rappelèrent le temple et les thermes, et cette année, les substructures nouvelles des immeubles Lebreton, Silas et héritiers Hodierne ont révélé un mur en hémicycle, accoudé de deux contreforts et paraissant adossé à l'angle sud-est de la piscine d'eau froide ou bassin de natation indiqué par les fouilles précédentes. Les thermes peuvent être maintenant plus facilement décrits, l'historique de leur découverte, par partie, étant suffisamment rappelé.

Pour plus de clarté et de briéveté, divisons notre description en trois groupes :

GROUPE A.— *Bains proprement dits et salles situées sous l'église ;*

GROUPE B. — *Atrium, pièces de dégagement et d'accès, annexes dans le cimetière, côté du Midi ;*

GROUPE C. — *Bassin et piscine de natation, fragments d'édifices dans la rue, au sud-est du sanctuaire et du cimetière.*

ÉDIFICES ROMAINS DU QUARTIER SAINT-LAURENT

Groupe A. — Bains proprement dits et salles situées sous l'Eglise.

Les substructures, comprises dans ce groupe, se composent de :

1° De deux grandes salles, plus larges que longues, occupant, la première, les deux tiers de la nef actuelle et un tiers des chapelles ; la seconde, aussi rectangulaire, plus large que longue, comme la précédente, occupant le tiers des chapelles et la moitié du chœur ;

2° D'une salle circulaire reliée, par un porche étroit, aux deux précédentes, elle est munie d'une galerie annulaire et, dans l'annexe

qui lui est accolé au sud, des débris de colonnes ont fait supposer que seize colonnettes, également espacées, dessinaient cette galerie et aidaient à supporter la voûte ou coupole, tandis que seize pilastres carrés, six sur chacun des grands côtés, quatre dans le sens de la longueur, forment aussi un pourtour voûté, encadrant la seconde salle rectangulaire ci-dessus.

Chacune des arcades, ainsi formées par les pilastres et colonnes de la rotonde et de la salle carrée, se termine dans l'épaisseur des murs de séparation de chaque salle, par une absidiole semi-circulaire et voûtée en cul de four. Ce fut probablement sur une des absidioles de la galerie annulaire de la grande rotonde que les ouvriers aux gages de M. d'Amours, en 1759 et 1760, donnèrent des coups de pioche qui firent croire à la découverte du temple de Belenus, comme le dit Beziers, le centre de cette salle circulaire se trouvant précisément sous l'autel majeur de l'église, dans les nouvelles constructions dues à M. d'Amours (1).

Notons que la grande salle carrée était entièrement construite en briques. Les murs se dirigeant sous l'église sont àplomb (2), celui qui les réunit dans le sens de la largeur porte un ou deux degrés aussi en brique. Toute cette salle dissimulait ses murs de briques sous un placage en marbre blanc. L'aire portait trace d'un dallage.

Aucune partie des maçonneries, découvertes depuis 1821, n'a montré la naissance, l'arrachement d'autres voûtes que celles des galeries carrées et circulaires, dont nous venons de parler. Il faut, cependant, en admettre au moins une dans la première salle de notre groupe A, puisque son sous-sol, par les foyers et les charbons qui y ont été retrouvés, l'a fait appeler, à bon droit, l'*Hypocaustum* ou chauffoir principal. Nous disons principal, parce que le chauffoir voisin de la conduite des eaux, qui arrivait au portail actuel de l'église, est en communication avec l'hypocaustum. Ce chauffoir et la conduite d'eau occupent le premier tiers de la nef, entre l'hypocaustum et le portail. Les hypocaustes étant générale-

(1) M. Olivier d'Amours, seigneur de Villiers-le-Sec, avait fait reconstruire la nef de Villiers-le-Sec : il fut le bienfaiteur de la paroisse Saint-Laurent. Sa tombe était au Nord de l'Eglise, dans la partie du cimetière Saint-Laurent, regardant la mer.

(2) C'est-à-dire perpendiculaires, sans aucun renflement, ou stylobate à ras de terre,



ment en sous-œuvre, notre première grande salle rectangulaire devait être au-dessus. Nous le croyons d'autant plus, qu'un petit arceau, ayant 0 m 70 de hauteur de pied droit, servait d'ouverture dans la muraille sud de l'église, ou plutôt de l'hypocauste, et conduisait sous une voûte de briques creuses à demi écrasées, affectant la forme d'un grand four.

Groupe B. — Pièces d'accès ou de sortie, annexes des bains proprement dits

Dans le cimetière, du côté du midi, et sous l'ancien presbytère (1), avec empiètement sur la rue, nous trouvons la piscine ou réservoir pour les bains froids. *Piscina*, *natatio*, *frigida lavabo*, découverte en 1821 et 1825. Les murs sont entièrement construits en briques : un passage voûté la faisait correspondre, vers son côté nord, avec la grande salle circulaire que nous réputons lieu d'assemblée des élégants bajocasses, des badauds oisifs et des parleurs de notre cité.

Je m'imagine qu'il était select pour nos patriciens, comme nos Lupus (2), qui avaient, chez eux ces thermes, aussi romains, découverts en 1888, sous l'Hôtel des Postes, de se mêler à leurs pairs, sous la riche galerie des seize colonnes. Aux beaux temps du paganisme, on montrait avec orgueil la distinction avec laquelle on alliait le culte de la Vénus du lieu Philippe, à Saint-Patrice, à celui de la Minerve (salutaire du nom), qui avait une si belle statue dans nos Thermes. J'oserais même dire qu'on y entendit plusieurs fois vanter l'astuce et la faconde ingénieuse de Mercure, le dieu du Commerce, les faiblesses voulues de Thémis, boîteuse et lente en plus d'un cas : de quels commentaires y assaisonnait-on les leçons éloquentes du collège des savants du Mont-Phaunus (3), avec quelle

(1) Aujourd'hui immeuble Duval.

(2) Les Lupus étaient les ancêtres de notre évêque saint Loup : l'origine patricienne et l'indigenat de ce Prélat sont affirmés par ses biographes.

(3) Le Mont-Phaunus est à l'orient de l'ancienne Augustodurum. Son nom a été diversement orthographié. On trouve, en effet, le mont Fas, Fhanus, Faneum, Phænum, Fanum, Phanum et Phaunus. Ce nom lui vient, avec ces formes diverses, parce que le Dieu du pays Belenus, qui n'est autre que le Soleil ou Apollon, y était depuis un temps immémorial universellement révéré. Il y rendait des oracles et ses Druides le faisaient connaître, *phaô* (je parle), les chenaies antiques, au sommet du monticule, recevaient les

joie maligne on décrivait les longues théories sacrées qui gravissaient les pentes voisines, en célébrant les divinités du vieux temple de Belenus.

Plus tard, s'y retrouvèrent, sans doute, l'ancien gardien du temple, *Phœbitius*, et le sacrificateur, *Attius Patera*, amis et élèves d'Ausone, ce maître de l'empereur Gratien et de saint Paulin de Nole. On y relisait donc les vers du poëte bordelais, en l'honneur de ces deux bayeusains, trouvant une clientèle plus occupante dans les fonctions de rhéteur que dans leur ministère sacré, quand il les retenait au Mont-Phaunus :

Ætate quamquam viceris doctes prias,
Patera faudi nobilis
Tamen quod ævo floruisse proximo,
Juvenisque te vidi senem,
Honore mœstæ non carebis nœniæ
Doctor potentum Rhetorum.
Tu Bajocassis stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis Templo genus :
Eu inde vobis nomina :
Tibi Pateræ : sic ministros nuncupant
Appolinaris mystici :
Fratri, patrique nomen à Phæbodatum
Natoque de Delphis tuo.
Doctrina nulli tanta in illo tempore
Cursusque tot fardi et rotæ,
Memor, disertus, lucida facundia
Carere cultu prœditus.
Salibus modestus, felle nullo perlitus,
Vini cibique abstemius,
Lætus, pudicus, pulcher, in senio quoque ut
Aquilæ senectus aut equi.

AUSONE.

A côté de ces illustres rhéteurs, il faut placer la pieuse dame Hédibie, correspondante de saint Jérôme.

Je ne cite ici que des notabilités bayeusaines, contemporaines de nos thermes ; car, une ligne noirâtre de terre et de débris, calcinés par le feu, établit une séparation très visible entre les premières assises, qui s'élèvent à 1 m 50 environ des débris de fûts de colonnes employés dans les fondations et les murs plus solides qui ont permis de dresser le plan et de reconstituer les différentes parties de

premiers rayons de l'Astre-Dieu, et entre toutes les forêts du pays, elles étaient le bois sacré le plus renommé, le plus illustre, *phaino* (je brille) ; enfin, ce mont tirait son nom du temple de Belenus (Mons Fani, Mons Phani). Qu'était ce temple ? Lors de la destruction du paganisme, saint Vigor eut à renverser, en ce lieu, une idole de pierre, très ancienne, représentant une femme. Cette idole était, a-t-on dit, une ancienne pierre levée, consacrée au Soleil ou à Belenus, par les Gaulois et les Druides, grossièrement taillée, comme effigies des divinités orientales primitives, dont les migrations des riverains de la Méditerranée et du Pont-Euxin avaient transplanté le culte dans nos contrées. Les pierres druidiques de Pierre-Solein (Petra solemnis ou Petra Solis), de Reviers et de Colombiers-sur-Seulles (ces dernières ayant servi, selon la tradition, aux crioboles et aux purifications sanglantes des païens), justifieraient assez les on-dit des critiques que nous venons de rappeler.

nos thermes. Il serait difficile de nommer les habitués que l'on rencontrait dans l'atrium réservé, qui occupait tout le côté méridional du cimetière, depuis la chapelle jusqu'au sanctuaire. Cet atrium était dallé de pierres de taille. Autour de ces pierres, régnait un caniveau, qui conduisait les eaux dans un aqueduc situé au-dessous du dallage : les raffinés avaient, derrière cet atrium, leur salle réservée, munie de ce beau pavage bleu en losange, signalé par Beziers.

Armés de strigiles ou peignes de fin ivoire ou d'argent, avec de gracieux miroirs à main, de métal précieux ou de pierres polies, massant avec leurs mains ointes d'huiles aromatiques ou de parfums orientaux, les baigneurs sortis de la grande salle occupant le chœur de l'église, les serveurs des thermes mêlés à la foule, attendaient leurs clients dans la galerie de l'Atrium réservé. N'allez pas croire que bains chauds et bains froids, piscine réservée ou bassin de natation, suffisaient à nos élégants ancêtres. On avait prévu tous les caprices d'une civilisation raffinée et sensuelle, et rêvant pour l'idolâtrie du corps et des sens. une durée éternelle, les reconstructeurs de nos thermes, au-dessus de la ligne de cendres et de débris noirâtres, dessinant les thermes primitifs, avaient tout disposé en maçonnerie solide et soignée, comme pour défier le temps et les hommes.

Nous devons avouer qu'ils avaient presque réussi, s'il faut compter les efforts que les explorateurs, aux gages de l'ingénieur Surville et de M. de Montlivant, préfet du Calvados, durent faire pour isoler et découvrir les parties principales que nous venons de décrire. Nous n'avons donc éprouvé aucune surprise des difficultés rencontrées par les reconstructeurs des immeubles Hodierne et Sillas, pour enlever quelques-unes de ces vieilles assises romaines du terrain de remblai qui les recouvrait et asseoir sur ces assises, bien des fois séculaires, leurs maisons modernes. Il fallait des bains de vapeur, des étuves ou séchoirs, une salle d'attente, des cours d'accès et de dégagement ; or, tout cet ensemble se retrouve pour nous dans notre groupe B, et nous pouvons déjà affirmer que chaque tempérament trouvait en nos thermes, ce qui était à sa convenance, et à peu près conclure que notre confort moderne

apporterait bien peu d'agréments nouveaux à nos vieux bajocasses de l'ancien Forum gallo-romain.

Notre groupe B comprenait donc : 1° une salle de bains réservée ; 2° une salle centrale entre deux cours ; 3° en arrière de cette salle et de ses cours annexes, un long couloir menant aux bains chauds et accessible par les deux cours et la salle dont nous venons de parler. Du même couloir, deux portes donnaient entrée dans la grande Etuve ou *Vasarium*, l'étuve ordinaire plus étroite ou Laconicum. Ces deux étuves ont été reconnues pour étuves par l'existence de piliers en briques, élevés sur leurs aires. A 0 m 50 au-dessus de l'aire, ces piliers supportaient un plancher supérieur. Ce plancher lui-même n'était autre que des briques posées à plat, de 0 m 58 de côté ; ces briques portaient, par leurs coins, sur quatre piliers et couvraient le quart de la surface de chacun d'eux. Sur ce plancher en briques, était exécuté une aire en briques de 0 m 20 d'épaisseur. Ces briques portaient trace de fumée. La direction, indiquée par ces traces, établissait la position du four et de l'orifice par où la fumée se rendait au-dehors.

Les piliers de briques *du Vasarium* étaient maçonnés en terre, l'aire était établie sur une couche de maçonnerie en blocage de moëllon, avec mortier de chaux et sable de 0 m 25 d'épaisseur, au-dessus une couche de mortier de chaux et de ciment fin et gros de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, forme le sol. L'aire du Laconicum est élevée de 0 m 80 au-dessus de celle du Vasarium. La destination, attribuée à chacune de ces parties du Groupe B, se tire, on le voit aisément, de ce que les fouilles y ont fait connaître. Quant à leur nom, c'est à leur ressemblance avec d'autres bains d'agencement à peu près identiques, décrits par Vitruve, qu'ils le doivent (1).

Groupe C. — Vestiges trouvés en 1825. — Bassin et Piscine de Natation Découverte de cette année même dans la rue Saint-Laurent

Dans le groupe C, nous plaçons, au premier rang, les trouvailles de 1825 et celle de cette année même (1898), dans la rue Saint-

(1) Voir sur ces noms le Mémoire de M. Surville, sur les thermes publics de Bayeux et les Mémoires des Antiquaires de Normandie.



Laurent. Nous avons ainsi l'ensemble à peu près complet de la partie principale de nos thermes, il nous manque, en effet, tout ce qui s'étendait au nord, vers la rue de Bretagne. De ce côté, les constructions modernes sont rares : la plus grande partie des terrains est convertie en jardins. Ce sont donc presque toutes terres de remblai qui recouvrent cette partie de la ville romaine. Conformément aux plans consacrés par ces habiles constructeurs, des édifices parallèles à ceux que nous avons exhumés, devaient compléter notre forum ; nous décrirons quelques fouilles peu connues dans cette partie de Bayeux et nous les rattacherons au gisement principal qui doit avoir ici la première place. Le *bassin de natation* n'a été découvert que par partie : il s'étend, en effet, dans la rue et, par une toute petite portion, se relie au groupe A.

D'après la direction de ses murs, entièrement construits en briques, avec traces de placage de marbre blanc à l'intérieur, il aurait été un dodécagone régulier de 32 pieds de long sur 34 de large, avec un corridor l'entourant : les murs et l'aire étaient reliés dans toutes leurs parties par un ciment très dur. L'aire de ce dodécagone, faite en ciment, ne présenta aucune trace de dallage.

En 1898, sous les immeubles Silas et héritiers Hodierne, une maçonnerie recourbée, à assises régulières de très petit appareil (0 m 10 sur 0 m 05 de large), fut trouvée à environ 0 m 70 cent. au-dessous de l'aire des immeubles détruits pour l'élargissement de la rue. Cette maçonnerie était noyée dans des débris de poteries, tuiles, briques, ciments et fragments de mosaïque : elle reposait sur une couche d'argile vierge. On arrive alors sur le terrain spécial à tout le quartier Saint-Laurent. La maçonnerie découverte, partant de fond, ne s'élevait pas d'un seul jet. Les premières assises, jusqu'à 0 m 30 cent. du sol, étaient de 0 m 03 centimètres plus épaisses que les assises supérieures. Ces dernières, en effet, au lieu de s'élever perpendiculairement à 0 m 03 cent. en arrière de la maçonnerie, qui leur servait de base, faisaient retrait insensiblement les unes sur les autres, comme serait la pente d'un cône tronqué très élancé : elles décrivaient une courbe qui indiquait une section de cercle assez vaste.

Cette maçonnerie circulaire, dont on n'a pu suivre le développe-

ment, amène naturellement à conclure à l'existence d'une salle circulaire, analogue à celle qui est de l'autre côté de la rue, sous le sanctuaire de l'église, à moins que ce ne soit là un des égouts de la piscine de natation de nos thermes (1). Il est évident que les eaux, renfermées dans le grand bassin de marbre, ne devaient pas y séjourner indéfiniment. *La différence* de niveau entre *les salles d'étuve* et *l'aqueduc*, qui passait vers l'hypocauste, la grande salle carrée du groupe A et *les rigoles de l'atrium* réservé, qui occupait tout le côté méridional du cimetière, vers les degrés de l'entrée actuelle, entre l'église et l'ancien presbytère, *donnait aux eaux de l'aqueduc la pente nécessaire* pour remplir *le bassin et la piscine de natation, à hauteur raisonnable* et avoir un écoulement *facile, soit à ciel ouvert, soit sous maçonnerie*, vers la rivière d'Aure. Mais nous ne devons pas oublier que l'eau de l'aqueduc de nos thermes ne paraît pas venir de la rivière.

Plusieurs immeubles de la rue des Bouchers (immeubles Chauvin, Balagent, etc.), précisément dans l'axe de l'aqueduc, ont présenté, dans leur sous-sol ou dans leurs jardins, continuation des murs de l'aqueduc et aussi d'autres débris de maçonneries antiques, qui ont été désignés par le nom de basses-fosses, de caves et de vieilles citernes ; ils sont plus généralement appelés du nom de souterrains et d'oubliettes. Nous n'avons pu avoir de données précises sur l'étendue, la forme et la vraie destination de ces séculaires maçonneries. Plus heureux nous avons été en nous informant des substructions antiques de la partie de la rue de Bretagne, correspondant aux édifices situés au sud de l'Eglise.

Dans un jardin, dans l'axe de l'aqueduc, le terrain fut sondé pour la confection d'une citerne jusqu'à 2^m64. Comme le jardin est à 0^m70 centimètres au-dessus du sol de la rue, on trouva une forte couche de remblais, renfermant des écailles d'huîtres et des cornes de vache. Au bord de la rue, un édifice voûté fut mis à jour, uu mur le séparait en deux parties. Dans la partie en arrière, vers les terres où l'on avait trouvé les écailles d'huîtres et les cornes de

(1) Les plus durs instruments de fer s'émoussaient sur ces vieilles maçonneries: nous avons trouvé, dans les déblais, deux fragments de poterie rouge, section d'un vase circulaire à rebord.

vaches, un fourneau de briques de hauteur moyenne avec un dessus creux pour recevoir le fond d'un vase. Les éboulis de terre et de débris avaient permis que les contours du fond du vase fussent encore marqués sur le fourneau. Serions-nous ici en présence de l'autel de la Minerve salutaire ou dans une partie des Thermes destinée à l'immolation des victimes ? Pour l'affirmer, il faudrait avoir établi à quelle époque remontait la médaille romaine trouvée dans les éboulis de ces substructions, qui jusqu'à présent n'ont été signalées par personne, et dont il n'existe pas même un croquis grossier.

De l'ensemble de ces découvertes et fouilles successives, se dégage, une fois de plus, l'importance du Bayeux romain et la civilisation avancée de nos ancêtres. La rue des Bouchers était donc, à vrai dire, l'artère principale de notre vieille cité ; la Place aux Pommes, le presbytère, le cimetière, l'église et quelques immeubles voisins, nous représentent le site de la place principale et des plus splendides monuments à cette époque reculée. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les thermes , le forum , si splendides que les fassent supposer les fouilles de 1759 à 1898, ne sont que des constructions élevées sur les restes d'édifices antérieurs et de proportions pour le moins égales.

Bien qu'appartenant à une période de l'art romain, déjà en décadence, les objets d'art, colonnes, médailles, moulures, statues, exhumés de nos thermes, ont un cachet de perfection surprenant, plus précieux et plus admirables devaient être les ornements et le mobilier de nos premiers thermes. Il nous semble aussi que les substructures diverses de l'ancien forum bayeusain aident à fixer plusieurs points de notre histoire locale.

La ligne d'humus et de scories, séparant nettement les premières assises (elles s'élèvent à un mètre cinquante environ), des débris de fûts et de colonnes employés dans les fondations et des murs plus solides qui ont permis de dresser le plan et de reconstituer les différentes parties de nos thermes, indique un premier bouleversement de la ville romaine. A quelle époque eut-il lieu ? Une des médailles, trouvée dans les fouilles, remonte à Trajan (98), nous sommes donc sûrs que sous cet empereur tout était encore en

ordre dans le Bayeux romain. Nos destructeurs, dont nous ne pouvons réellement fixer le nom, firent partie, sans doute, de cette invasion, que les *Actes de saint Taurin* et *Orderic Vital* appellent « *une plaie orientale*, *l'ennemi d'Orient* » *Orientalem plagam... ab oriente*, invasion où les Cauques, les Suiones, poussés par d'autres émigrations, arrivèrent jusqu'aux rives de la Baltique et de l'Escaut et occupèrent plus ou moins transitoirement tout le littoral entre Calais et Cherbourg. Ce serait à ces premiers envahisseurs que les églises d'Evreux, de Bayeux et de Séez devraient, d'après la prédiction de Saint Taurin mourant, la longue interruption inexpliquée entre *saint Taurin* et *saint Gaud*, *saint Regnobert* et *saint Ruffinien*, saint Latuin et Sigisbold.

J'ai nommé, quelques lignes plus haut, Attius Patera, le Druide bayeusain, devenu professeur d'éloquence à Bordeaux et loué par Ausone, le précepteur de cet empereur romain Gratien, dont une médaille a été retrouvée en 1822, dans le sous-sol de nos thermes, Saint Jérôme, le correspondant de la bayeusaine Hédibie, nous dit que, de son temps, les Gaules septentrionales eurent à subir de cruelles invasions. C'est vers 407 que Bayeux passe pour avoir été ravagée par les barbares, c'est donc vers cette époque qu'il faut admettre une seconde destruction des thermes et du forum bayeusains. Quels furent les destructeurs ? On a parlé des Sesnes ou Saxons du Bessin, mais puisque nous trouvons ces Sesnes du Bessin, comme corps de nation, envoyant leur contingent aux troupes réunies dans les champs catalauniques, contre Attila, ils s'étaient donc organisés à demeure dans notre pays, abandonnant leur humeur destructive et vagabonde. Frédégonde les arma un peu plus tard contre les Bretons, dans les querelles de Malo et Warroch. J'aime mieux attribuer à d'autres barbares qu'à ces Sesnes la destruction de notre forum. Il y avait, parmi tous ces peuples envahisseurs, venus par la Baltique et la mer du Nord, les Cattes ou Cadètes, qui, par l'embouchure de la Dives et de l'Orne, vinrent jusqu'à Caen.

D'eux, Cabourg prit son nom, le faubourg de Calix semble avoir été, par un bras de la vieille rivière aboutissant à l'Orne, le rivage où ils abordèrent avant de se fixer aux lieux où fut Caen :

Cattorum ou *Cadetorum burg*, Cabourg (bourg des Cattes ou Cadètes), à l'embouchure de la Dives ;

Cottorum littus... Calix (rivages des Cattes) :

Cattorum littoris burgum (villages des Cattes du rivage), rue Calibourg ;

Rue de Catt-hol, rue de Geôle (porte ou passage des Cattes),

Cat-home (ville, séjour des Cattes), *Cadomus*, Caen,

et, de fait, leurs barques plates, ont été retrouvées dans l'Orne, le long du village de Mondeville. Le littoral du Bessin était assez abordable à la boucle de Port, à la fosse Saint-Gerbold à Ver, à l'anse d'Arromanches, pour qu'au temps d'Antonin ou de Constance Chlore, les Cotentinais vinssent chercher à Augustodurum le corps de leur compatriote Floxel (1). L'Aure, elle-même, accessible par la baie des Veys, n'a-t-elle pu, comme les ports du littoral, indiquer à ces Cattes la route à suivre pour arriver au cœur du pays et exposer, à leur première fureur destructive, la capitale des Bajocasses, son forum et ses thermes ? Il faut bien qu'ils aient passé par nos murs : n'avons-nous pas aussi notre quartier de Cabourg. *Cadetorum vicus*, précisément aux abords de notre emporium ou marché ? Que les Saxons, fixés à Saon et Saonnet, que les Bretons de Malo et Warroch aient achevé l'œuvre destructive des Cattes et se soient fixés dans notre rue de Bretagne ; la chose est fort possible ; mais, dans tous les cas, ils n'eurent pas, ces envahisseurs, à démolir, sur nos thermes, un édifice chrétien : l'église Saint-Laurent n'existait pas. Saint Manvieu qui avait vu Attila, Lupus qui l'avait précédé, ne semblent pas avoir été des constructeurs d'églises.

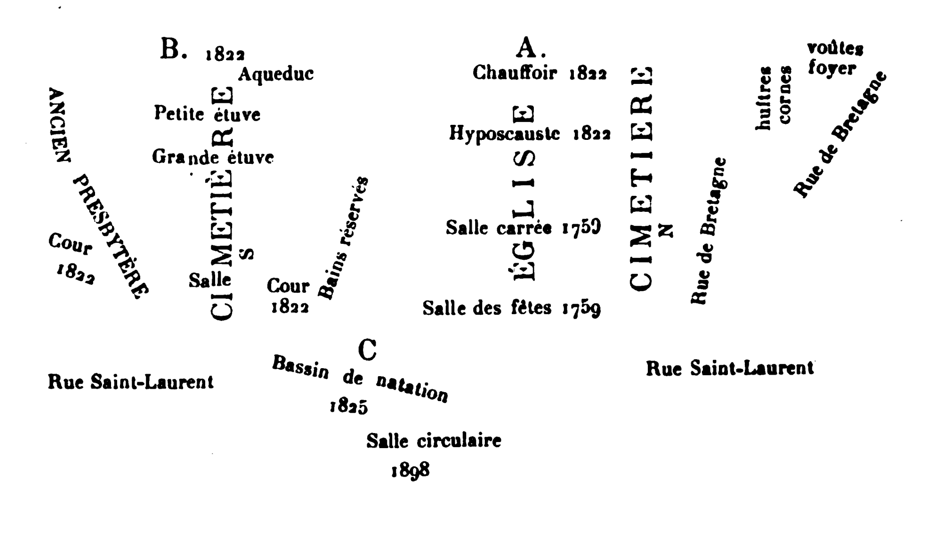
Après les premiers édifices chrétiens attribués à Exupère et à Regnobert, l'histoire ne mentionne que l'église élevée 70 ans après la mort de saint Loup, au lieu où il était allé au-devant du loup qui semait la terreur et la mort dans son troupeau, et aussi l'oratoire qui remplaça la maison natale du généreux Patrice. Mais comme

(1) Entre Port et Colleville-sur-Mer, plusieurs delles portent le nom de Cabourg.

l'église Saint-Laurent passe pour une des plus anciennes paroisses dont la fondation se perd dans la nuit des temps, c'est probablement entre l'empereur Gratien et saint Patrice que le temple de la Minerve salutaire, les thermes et le forum Judiciaire de Bayeux ont vu s'élever sur leurs ruines, l'église d'un martyr éprouvé comme eux par le feu. Ce qui justifie pour nous cette hypothèse, c'est l'exiguité primitive de l'église.

La simplicité du culte chrétien, la cessation des hécatombes, les temps de trouble qui avaient précédé la destruction des thermes, les nécessités de toute sorte qui pesaient sur la chrétienté de Bayeux, la vie paroissiale à l'état rudimentaire, et disons-le aussi, la résidence de l'évêque dans la cité, dont la population était encore en partie flottante et en partie païenne, ne permettaient pas d'ériger en ce quartier un édifice religieux de grandes dimensions et de grande splendeur. Cette exiguité originelle a pu fort bien se maintenir jusqu'aux travaux exécutés grâce à M. d'Amours, bien que la fenêtre du portail soit de la fin du XVI[e] siècle.

Résumons, maintenant, à défaut d'un plan précis, l'ensemble des substructions de l'église, du cimetière et de l'ancien presbytère de Saint-Laurent.





UNE EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

A BAYEUX

Notre Patrie compte un très grand nombre de peintres, sculpteurs, artistes en tous genres.

Cependant le peuple de France est très peu esthétique, pour employer un mot à la mode.

Il est incontestable que les Hellènes de l'Attique au temps de Périclès et les Cités italiennes au temps de la Renaissance eurent un goût plus éclairé des arts. Cela tient-il à ce que, chez les Grecs, il se mêla à l'amour des belles choses le sentiment patriotique du trophée élevé en souvenir d'une victoire ou une idée religieuse qui faisait accorder à une statue le culte dû à une idole ? à ce que chez les Florentins, les Romains et les Toscans, contemporains de Brunelleschi, de Michel Ange et de Cellini, la passion du peuple pour ses artistes était grandie par la rivalité qui divisait les cités des petites villes italiennes ?... C'est possible. Néanmoins une notion instinctive et très élevée de l'art était dans l'esprit des Grecs et le peuple italien de la Renaissance posséda, naïf et raffiné à la fois, un sens très sûr et très passionné du beau.

Chez nous, l'intellectualité de la race emportée par les luttes politiques, absorbée par le souci journalier et toujours grandissant des affaires d'intérêt et d'argent, semble ne pas avoir de loisirs pour l'éducation et la joie de l'art. Au XVIIIe siècle encore, quelques grands seigneurs purent réagir contre ces dispositions ; plusieurs y réussirent par goût, mode ou gloriole et c'est pourquoi ce temps est l'époque de notre histoire la plus florissante peut-être dans tous les arts, celle où l'esprit français se développa le plus librement dans les ouvrages de sculpture, de peinture, de décoration et d'ameublement.

Aujourd'hui, les grands seigneurs n'existent plus ou sont rares ; c'est la démocratie qui règne en maîtresse et il serait nécessaire, utile et salutaire à tous points de vue qu'on lui enseignât l'admiration et le goût du beau. Cette admiration, ce goût, ne sont point choses naturelles et spontanées, croyez-le-bien. C'est moins le résultat de l'instruction telle qu'on la reçoit chez nous ou des facilités que procurent la naissance, la position sociale et la fortune, que des occasions de voir et d'admirer fournies aux habitants des grands centres dans les musées, les expositions, la rue même où l'œil est souvent attiré et charmé par les devantures des marchands d'objets d'art, de tableaux, de livres et de gravures. Cette situation privilégiée n'existe évidemment que pour les grandes villes et les petits centres ne peuvent y prétendre que dans une proportion modeste.

Tout être humain, cependant, a le droit de jouir du beau : il a le devoir d'y aspirer parce que l'art est essentiellement moralisateur. « La parenté de l'art avec la morale, a dit Taine, est très étroite. » — « La beauté morale est le fond de toute vraie beauté, a écrit « Victor Cousin ; la fin, le but de l'art est la beauté morale à l'aide « de la beauté physique. »

Les objets, les idées ou les actes qui provoquent en nous l'émotion esthétique mettent également en jeu nos sentiments les plus désintéressés et les meilleurs ; les valeurs esthétiques sont donc liées aux valeurs morales d'après lesquelles se classent les sentiments humains et c'est, par suite, à la gradation de ces sentiments que l'échelle du beau correspond. Par la nécessité qui l'oblige à choisir en tout l'essentiel et à l'idéaliser, l'art est un organe des croyances régnantes et, à son tour, il échauffera les cœurs, il agira sur les intelligences. Double effet, par conséquent : reproduction, fixation idéale et synthétique d'une époque, développement des sentiments du vrai, du beau et du bien.

Les artistes français sont nombreux : on en compte environ 20,000. Tous sont habiles et c'est chez nous encore, malgré notre fâcheuse habitude de trouver mieux tout ce qui se fait ailleurs, que se rencontrent le plus de science et de conscience artistiques. Ils reflètent dans leurs œuvres leur époque, et, pour quelques exceptions

attardées à habiller en personnages d'autrefois leurs modèles d'atelier, beaucoup s'étudient à reproduire la vie de leur temps dans ses manifestations les plus humbles. Mais, il faut l'avouer, la peinture se vend mal ; l'étranger a ses artistes nationaux et n'achète plus beaucoup ; la sculpture n'a que le gouvernement ou les villes pour acheter : cet état particulier explique ce qui suit.

Longtemps nos peintres et nos sculpteurs pensèrent ne devoir pratiquer que ce que les hommes graves appelaient le grand art ; à se lancer si haut dans l'idéal, alors qu'ils ne l'atteignaient que rarement, ils perdirent l'habitude du réel, du vrai, qui est bien une portion du beau et ne surent que dédaigner ce qu'il est convenu d'appeler les arts appliqués. Ces arts restèrent donc un objet d'indifférence et de mépris ; les cultiver entraînait la déchéance, l'avilissement de soi-même ; n'étaient artistes que le peintre couvrant des mètres de toile, le sculpteur de nymphes, de symbolismes, de personnages historiques : l'ouvrier d'art devint de plus en plus un industriel, un artisan ; les belles formes s'altérèrent dans des copies inhabiles ou mal comprises de l'ancien, lorsque soudain les critiques chagrins et moroses s'aperçurent que le XIXe siècle n'avait pas de style à lui, qu'il était inférieur, par conséquent, aux siècles passés...

La révolution, c'en était une, fut ardente et rapide. Un ministre affirma dans une distribution solennelle que « l'art, loin de se rabaisser, agrandit son domaine en s'étendant à l'industrie humaine » ; la question fut portée devant le Parlement et M. Merlou, rapporteur des beaux-arts au budget de 1893, obtint que l'Etat s'intéresserait désormais aux décorateurs et aux artisans de toutes matières aussi bien qu'aux peintres et aux sculpteurs par ses commandes et ses acquisitions. On avait enfin compris qu'il n'y a ni art majeur ni art mineur, que l'art est *un* et que le plus grand artiste peut, sans déchoir, relever du prestige de son talent le plus usuel objet. La ferronnerie, la céramique, les verreries, les dentelles, le fer, l'étain, les reliures, on s'empara de tout. L'étranger suivit notre exemple : il rechercha nos artistes nouveaux à Chicago, à Anvers, à Bruxelles, à Londres où ils furent acclamés ; il ne tarda pas à les imiter, à s'efforcer de les dépasser ensuite. La révo-

lution artistique de ces dernières années nous créa de redoutables concurrences contre lesquelles il nous faut lutter déjà.

Aujourd'hui donc, il existe à côté des peintres et des sculpteurs proprement dits une phalange d'artistes qui n'ont pas hésité à prêter l'appui de leur talent varié à la décoration de nos maisons, de nos meubles, des objets usuels de table et de ménage, de nos livres, de nos toilettes. Voilà un champ nouveau ouvert à notre activité, où nous pouvons par notre habileté coutumière, l'originalité de nos conceptions, la diversité de notre génie, longtemps briller du plus vif éclat. Il serait très utile que chacun pût, dans son propre pays, se rendre compte de la situation de l'art et des industries artistiques ; mais, nous sommes trop privés en province de manifestations intellectuelles. C'est donc dans ces idées de décentralisation et d'éducation artistique et morale que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a organisé son exposition d'art ancien et moderne ; elle a voulu lui donner, en outre, dans la mesure du possible, un caractère régional et normand.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, quelques réflexions historiques sont nécessaires. Dans le but de dominer toute l'administration du centre aux extrémités, la monarchie absolue dut étouffer l'autonomie provinciale qui, malgré l'unité monarchique achevée au XVI[e] siècle, subsistait encore et pendant trois cents ans elle s'employa à organiser la centralisation avec les gouverneurs ou « lieutenants-généraux pour le roi » d'abord, avec les intendants de Richelieu ensuite. Mazarin et Louis XIV continuèrent l'œuvre du grand ministre par la suppression des Etats Généraux et des Assemblées provinciales. Le despotisme centralisateur des bureaux devint même bientôt si violent que Fénelon, dans ses « plans de gouvernement » dédiés au duc de Bourgogne, réclamait le rétablissement des Etats par tout le Royaume, que Necker décida l'organisation d'une administration provinciale dans les généralités de Bourges, de Montauban, de Moulins (1778-1780) ; que l'édit de 1787 enfin rétablit dans toutes les provinces où n'existaient plus d'Etats des assemblées provinciales et même des assemblées particulières de districts et de communautés.

Ainsi, l'ancien régime vit au moment de sombrer une intéressante

tentative décentralisatrice. Nul n'ignore que les cahiers de 1789 furent unanimes à demander l'établissement sur tout le territoire d'assemblées régionales ; mais, par les circonstances, les guerres extérieures, les insurrections de Lyon, de Toulon, de Vendée, les hommes de la Révolution furent conduits à gouverner avec une autorité absolue et à grouper en un faisceau compact tous les éléments de la nation. Vinrent le Consulat, puis l'Empire, c'est-à-dire le retour à l'absolue centralisation qui nous régit encore.

De nos jours cependant, comme en 1787 et en 1789, une révolution se fait dans les idées contre la centralisation à outrance ; dans les milieux parlementaires même on s'en émeut (1) et c'est de cet esprit nouveau qu'est sorti le mouvement provincial actuel. Il ne saurait être question évidemment de revenir à la vie provinciale d'autrefois, de supprimer les départements, de rétablir les barrières qui avaient, sous la féodalité, fait de nos provinces autant de petits états ennemis les uns des autres ; les régionalistes demandent simplement à redonner la vie à la province anémiée par l'attraction centralisatrice de Paris, à lui rendre le mouvement intellectuel, artistique, industriel et commercial, pas autre chose.

L'unité de notre pays est faite et ce n'est point le moment de l'amoindrir ; le Provençal, le Breton, le Normand, le Lorrain, le Flamand sont Français et pour toujours ; les cœurs de tous ces provinciaux-là battent à l'unisson pour les gloires comme pour les deuils de la grande Patrie !

Nous n'examinerons ici qu'un côté de la question : La centralisation artistique ; elle s'est accomplie, en effet, comme la centralisation administrative. Depuis le XVe siècle, le roi et à son exemple, les grands seigneurs vivant à la Cour, aimaient à s'entourer de savants, d'artistes, d'écrivains. Au XVIIe siècle, on pensait qu'il était indispensable pour un artiste, peintre ou sculpteur, de séjourner d'abord à Rome, que là seulement, il pouvait acquérir le style du grand art, qu'il devait vivre ensuite à Paris auprès de la Cour, pour en représenter les figures augustes et les éclatants spectacles.

Aussi, à cette époque, les artistes qui demeurent dans leur pays

(1) Commission de Décentralisation présidée par M. Ribot.

natal ou y reviennent, se confinent le plus ordinairemeut dans le portrait et la sculpture ornementale ; les exceptions sont fort rares. Depuis, la centralisation s'est affirmée encore par les prix de Rome, les salons annuels parisiens, les bourses accordées par les villes et les départements aux jeunes artistes, pour leur permettre d'aller étudier à Paris, où ils fixent presque tous leur établissement définitif.

Il y a peu de temps que les musées de province existent réellement. Un Normand de Falaise, M. de Chennevières, a contribué sérieusement à leur résurrection ou à leur création. L'Etat lui-même a compris le danger et l'inutilité de centraliser tous les chefs-d'œuvre à Paris, au Louvre, à Cluny, au Luxembourg et ailleurs et la nécessité de mettre sous les yeux de ceux qui ne peuvent aborder la capitale ou y longtemps séjourner les spécimens les plus caractéristiques, les plus intéressants qu'elle possède.

Dans ce but, depuis peu on a essayé du prêt des œuvres d'art aux musées de province ; mais encore faut-il que les villes possèdent un musée et un musée ouvert au public, Ce n'est pas encore le cas à Bayeux bien que notre Conseil municipal pris d'une soudaine et touchante sollicitude pour les œuvres d'art dont il a la garde vienne de décider la création ou l'aménagement d'un musée local et de voter un crédit de 15,000 francs à cet effet. Ce crédit sera employé suivant des décisions ultérieures sur lesquelles le public n'est pas encore officiellement renseigné ; sans nous étendre davantage aujourd'hui sur cette question qu'il nous soit permis de dire qu'actuellement, beaucoup de nos compatriotes ignorent jusqu'à l'existence de la collection Doucet ; on en parle bien comme d'une chose mystérieuse, sans aucun doute fort intéressante, mais la plupart des Bayeusains ne l'ont jamais visitée, les étrangers encore moins. Quant à la collection cachée dans l'ombre de la Galerie Mathilde, quant aux tableaux qui tapissent les murs de l'escalier de la bibliothèque et dont l'état dénonce suffisamment l'oubli où ils ont vécu, moisi et souffert..... mieux vaut n'en pas parler !

Les expositions périodiques procurent un autre moyen de décentraliser. Toutefois, pour que l'effet en soit sérieux, surtout durable, il importe qu'elles revêtent un caractère régional par leur objet, les œuvres qui y figurent, par l'origine aussi des artistes qui y prennent part.

Malgré les habitudes modernes, l'exode de la Province vers Paris où les talents recherchent la consécration du grand public ou reconnu tel, malgré les communications fréquentes et rapides d'un département avec l'autre et de tous les départements avec la Capitale, l'esprit provincial n'a point disparu. Depuis quelque temps il se réveille et tout à coup l'on s'aperçoit « que beaucoup de choses se font à Paris qui pourraient se faire en Province mieux et plus vite » (Emile Faguet), « qu'il y a hors de Paris des pays dignes d'être regardés et des personnages dignes d'être dépeints » (Gaston Boissier). Sans trop longuement parler du mouvement Provençal qui, ancien déjà, s'accentue chaque jour avec Mistral, les Félibres, les Cadets de Gascogne, sans insister sur les travaux des Rosati du Nord, les efforts des régionalistes Bretons méritent qu'on s'y arrête. Au banquet populaire de septembre 1898 qui réunit après la représentation du mystère de Saint-Guenolé, près de Lannion, plus de 200 convives, M. Gaston Paris, dans un magnifique discours, posa en fait que le grand art jaillit du cœur même du peuple, émettant le souhait et l'espoir de l'avènement d'une vie provinciale renouvelée : enfin, tout près d'ici, à Honfleur, la Société d'ethnographie a manifesté de nouveau ce réveil de la Province française par une Exposition importante des spécimens de la vieille Normandie et des œuvres normandes modernes et de la comparaison qu'on y a pu faire entre le passé et le présent ressortira à coup sûr la démonstration de cette vérité : que le talent des artistes tient au sol natal par mille liens mystérieux. Si le Méridional a conservé sa poétique imagination, sa littérature éclatante et vibrante, parfois aussi un peu grêle et stridente comme le chant des cigales, si le Breton a gardé sa mélancolique tristesse qu'il traîne depuis des siècles le long des grèves à travers ses landes de bruyère, le Normand n'a abandonné ni son remarquable esprit d'investigation, ni sa finesse réfléchie, ni sa lenteur calculée, ni sa raison prudente. Si espagnols qu'ils soient, les héros du vieux Corneille sont de vrais raisonneurs qui sans traîner au ras du sol s'égarent rarement dans la nue. Voyez Auber : laissant aux autres la poésie de l'imagination, il se contente d'être le musicien de l'esprit ; chez lui point d'envolées ou rarement ; aucun sentiment de l'infini, mais une gaieté facile, une

grâce douce et distinguée. Prenez Nicolas Poussin chez les peintres : on a dit de lui qu'il était le peintre des gens d'esprit : Le mot est juste ; ses œuvres s'adressent, en effet, aux intelligences cultivées et même un peu hautes et s'il n'a point la fougue de certains, il a la grandeur calme, réfléchie et, quand le sujet le comporte, la grâce badine et rieuse. Parmi les peintres de ce temps, prenez Jean-François Millet. Dès que la renommée lui vient, il quitte les rudes et pauvres rivages du Cotentin et se fixe dans les environs de Paris ; mais à Barbizon, il reste le Normand convaincu, il conserve ses silhouettes rudes et hardies, sa couleur sobre jusqu'à la monotonie, son exécution solide, un peu lourde. Sorti des entrailles même du peuple, il continue à glorifier dans ses tableaux, ses dessins, ses pastels, le travail de la terre, les labeurs du paysan, atteignant dans un art où tout s'adresse à la pensée sans grande imagination, la poésie par la vérité. Si le développement déjà trop important de cette étude n'interdisait de prolonger davantage la démonstration on pourrait multiplier les exemples.

Dans cet ordre d'idées, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a poursuivi en organisant son Exposition des Beaux-Arts un double objet : Elle a voulu d'abord intéresser le public et l'instruire, donner à ceux en mesure d'encourager les Arts et dont le goût et les connaissances ne sont pas toujours, malheureusement, en rapport avec la fortune et la situation, l'occasion de voir et d'admirer à la fois les belles choses anciennes et les belles choses modernes, leur permettre de se rendre compte que dans un logis confortable la beauté de la décoration et de l'ameublement est presque aussi utile que la solidité et la sage distribution des pièces : elle a aussi et surtout voulu développer chez les artisans, chez les ouvriers dont l'industrie et le métier manquent trop souvent d'art et d'invention le moyen de combler une lacune regrettable et leur montrer combien il est urgent qu'ils apprennent à ennoblir leur travail manuel par la recherche de formes originales afin de soutenir devant la concurrence étrangère menaçante le bon renom de l'art Français et de l'art Normand.

EMILE CLOUARD.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES DE BAYEUX

(28 JUILLET 1898)

Conformément à l'heureuse innovation des deux années précédentes, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux avait convoqué nos concitoyens et tous les amis des arts et des lettres de notre région à sa séance publique. Il a été très largement et très aimablement répondu à son appel. Bien que la pluie eût empêché bon nombre de personnes de se rendre à la salle Saint-Laurent, cependant une assistance choisie, composée de près de trois cents personnes, s'y trouvait réunie : les dames, avec de très élégantes toilettes, étaient en majorité.

Sur l'estrade, étaient assis, à côté du Président de la Société M. Gabriel Desclosières, MM. Nassaud, sous-préfet de l'arrondissement, M. Pain, maire de Bayeux, MM. Tony Noël et Le Duc, auteurs de la statue Alain Chartier, MM. G. Villers, président honoraire de la Société, Londet, vice-président, l'Abbé Le Lièvre et Mabire, secrétaire et vice-secrétaire, Thieulin, trésorier, Valette, archiviste, Tavigny, président de la Corporation des Jardiniers, Promeyrat, principal du Collège, etc.

Après l'exécution de la *Gavotte de la Fiancée*, par l'Orchestre Philharmonique, M. Desclosières a ouvert la séance, et après avoir remercié en termes chaleureux toutes les personnes qui ont contribué à l'érection de la statue d'Alain Chartier et aux fêtes d'inauguration de ce monument, l'honorable Président a rendu compte des travaux de la Société, depuis sa dernière séance.

Après ce résumé aussi intéressant que fidèle, M. Desclosières, interprète de la Société qu'il dirige avec tant de succès et de distinction, a annoncé que l'Association, tenant à rémunérer les services de tous genres que M. Georges Villers lui a rendus, lui

décernait une Médaille d'Honneur, en témoignage de sa reconnaissance. Deux salves d'applaudissements prolongés ont ratifié pleinement la décision de la Société, si cordialement énoncée par M. Desclosières.

Visiblement ému, M. G. Villers, en recevant sa Médaille, a remercié M. Desclosières de ses paroles pleines de bienveillance, qui, dit-il, lui sont allées au cœur. Il a offert, en même temps, l'expression de sa gratitude à toutes les personnes présentes qui, par leurs applaudissements, avaient ratifié le témoignage d'estime qu'il venait de recevoir. Le travail de M. Villers, sur la tragédienne Georges Weimmer, née à Bayeux, dont M. Mabire, vice-secrétaire de la Société, a donné lecture, a montré combien étaient mérités les éloges adressés à l'honorable M. Villers, dont l'esprit toujours chercheur et le style toujours jeune demeurent infatigables au service de l'histoire locale. Cet important travail de notre vénérable Président honoraire paraîtra dans le prochain Volume.

M. Londet, vice-président de la Société qui, par des communications accompagnées d'expériences très-intéressantes a déjà tant de fois vulgarisé, dans nos rangs, les principales applications de l'électricité à la science et à l'industrie, a résumé très habilement les principales découvertes et inventions de l'année courante. Nous donnons la péroraison de son Mémoire, où le docte professeur de notre vieux Collège traite spécialement des découvertes et travaux de nos concitoyens et confrères.

Messieurs,

A côté de ces conquêtes scientifiques qui nous étonnent et excitent l'enthousiasme universel, il y a des inventions plus modestes et qui ne sont pas négligeables. Elles affirment la vitalité de notre pays, car, après tout, c'est la somme des efforts individuels qui fait la grandeur d'une nation. Le nombre de ces inventions est si grand, qu'on ne peut les énumérer toutes. Il faut faire un choix. Vous me pardonnerez si ma sélection s'arrête aux travaux de notre Société.

Vous connaissez l'Acétylène, ses propriétés, l'intensité de son pouvoir éclairant ; mais vous savez, en même temps, que ce gaz, pour ne pas devenir dangereux, doit être manié avec de grandes précautions. Je ne vous surprendrai pas en vous apprenant que M. Payan a trouvé une élégante solution d'un problème étudié par tant de chercheurs.

L'installation de notre Collègue est fort bien comprise. Un mécanisme très simple distribue le carbure de calcium, de manière à éviter tout danger d'échauffement ou de surproduction.

Si, par impossible, la pression de l'Acétylène venait à s'élever, il trouverait, pour s'échapper dans l'atmosphère, de larges issues ménagées aussi bien sous la cloche que dans le générateur. Ce dernier se recommande par une ingénieuse disposition qui dirige les bulles de gaz et les empêche de traverser une colonne d'eau jouant le rôle de soupape de sûreté. J'ajouterai à ces détails que l'appareil est muni de becs perfectionnés et de tubes parfaitement étanches, du système Rudolph ; aussi, je ne crains pas d'affirmer que le succès obtenu par M. Payan fait honneur à notre Compagnie.

Là, ne s'arrêtent pas nos travaux industriels. M. Marie a fait breveter plusieurs inventions dont le mérite est indiscutable.

Citons, premièrement, un Support de Bicyclettes. Sans se préoccuper des théories mathématiques et des systèmes de coordonnées qui permettent d'orienter un corps dans l'espace, M. Marie a résolu pratiquement la question et a trouvé un Support solide, stable et tenant peu de place. Plusieurs récompenses et de nombreuses commandes ont prouvé que notre Collègue avait bien raisonné.

En second lieu, je ne puis passer sous silence un Niveau permettant de mesurer l'inclinaison des plans, et cela, dans toutes les positions. Une aiguille, qui obéit à l'action de la pesanteur, parcourt un cercle dont tous les quadrants sont divisés en degrés, et en consultant un tableau publié dans les tables de trigonométrie, une simple lecture fournit les pentes que les ouvriers ont intérêt à connaître.

Enfin, il nous a été donné d'apprécier une Sonde très simple et d'un genre nouveau. Elle se compose essentiellement d'un poids relié à une sonnerie électrique par un double fil enroulé sur un treuil. Quand le poids vient à toucher le fond, la sonnerie joue le rôle d'avertisseur, et un compteur mesure la profondeur de l'eau. Si le bateau, qui porte l'appareil, a une faible vitesse, ce dernier donne de précieuses indications.

Ce compte-rendu sommaire suffit pour établir que M. Marie est doué d'une grande souplesse d'esprit et qu'au titre de Maistre Ferronnier, il peut joindre celui d'habile machiniste.

Messieurs,

Je clos ici la liste des nos inventions, non pas parce qu'elle est épuisée, mais parce que plusieurs d'entre elles n'ont pas l'âge voulu pour obtenir

leurs brevets. Comme vous le voyez, si quelques Membres de notre Compagnie se sont distingués dans les Arts et la Littérature, d'autres cherchent à se faire un nom dans les Sciences appliquées et la Mécanique.

Tous, nous désirons nous faire connaître et nous ne voulons pas que l'on puisse appliquer à notre Société le mot de Voltaire : « C'est une bonne « fille, car elle n'a jamais fait parler d'elle ».

Enfin, M. Arthur Le Duc, dans une très spirituelle et charmante causerie, après avoir revendiqué sa qualité de Bayeusain, a expliqué comment on fondait les statues de bronze, dont les sujets sont d'abord faits en argile, matière qui cède sa place au plâtre, lequel, à son tour disparaît devant le bronze. Cette leçon artistique, émaillée de traits d'esprit, a obtenu un légitime succès. Un élève du Collège, qui avait bien voulu prêter son intelligent concours à cette séance, M. Georges Quesnel, a récité trois poésies : *la Charité*, *le Cœur d'une Mère* et *les Cuirassiers de Reischoffen*, qui ont été justement applaudies.

Nous serions injustes de ne pas signaler le fraternel et tout gracieux concours de notre excellente Société Philharmonique. Sous l'habile direction de M. Marchal, elle avait ouvert la séance par une exécution, véritablement artistique, de la *Gavotte de la Fiancée*, nous devons ajouter que les morceaux, parfaitement choisis, dont elle a composé la seconde partie de la séance, ont été écoutés avec un intérêt toujours croissant et un très vif plaisir : on se sentait en face de vrais artistes. Mme la V^tesse^ Portalis et Mme Daché, conduites par M. le Bon Issaverdens et M. Gabriel Joret-Desclosières, ont pendant la soirée plaidé la cause des pauvres : leurs protégés, que l'on n'oublie jamais à Bayeux, dans les solennités artistiques et musicales, ont dû remercier les aimables solliciteuses : leurs bourses de quêteuses ont été si promptement remplies !

Les Beaux-Arts dans notre Compagnie

COMPTE-RENDU DES EXPOSITIONS ARTISTIQUES DE 1898 ET 1899

Ce serait une lacune, dans les annales de notre Société, de ne point signaler dans quelles circonstances, en dehors des travaux ordinaires de ses Membres, elle a affirmé que les Arts étaient aussi bien ses préférés que les Belles-Lettres, les Sciences et l'Histoire.

Les Procès-Verbaux des Séances ont montré déjà quelle part initiale elle a prise dans la glorification si juste et si tardive de Maistre Alain Chartier. Elle a été la promotrice de la souscription des fonds nécessaires à l'exécution du Monument, dont elle avait adopté la maquette ; un de ses Membres a été, tout à la fois, l'inventeur et le sculpteur de la belle statue qui rend hommage à notre illustre compatriote. Le Président actuel, M. Desclosières, a rappelé avec concision et avec bonheur le grand rôle patriotique et l'œuvre littéraire qu'on voulait glorifier.

Avec une modestie, *qu'on a qualifiée d'excessive*, notre Société s'est confondue dans la foule, entourant les Membres du Gouvernement et du Comité d'érection (17 juillet 1898). Mais, si elle n'attira pas les regards, parce qu'elle n'avait pas, comme Jeanne d'Arc, une bannière aux jours de peine qu'elle pût mettre à l'honneur, à quelques pas du lieu ordinaire de ses séances, grâce à la bienveillance de la Municipalité, elle avait préparé une exhibition artistique, qui fut visitée, avec plaisir, par un public choisi et charmé, et ne s'attendant nullement à pareille aubaine. Un de nos collègues, des plus autorisés et des plus sympathiques, M. Lefèbure, eut encore la bonne fortune, dans une Conférence historique sur la Dentelle, de réunir, autour de lui, un auditoire élégant

et nombreux, comme nos Soirées littéraires et musicales en ont rarement rencontré.

En août et septembre de l'année 1899, sans démonstrations et faveurs officielles, une nouvelle Exposition artistique a encore attiré sur nous les regards publics. Joignons-en le compte-rendu à celui de sa devancière. Nous les empruntons l'un et l'autre à la presse locale :

EXPOSITION ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE

DES FÊTES ALAIN CHARTIER EN 1898

Quelques jours seulement avant les fêtes, la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* avait annoncé qu'elle recevrait avec plaisir, comme annexe à l'exposition de l'Ecole Municipale de Dessin, les produits des industries bayeusaines ayant un caractère artistique, qu'on voudrait bien lui adresser.

Cet appel, adressé à la dernière heure, a été entendu.

Si le nombre des exposants n'a pas été grand, il faut reconnaître qu'on peut appliquer à ceux-ci le vieil adage, *non numerantur sed ponderantur*, c'est-à-dire qu'il faut les juger non par la quantité mais par la qualité ; or, la qualité des objets exposés était excellente.

L'exposition était organisée dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-de-Ville et dans la salle des Pas-Perdus.

Le premier des exposants que nous devons nommer est M. Ernest Lefébure, l'éminent industriel et savant historien de *la Dentelle*. Sa vitrine contenait des merveilles. Citons, comme ancien type de la fabrication bayeusaine, une écharpe noire, genre Chantilly, appartenant à Mme la baronne Maurice Gérard. A côté, scintillait aux yeux, un admirable éventail en point d'Alençon, puis se présentait aux regards un splendide échantillon de point de Colbert, fabrication présentement en activité dans la ville de Bayeux.

Cette vitrine était un véritable joyau.

MM. Morlent, frères, ne sont pas restés sourds à l'appel de la Société. Ils ont présenté une riche collection des spécimens de leur fabrication. Des instruments de chimie y occupent une large place ; mais, parmi les vases de ménage, on en remarque plusieurs décorés d'une manière charmante dans le genre Barbot, ce qui constitue une heureuse innovation.

La Manufacture de Porcelaines de Bayeux est une industrie qui fait le plus d'honneur à notre région.

M. Desmant, l'habile émailleur de Subles, dont les produits tiennent la tête de la céramique, vu le manque de temps, n'a pu présenter que quelques pièces de sa fabrication. Elles sont pleines d'intérêt, et une surtout, une vasque, est un véritable chef-d'œuvre. Il a exposé aussi un grand buste d'Henri IV, dans le genre italien, qui mérite également d'être mentionné.

M. Desmant est, comme on sait, un artiste d'un rare mérite et tout à fait hors ligne.

M. Ygouf, du Tronquay, a apporté une nombreuse collection de grès artistement décorés.

Ses grès ne sont point recouverts d'émail, c'est l'argile de Noron dans tout son naturel. La plupart de ses vases sont couverts d'ornements agréablement modelés et *appliqués*. Ils ont, en outre, l'avantage de ne pas être d'un prix trop élevé. M. Ygouf a présenté aussi des pièces émaillées d'un agréable effet. Un plat, genre hispano-arabe, est fort bien réussi. La fabrication de M. Ygouf a, depuis quelque temps, fait de réels progrès.

Nous engageons fortement ce potier laborieux à continuer de marcher dans la voie des améliorations.

En fait de céramique, nous devons mentionner une tête de chien, exposée par M. Le Duc, en grès de Noron émaillé, ainsi qu'une charmante réduction de sa statue la *Vachère,* qui orne une des places de Saint-Lo.

Ces deux pièces charmantes, création de notre sculpteur Arthur Le Duc, ont été reproduites en grès cérames de diverses couleurs, par M. Hervieu fils, du Molay, dont l'habileté est bien connue et appréciée de tous.

Notre ville possède, à cette heure, un atelier artistique trop peu connu, c'est l'atelier de M. Mazuet, peintre-verrier, établi à Bayeux depuis un bon nombre d'années.

Industriel modeste à son origine, M. Mazuet, bien secondé par d'habiles collaborateurs, peut être compté actuellement au nombre des peintres-verriers dont s'honore la France. C'est à ce titre que, dernièrement, il a été chargé de fournir les riches verrières destinées à l'église de Notre-Dame de Sion, construite récemment à Jérusalem.

En ce moment-ci, il exécute des travaux d'une grande importance pour l'église de Céaucé (Orne).

Un fragment d'une des verrières destinées à ce monument religieux est placé dans le grand escalier de la Mairie, et il représente *Saint Georges* et *Sainte Radegonde*. Ces deux personnages sont traités dans des condi-

tions iconographiques irréprochables. Les détails architectoniques de l'encadrement sont bien conformes au style du XIVe siècle de l'église à laquelle ils sont destinés.

Cette verrière est réellement belle, et, pour nous, elle place M. Mazuet dans le nombre des peintres-verriers habiles et consciencieux.

Entrons dans la Salle des Pas-Perdus. Dès la porte, une jolie collection de plans de travaux décoratifs s'offre à la vue. Elle appartient à M. Castel, l'habile décorateur de notre ville. A la suite, ce sont les travaux des Elèves de l'Ecole de Dessin. Il méritent l'attention. Au fond de la salle, une série de tableaux, dont un certain nombre dus au pinceau de M. Clouard, sous-inspecteur de l'Enregistrement. A droite, la section de Stéréotomie, exposition remarquable par le nombre des travaux, la précision, le fini et la difficulté de l'exécution.

Notre localité comptait autrefois d'habiles ferronniers, métier très en honneur au Moyen-Age. Les Lebreton, les Lechartier, qui maniaient le fer à leur guise, ont, de nos jours, un digne héritier de leur talent, dans la personne de M. Emile Marie.

Cet habile industriel a présenté une rampe magnifique, une suspension en fer d'un goût excellent, une garniture de foyer d'un style correct et parfaitement forgée ; enfin, une corbeille pleine de roses, en tôle découpée et repoussée, de la plus grande délicatesse.

M. Marie, ancien élève de notre Ecole de Dessin, fait honneur à l'enseignement qu'il y a reçu.

Il est temps de consacrer quelques lignes à la solennité artistique dont l'essai de 1898 n'avait été qu'une imparfaite ébauche.

EXPOSITION ARTISTIQUE RÉGIONALE DE 1899

UN COUP-D'ŒIL SUR CETTE EXHIBITION

La mutuelle et cordiale entente des deux Comités d'Etudes pour l'Exposition des Beaux-Arts de 1899, après les quelques embarras du début, a réalisé pleinement le projet nouveau qu'avait adopté notre Société, projet d'Exposition artistique, principalement de caractère normand.

La Société du Vieux Honfleur avait, à la même époque, organisé une série de fêtes artistiques et littéraires, qui semblaient devoir

entraver notre entreprise ou, du moins, lui ôter de son importance.

488 œuvres, soit *209* numéros pour la Section Moderne et *279* pour la Section Rétrospective, montrent combien les amateurs et les artistes ont été heureux de répondre à notre appel et de transformer, pendant plus d'un mois, pour la plus grande surprise des 2,600 visiteurs, les salles de l'ancien Tribunal de Commerce en un véritable Musée d'un éclat inattendu et d'une variété exceptionnelle. Un tel résultat est un engagement pour faire mieux et plus grand encore dans notre prochaine fête artistique.

Nos deux Comités se sentaient, d'ailleurs, très honorés et très soutenus par les notabilités de la région, les autorités civiles et religieuses, qui avaient accordé leur patronage et leur sympathie. Qu'on nous permette de jeter un coup-d'œil sur les œuvres d'art d'importance et de valeur diverses qu'il nous a été donné de réunir, pendant plus d'un mois, dans la salle du Tribunal, la salle du Faune et son annexe et aussi dans la salle des Pas-Perdus. Ce sera nous rappeler des jouissances très saines, très réelles et trop courtes, ce sera donner la meilleure preuve de la vitalité de notre Compagnie et de la richesse artistique de notre pays.

En insérant ce compte-rendu dans ses Mémoires, notre Compagnie veut laisser moins une trace de ses efforts pour la diffusion du goût artistique autour d'elle qu'une marque de sa profonde gratitude pour les Autorités, Artistes, Amateurs et Notabilités qui ont largement répondu à son appel.

Qu'il nous soit permis d'exprimer une particulière gratitude aux Membres bayeusains du Comité de chaque section (Art rétrospectif et Art moderne), qui, d'un commun accord, ont fait de l'Exposition même, quant à son organisation matérielle, une œuvre quasi-personnelle, et cela à une époque où la température ensoleillée est si favorable aux voyages d'agrément, aux délassements des vacances et aux réunions de famille. Nos Bayeusains ont été les organisateurs, les gardiens et les cicerone de l'Exposition. Nos Collègues, en résidence à Paris, n'ont pas été avares, non plus, de leurs concours.

Nos remerciements sont bien dus à M. Le Duc pour les démarches qu'il a faites, avec M. G. de Dramard, auprès de ses amis

les artistes, à M. Jean Bertot pour le dévouement désintéressé qu'il nous a apporté et le goût si compétent qui l'a guidé dans le choix des toiles de la galerie de M. le baron Gérard qui figuraient à notre Exposition.

Pendant que MM. Villers et Clouard préparaient les séances du Comité d'organisation, la presse locale et celle de Paris contribuaient, par une publicité intelligente, au succès de notre entreprise.

Le Président de la Section d'Art Moderne, M. Clouard, *vérifiait*, *classait les envois*, *cataloguait les tableaux*, *leur assignait*, avec une sagacité *rarement en défaut*, une place dans les salles d'Exposition, et revisait et mettait à jour les épreuves du Catalogue édité avec goût par M. Payan, notre collègue. M. Lemière, de son côté, aménageait, avec une intelligence, une rapidité, une économie dignes d'éloges, les locaux que M. le Maire de Bayeux et M. le Président du Tribunal civil avaient gracieusement mis à notre disposition.

Il n'est pas étonnant qu'en présence d'une organisation si rationnelle et si complète, nos compatriotes et les artistes aient répondu à l'appel du Comité et de leurs Présidents et que, jusqu'à la dernière heure, l'Exposition ait présenté un intérêt exceptionnel. Les cartes de famille et d'entrée permanente à l'Exposition, les catalogues et les tickets ont produit une somme de 2,526 fr. 80.

Donc, la foule est venue à nos salles. Qui donc l'attirait ? Ce n'est pas à nous de le dire. Laissons la parole à la presse :

INAUGURATION DE L'EXPOSITION

Le 10 août 1899, a eu lieu l'ouverture officielle de l'Exposition des Beaux-Arts, organisée par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, exposition qui, comme on sait, se divise en deux sections, l'une dite moderne, recevant les œuvres d'artistes contemporains, principalement normands, l'autre dite rétrospective, contenant les objets d'art des temps passés.

Ces deux exhibitions ont dépassé les espérances et présentent le plus grand intérêt.

A 3 heures précises, Mgr Amette, évêque de Bayeux, qui avait

bien voulu accepter de faire partie du Comité de Patronage, a honoré de sa présence l'ouverture des deux expositions.

Le successeur de Mgr Paul d'Albert de Luynes, le protecteur des Beaux-Arts, était accompagné de MM. les Vicaires-Généraux et d'un nombreux Clergé.

Dans la salle des réunions de la Société se trouvaient un grand nombre de personnes, parmi lesquelles M. Leneveu, notre bienveillant sous-préfet, M. le baron Gérard, notre vénéré député, M. Pain, maire de Bayeux, MM. le comte Foy et le baron Maurice Gérard, conseillers généraux, M. Le Duc, l'habile statuaire, des Membres de la Magistrature et de la Société, etc.

M. Londet, vice-président de la Société, en l'absence du président M. Gabriel Desclosières, empêché, a prononcé l'allocution suivante :

Monseigneur,
Messieurs,

En inaugurant cette Exposition qui lui fait honneur, notre Société ne peut se défendre d'un profond sentiment de gratitude envers les Membres de son Comité de patronage. Vous tous qui, par l'autorité de votre nom, le prestige qui s'attache à vos fonctions élevées, avez secondé nos efforts, nous vous remercions et de grand cœur.

D'ailleurs, votre action ne s'est pas bornée à un appui moral ; des mains amies se sont largement ouvertes pour combler une lacune. Inutile de dire que ces dons nous viennent d'une famille généreuse qui doit aux arts une belle illustration et se fait, en retour, un devoir de les encourager.

Messieurs,

Sans oublier la gracieuse hospitalité qui nous a été offerte dans les salles de la Mairie par le Chef de notre Conseil Municipal, nous devons louer sans réserve le travail de nos Commissions, auquel n'a manqué ni le talent de l'artiste, ni l'expérience de l'organisateur, ni même l'utile concours de collaborateurs étrangers. Ajoutons que plusieurs Membres de notre Société se sont particulièrement distingués par leur zèle infatigable ; ils ont été prodigues de leur temps et de leur peine et, à ce titre, ont mérité toute notre reconnaissance.

Cette activité n'est pas faite pour nous déplaire, car elle est d'un bon présage pour l'avenir, notre cher Président espère obtenir, en notre faveur, un décret d'utilité publique ; souhaitons que le rêve d'aujourd'hui devienne demain une réalité.

A ces paroles, pleines de convenance, Mgr Amette, dont la voix sympathique est toujours écoutée par tous avec faveur, a répondu que représentant d'une Religion qui a constamment protégé et encouragé les arts, il avait été heureux de répondre à l'appel qui lui avait été adressé pour cette solennité artistique.

Immédiatement après, les invités, guidés par MM. Londet, Villers et Clouard, suivis des Membres du Comité d'organisation, ont parcouru les salons et examiné, avec un vif intérêt, les objets curieux qu'ils renferment.

ART MODERNE & ART RÉTROSPECTIF

Pour abriter les nombreux objets que comportent deux exhibitions de ce genre, il faut un local d'une étendue considérable.

Fort heureusement les dépendances de l'ancien Palais Episcopal affectées antérieurement à la Justice consulaire et maintenant sans destination, ont pu fournir un emplacement convenable aux organisateurs de ces deux expositions.

Le grand escalier qui donne accès à la salle des Pas-Perdus a été fructueusement utilisé par le placement de deux verrières.

Notre ville, qui, très probablement, possédait au Moyen-Age, des peintres verriers (car il y en avait un à Aunay-sur-Odon), a vu, dans ces temps modernes, renaître dans notre localité une industrie artistique jadis florissante et dont le grand centre était à Rouen.

Modeste à ses débuts, l'établissement de M. Mazuet, grâce à un travail consciencieux et à des études sérieuses, a pris chez nous une extension dont nous sommes heureux.

Deux spécimens différents de ses produits sont exposés aux deux fenêtres de cet escalier.

L'une de ces verrières, interprète d'une croyance religieuse aujourd'hui très en honneur, représente le Sauveur apparaissant à la Voyante de Paray-le-Monial.

Ce sujet est traité d'une manière satisfaisante en style moderne.

L'autre, qui lui fait vis-à-vis et est composé dans le goût du Moyen-Age, représente une translation de reliques, celle de Saint-Aignan.

Le caractère archaïque des personnages, l'emploi bien entendu des nuances du verre, produisent un bon effet et donnent une idée très favorable de ce que peut faire M. Mazuet.

Dans la deuxième salle, l'art rétrospectif domine ; ici, le compte-rendu devient particulièrement difficile, en raison du nombre, de la variété et de l'importance des œuvres exposées ; ici, plus que jamais, nous devons nous excuser par avance d'un nombre, sans doute fort élevé, d'omissions complètement involontaires.

La salle qui renferme ces rares curiosités est connue sous le nom de « Salle du Faune », à cause du *Faune dansant*, qui en occupe le centre, et qui appartient à la ville, ainsi qu'un magnifique cabinet en marqueterie de bois précieux, placé le long du mur, près de la porte d'entrée ; ces deux œuvres remarquables contribuent largement à la décoration de cette salle et s'harmonisent parfaitement avec les tableaux et objets précieux disposés tout autour avec un goût parfait.

L'immense variété de ces objets rend assez difficile un compte-rendu quelque peu méthodique : nous essaierons cependant d'établir quelques larges catégories, afin de donner à notre travail le plus de clarté possible.

Signalons d'abord un fort beau tableau de Fétis (école espagnole), de la collection de MM. Coueffin et Daché, *Saint-Jean-Baptiste*, qui occupe le milieu du panneau près de la porte d'entrée, au-dessus du beau meuble de la ville ; autour sont rangés de curieux *portraits au pastel*, dont deux attribués à Rosalba et un portrait de *M. Morel*, par G. Rupalley (prêtés par Mme Morel), et les portraits de la *Marquise de Loménie de Brienne*, de la *Vicomtesse d'Houdetot* et de *Mlle de Faugnes*, par Delatour (appartenant à Mme Le Saulnier de Pierrefonds).

Pendant que nous en sommes aux portraits, notons celui de l'acteur *Bouffé*, avec dédicace autographe (à Mme Morel) ; ceux de *Charles X*, par Robert Lefèvre, de *Panchet-Bellerose*, par lui-même (à M. Villers) ; du colonel *Le Ménestrel des Granges* et de la *Marquise de Neufchelles*, par de Troy (prêtés par Mmes de Cussy et de Cheffontaines) ; du *Marquis de Saint-Lambert*, de Mmes *d'Houdetot* et *d'Epincy*, par Carmontel (à Mme Le Saulnier de Pierrefonds) ; un beau *Portrait d'homme*, par Mme de Courson ; quatre charmantes miniatures de Mme *de Courson*, de Mme *de Vendes*, du *Général d'Albignac*, du *Général de Dais*, par Mme de Molandé, le portrait du lieutenant-général *Comte d'Albignac*, appartenant à M. de Courson ; un *Portrait de dame*, jolie miniature de Goubert, à Mlle Doucet ; un *Portrait de femme*, sur cuivre, prêté par M. Malherbe ; un beau portrait de la *Marquise de Malherbe*, par Restout, appartenant à Mlle Le Sénécal ; celui de *Mgr de la Tour du Pin*, archevêque d'Auch, à Mme la vicomtesse de Vaulogé ; *Eustache Restout* et *un Docteur en théo-*

logie de l'abbaye de Mondaye, par Eustache Restout, prêtés par les RR. PP. Prémontrés; *un Magistrat* et *un Jacobin*, par J. Rupalley (à M. Tallevast); le *Duc de Nemours*, par Dolling, et les *frères Bredin*, par Boilly, à M. le Baron Gérard; deux miniatures de G. Rupalley, *M. et Mme Douëtil*, à M. Le Nourrichel; une *Jeune Paysanne*, par le Comte d'Houdetot, à M. Hébert; *M. Larcher de la Londe*, maire de Bayeux, pastel à M. A. Hamel; enfin une miniature de Giars, *Mme Coueffin*, et un pastel de Glain, *Mme Pigache*, prêtés par MM. Couëffin et Daché.

En fait de tableaux, il faudrait tout citer; pour ne pas être trop long, mentionnons seulement les *Mendiants*, de Guillard, à M. Le Duc; un *Vase de fleurs*, de Van Huysum, une *Vierge*, de Toussaint, et l'*Enlèvement des Sabines*, gouache à Mme Morel; une *Vénus*, copie du Corrège par Rupalley, la *Cathédrale de Bayeux*, de Maugendre; les *Boudeurs*, de Delauney; les *Baigneuses*, de Lancret; le *Pèlerinage à La Délivrande*, le *Hussard en vedette*, un *Episode du Camp de Vaussieux*, une *Scène militaire*, de Le Pippre; la *Conversion de Saint-Paul* d'après Rubens, à M. Georges Villers; la *Réunion de la Famille d'Houdetot*, charmant tableau de genre par le Comte d'Houdetot, l'*Inquisition*, à Mme Le Saulnier de Pierrefonds; un *Effet de Neige*, de Le Pippre, à Mlle Doucet; les *Néréides*, de Van Loo, à M. Malherbe; un *Repas chinois*, peinture chinoise curieuse, à Mme Doullys; *Sainte Madeleine*, à M. Salles; *Ruth et Booz*, attribué au Corrège, à Mme Chaumont; l'*Immaculée Conception*, école de Murillo, à Mlle Bourdon; *Camoëns sauvant les Lusiades*, par Horace Vernet et *Vue de Saint-Pierre de Rome*, par Allaux, à M. le Baron Gérard; une *Copie de Téniers* et une *Vierge*, de Jules Romain, à M. Daché.

Il nous reste encore à rendre compte des objets d'art et curiosités de tout genre, et ici plus que jamais la besogne est ardue; la méthode qui nous paraît la plus simple et la plus claire consistera à citer successivement les divers exposants qui ont bien voulu confier leurs trésors au comité pour permettre aux amateurs de les admirer; ce sont, dans l'ordre du catalogue:

M. Le Duc, statuaire; une espingole du XVIIIe siècle, des miniatures, des almanachs illustrés.

Mme Morel, de Bayeux: un bahut normand de la Renaissance, un coffre de mariage, une petite table en chêne sculpté, des flambeaux Louis XVI, un compotier de Saxe, et de curieuses assiettes de Delft et de Nevers, une charmante petite glace Louis XVI.

M. Georges Villers: une magnifique collection de bijoux normands, de miniatures, de reliures et éditions rares, de dentelles normandes, de

point de Venise et d'application d'Angleterre, un fusil à pierre et des épées de Sahagon de Tolède.

Mme LE SAULNIER DE PIERREFONDS : une splendide soupière et un plat en vieux Chine, un légumier de vieux Saxe, un drageoir en or, des candélabres en bronze doré et ciselé.

M. Roger DE GOMIECOURT, des vases en vieux Bayeux, des bijoux normands, des dentelles de Valenciennes, d'Argentan, d'Angleterre, des reliures et éditions rares.

M. DE COURSON : des faïences de Rouen et Strasbourg, une saucière de Saxe, une jolie pendule Empire, des reliures remarquables.

Mlle DOUCET, une curieuse statuette du XVIII[e] siècle, des vases, tasse et assiette en porcelaine de Bayeux.

M. MALHERBE, un buste de Mme du Barry, un berger et une bergère en biscuit de Sèvres, des épées d'argent, un déjeuner en vieux Bayeux, des bijoux anciens, un compotier aux armes de Richelieu, un fragment de vitrail du XIV[e] siècle, un costume d'homme, habit, veste et culotte, en soie bleue, du temps de Louis XVI.

M. DÉDOUIT, une assiette en étain et un buste de Napoléon en biscuit de Bayeux.

Mme DOULLYS, un groupe en biscuit, l'Été et l'Hiver.

Mme CHAUMONT, une coupe de Sèvres, un légumier en vieux Chine, une reliure de Thouvenin, un moutardier et des salières Empire.

Mlle LE SÉNÉCAL, des bijoux normands, trois couteaux et un petit couvert provenant de la Marquise de Malherbe, deux camées antiques.

Mme BAZIN, un compotier de Strasbourg et une assiette de Creil.

M. le Vicomte PORTALIS, un fort beau bureau plat en acajou et marqueterie, garni de bronze ciselé et doré ; une statue de Frédéric en vieux Saxe.

Mmes GUEUDON, des bijoux anciens, un coffret et un huilier en vernis Martin, époque Louis XV, une tasse de vieux Limoges, des dentelles de Valenciennes.

M. D'ARTHENAY, une horloge Louis XVI, des armes anciennes, des faïences de Strasbourg, des bijoux normands, une très curieuse vielle Louis XIV, portant la marque de Jouet, luthier à Bayeux.

Mlle BOURDON, une pendule donnée par Maximilien, roi de Bavière, des bijoux normands.

Mme la Vicomtesse DE VAULOGÉ, un magnifique bureau Louis XIII, en marqueterie, des appliques, un cartel en bronze doré, une belle pendule en vernis Martin, une bergère Louis XV.

Mme Seigle, de Bayeux, une croix normande, montée en or, d'une dimension et d'un travail absolument remarquables.

M. de Juvigny : deux fauteuils Louis XIV, en Aubusson.

M. Payan : deux lions en faïence de Rouen.

M. l'abbé Le Lièvre : un crucifix du xviie siècle, des livres rares et anciens, à reliures remarquables, une chasuble ancienne.

Mlle Le Lièvre : une vierge en ivoire, du xviie siècle, et un merveilleux médaillon en ivoire sculpté à jour.

M. Tallevast : deux vestes de soie brodée et deux mules brodées du xviiie siècle ; pendule et vases en porcelaine d'Isigny ; salières, moutardiers, bouts de table, flacons, assiettes en argent ; bijoux curieux, manuscrits enluminés, guipure et point de Venise.

M. Guillemette : une console Louis XVI, des bijoux normands, un très curieux acte de mariage sur vélin enluminé, du 10 février 1568.

M. Guisle : une chaise Louis XIII et un sabre.

M. Lemière : une glace psyché Louis XVI, fort jolie, un émail remarquable et de belles reliures.

M. Sujobert : une armoire et une horloge normandes, en chêne sculpté ; des fichus normands, des faïences anciennes.

M. Belhache : un beau cartel Louis XVI.

M. le Comte d'Auxais, un curieux parapluie de famille, en soie rouge, un beau dyptique en ivoire du xiiie siècle, et la gazette de Renaudot (1633).

M. Anquetil, des bijoux normands, de curieuses pièces anciennes et livres rares.

M. Daché, des bijoux anciens fort remarquables, un bel ivoire du xviiie siècle.

Enfin, des Anonymes ont prêté un très beau fauteuil régence, en tapisserie d'Aubusson, des bijoux anciens, des montres curieuses, une statue de la Vierge en vieux Nevers et une belle armoire normande vitrée.

La troisième salle de l'Exposition est plus particulièrement consacrée aux miniatures, dessins, gravures et aquarelles,

On y remarque, entr'autres, *la Sortie de l'Eglise de Varengeville*, et la *Bonne Pipe*, par Mlle Debillemont-Chardon ; une *Perdrix* et des *Fleurs* et *Faïences*, par Louis Chambellan ; les *Ruines de la Cour des Comptes*, par O. Chéron ; deux très jolies miniatures, *Jeune femme* et *Carmen*, par Mlle L.-C. Chrétien ; trois *vues de Rouen*, aquarelles d'un effet de lumière saisissant, par Henri Vignet ; un *Soir à Portrieux*, par de Brucheville ; une *Barque de Trouville*, par Delaistre ; deux *Portraits* au fusain, par

M. Osbert; une *Cathédrale de Bayeux* et un *Groupe de fleurs* au fusain, par M. O. Hierholtz; *six délicieuses miniatures*, par Mme Rossert; deux charmants *Portraits d'Enfant*, miniatures exquises, avec une non moins exquise poésie de Mlle Marie Obolska; une aquarelle, *Anémones*, et deux miniatures, *Jeune Fille au marché* et *Retour de la pêche*, par Mlle Gabrielle Lesueur; des *mains*, vigoureusement étudiées par Géricault; la *Demoiselle de Fontenailles*, la *Falaise de Sainte-Honorine* et *Derrière la Cambette*, par notre compatriote Aymar Pezant; un *Portrait de Jeune fille* et une *Etude Louis XV*, par Mlle J. Rohdé.

Dans cette salle figurent aussi de curieuses faïences, les *Bateaux* et les *Pommes*, exécutées à Sarreguemines, d'après les dessins de M. Félix Aubert, de Langrune; un bas-relief céramique, *Etalon*, par MM. Le Duc et Hervieu; un autre en grès, de M. Le Duc; le *Buste de M. le Marquis de Cornulier*, en biscuit de Bayeux, par MM. Le Duc et Morlent; une *statuette équestre* en bronze, un *Masque du Poussin* en terre cuite, par M. Le Duc; une table, un encrier, un buffet crédence, par M. Le Rouxel, de Tracy; et un médaillon en plâtre, par M. G. de Basley.

Revenant maintenant à l'entrée de l'Exposition nous visiterons la Salle des Pas-Perdus, qui renferme, elle aussi, nombre d'œuvres des plus dignes d'attirer l'attention.

Le milieu du grand panneau formé par le mur de gauche, en face des fenêtres, est occupé par une merveilleuse tapisserie d'Aubusson, représentant une *Chasse au cerf*, et appartenant à M. le Baron Maurice Gérard.

Au-dessus, en formant frise tout autour de la salle, une parfaite reproduction de la *Tapisserie de Bayeux*, peinture sur toile blanche de 30 mètres de longueur, chef-d'œuvre de patience et d'habileté exécuté sous la direction des Dames Ursulines de Bayeux, qui ont exposé aussi une très jolie poupée en costume de *paysanne Normande*, avec la si gracieuse *bavolette* qui faisait jadis l'admiration des étrangers, et avait tant contribué au renom de beauté de nos aïeules.

Près de l'entrée, une grande toile de Ravanne, les *Picoteux à Grandcamp*, d'une tonalité un peu grise, mais d'un effet saisissant de vérité; plus loin, les portraits de deux Bayeusains, MM. *Michel* et *Focheux*, et un *portrait de Jeune fille*, par M. Doëns de Lambert; une belle *Etude pour l'Education d'Achille*, d'Eugène Delacroix; une marine d'Isabey, *Devant Portsmouth*, à M. le baron Gérard, ainsi qu'une vue de *Fontainebleau* par Ouvrié; une *Visite à la Petite Morte*, étude bretonne pleine de sentiment, et *Callot gravant une eau-forte*, par M. Georges Verdier, pro-

fesseur de dessin à notre Collège ; une toile pleine d'expression et de grâce, *Griselidis*, par Mlle Godin ; et, au-dessous, une très curieuse *peinture sur bois*, portant la date de 1471, et représentant le Baiser de Judas, la Flagellation, le Crucifiement, la Résurrection et la Descente aux Limbes, dont l'entrée est représentée par la gueule d'un monstre marin, de laquelle sortent les âmes des justes à la voix du Sauveur.

Au centre de la salle sont disposées les œuvres de sculpture, toutes excessivement remarquables : notons d'abord le *Buste de M. Georges Villers*, par Le Duc, œuvre d'un grand mérite, qui a eu les honneurs du Salon, et qui immortalisera les traits, si populaires dans notre ville, de l'érudit Bayeusain, dont nous trouvions déjà la ressemblance discrètement exprimée dans la statue d'Alain-Chartier récemment érigée à Bayeux ; M. Le Duc a exposé aussi le *Buste de M. Demagny*, maire d'Isigny ; une très jolie statue équestre en bronze, *Au Bois de Boulogne*, et plusieurs œuvres de terre cuite ou de bronze, que nous avons rencontrées en visitant les autres parties de l'Exposition,

L'*Etude de Vieillard*, buste en bois de M. de Laheudrie, mérite aussi de sincères éloges, ainsi que la statue de plâtre patiné du lépreux, le *Contagieux maudit*, dont l'attitude et l'expression de souffrance et de désolation sont rendues avec une vérité qui produit une profonde impression.

Il nous reste à signaler, dans la Salle des Pas-Perdus, la vitrine de *Reliures artistiques*, exécutées avec tant de talent par l'habile relieur bayeusain, M. Vassal ; une autre vitrine de reliures de genres divers, d'un réel mérite, exposées par M. Auvray, et qui, peut-être, eût été mieux à sa place dans la salle consacrée aux objets d'art et curiosités bibliographiques, plutôt qu'au milieu des produits du pays.

La magnifique vitrine de *Poterie Normande*, grès flammés et faïences à reflets métalliques, de M. Desmants, de Subles, font ressortir l'intérêt tout spécial de ces œuvres d'art, d'un caractère absolument artistique et d'un mérite exceptionnel ; l'élégance des formes, la richesse de ton des émaux, le brillant des reflets dorés et argentés, enfin les dessins à la fois si pittoresques, si élégants, si capricieux et pourtant si nets et si purs, défient toute comparaison ; au reste, nous avons déjà maintes fois fait l'éloge des œuvres de M. Desmant, qu'on peut, d'ailleurs, apprécier à son dépôt d'exposition et de vente, rue Saint-Martin ; les reproductions si fidèles et si originales de sujets empruntés à la Tapisserie ont surtout, pour notre contrée, un puissant intérêt ; à signaler aussi des vases et des amphores vraiment splendides, et deux curieux vases de chasse, produits de la collaboration de MM. Desmant, Le Duc et E. Marie, qui ont réuni,

pour ces œuvres vraiment réussies, leurs talents de céramiste, de sculpteur et de ferronnier d'art.

Enfin, plusieurs vitrines renferment de fort beaux spécimens de cette *industrie dentellière*, jadis si prospère dans notre pays, en faveur de laquelle M. Engerand, le distingué conférencier, faisait, l'autre soir, à la Salle Saint-Laurent, un si éloquent et si pressant appel à tous les amis et admirateurs de cet art si délicat et si gracieux : un rochet en Chantilly, deux médaillons armoriés de l'aube du cardinal Vanutelli, une écharpe et un éventail polychrome, dessinés par M. Félix Aubert, forment les pièces les plus remarquables de l'exposition de M. Robert, de Courseulles ; quant à la maison Lefébure, qui ne néglige rien pour se maintenir toujours à la hauteur du rang élevé qu'elle occupe dans la fabrication des dentelles, ses vitrines sont simplement merveilleuses : éventails, volants, écharpes, tabliers, barbes et objets divers, en dentelle noire ou blanche, en point de Bayeux, Chantilly ou d'Alençon, défient toute description et sont dignes de l'admiration des plus fins connaisseurs.

Nous empruntons au *Journal des Arts*, qui se publie à Paris, un compte-rendu de cette Exposition artistique, dû à la plume compétente d'un écrivain et critique d'art bien connu, M. L. Coutil :

Pour la première fois, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux organise une exposition avec ses seules ressources ; elle a, du reste, fort bien débuté, car les quatre grandes salles de l'ancien Palais épiscopal sont aménagées avec intelligence et beaucoup de goût.

Nous adresserons donc toutes nos félicitations à MM. Clouard, un des présidents du comité, Tranchand, Bazire, Verdier et de Gomiecourt, organisateurs de la partie réservée à l'Art Moderne, et à MM. Gardin-Villers, président, Tallevast, Anquetil, Payan, Lemière, abbé Magdelaine et Guillemette, pour la partie rétrospective de cette exposition, qui n'est pas la moins intéressante.

Nous accédons aux salles d'exposition par un bel escalier éclairé par deux verrières modernes, peintes par M. Mazuet ; elles sont destinées à une église du département de la Manche et au séminaire de Bayeux ; quelques tapisseries et des plantes vertes ornent les murs.

La grande salle des Pas-Perdus est consacrée à la peinture, à la sculpture et à des industries locales. Nous y avons remarqué le moulage du beau groupe de Le Duc, le *Mobile blessé*, qui occupe tout un côté : le bronze se trouve à Caen, près de l'Orne, au bas du Monument élevé aux

Mobiles du Calvados. Dans cette salle, nous retrouvons du même artiste, les bustes de MM. Demagny, G. Villers, Yann Nibor et un masque puissant de N. Poussin. Nous ne saurions oublier le *Contagieux maudit*, à l'allure farouche, statue de Lemarquier.

Comme peinture, nous citerons : de Ravanne, *Les Picoteux à Grandcamp, Marée basse* et *Barque en mer*, remarquables par leur exécution ferme et parfois un peu trop heurtée dans les modelés ; les *Paysans bretons veillant un enfant mort*, de Verdier, professeur de dessin au Collège de Bayeux, dont la facture souple et grasse est préférable au *Jacques Callot*, gravant une planche, exposé un peu plus loin.

La *Griselidis*, de Mlle Godin, est peut-être un peu bleuâtre dans les tons gris de la tête ; néanmoins, elle est fraîche de ton et composée avec goût.

Dans cette salle, se trouve une grande vitrine renfermant une série très variée de grès artistiques, exécutés à Subles (Calvados), aux environs de Bayeux, par M. Desmant. Nous y avons remarqué deux grands vases aux formes originales, dont l'ornementation est empruntée à la Tapisserie de la Reine Mathilde : quelques plaques reproduisent aussi des scènes de l'embarquement du duc Guillaume ; des buires et vasques exécutés au grand feu, avec des décors bizarres ou des reflets métalliques, complètent la série vraiment originale exposée par M. Desmant.

Quelques belles bandes de dentelles de Bayeux ont été envoyées par M. Lefébure, et des dentelles polychromes par M. Robert, de Courseulles.

Après avoir traversé un couloir orné de Tapisseries du XVIIe siècle, ayant appartenu à Mg^r^ de Luynes, évêque de Bayeux, nous accédons aux trois grandes salles, dont l'une a été tendue d'andrinople pour ne pas toucher aux lambris Louis XV ; elle est réservée spécialement à la peinture ; nous y avons remarqué le *Modèle*, de Quinsac ; des *Vaches dans un gras pâturage*, de Marais ; de charmantes marines de Le Gout-Gérard, prises à Concarneau et Anvers ; plusieurs études et une étude de vaches, par Pezant, qui est originaire de Bayeux ; des études de Dantan, Butin, Gagliardini ; une *Vue de Capri*, par Darasse ; des *Figues*, des *Huîtres* et la *Dinde truffée*, par Fouace ; le *Val des Moulins*, par Dornois, qu'il a reproduit plusieurs fois ; des *Animaux*, de Barillot ; une *Prairie*, par C. Bernier ; des *Etudes d'Orient*, de F. Brest ; le *Père Corot*, par Foubert ; un *Troupeau*, par Guignard ; les *bords de la Seine*, esquisse d'Heilbuth ; des *Roses*, de Madeleine Lemaire ; *Une garde du drapeau*, de Protais ; une *Nativité*, de Tassaert ; *La Maternité*, de Moreau de Tours ; le *Palais de Fontainebleau*, par J. Ouvrié.

Nous remarquons encore une superbe marine de M. Eug. Berthelon : *Coucher de soleil sur la côte normande;* un autre effet de *Soleil couchant à Villers-sur-Mer*, de M. André Delaistre ; une *vue du château de Coucy* et un *Paysage*, de M. G. de Dramard ; des études de *Vaches*, par M. Ad. Marais, le puissant animalier.

Parmi les miniatures, nous citerons les portraits de femme de Mlle J. Rhodé, de Mlle Rossert, et ceux de Mme Chrétien, des *Anémones* et un *Retour de Pêche*, de Mlle G. Le Sueur, fort jolis de coloris.

Comme aquarelles, celles d'Olivier Chéron, un artiste sourd et muet, de Soulagny (Calvados), ce jeune artiste est des plus méritants. *La bonne pipe*, de Mlle Debillemont-Chardon, nous représente un rusé paysan normand savourant alternativement sa pipe en terre et le clairet des côteaux de la vallée d'Eure.

Enfin avec l'eau forte de Mlle Henriette Lecoq, brillante et bien mordue, nous terminons l'énumération des œuvres modernes.

Entre ces deux salles se trouve la Salle du Faune, ainsi dénommée à cause d'une statue en plâtre. Là, on a laissé apparaître la riche décoration Régence composée de rocailles et de fleurs, surmontées d'oiseaux : les décorations et l'édifice lui-même datent du cardinal de Lorraine.

C'est dans cette salle que l'on a installé la partie rétrospective. Au centre, se trouve un beau cartel, posé sur un socle, en vernis martin, orné de cuivres rocaille, d'une parfaite conservation ; il est accompagné de deux appliques Louis XVI, appartenant aussi à Mme la V^tesse^ de Vaulogé.

Plus bas, se trouve une pendule et son socle, accompagnée de deux vases dorés sur fond vert, exécutés à Isigny (Calvados), fabrique qui produisit jusqu'en 1830.

Les vieilles dentelles de Bayeux se retrouvent tout naturellement dans cette exhibition. M. Tallevast nous montre une bande de guipure duchesse très fine, du XVIIIe siècle, elle était destinée à un bonnet monté de dame du pays ; à côté, c'est une manche d'aube au point de Venise du XVIIe siècle, fort belle avec ses entrelacs ajourés (M. Tallevast possède même l'aube entière) ; MM. G. Villers et Lefébure, de Paris, ont envoyé de riches dentelles anciennes de Bayeux, ou en point de Venise et d'Angleterre.

Une vitrine contient de vieux fichus normands, si recherchés actuellement dans nos ameublements et dont les dessins, il faut bien le dire, étaient souvent fort jolis. M. G. Villers a envoyé une série de bijoux normands et des boutons en verroterie locale, en usage à la fin du XVIIIe siècle. A propos, nous devons indiquer tout spécialement la croix et les

belles boucles d'oreilles du style Louis XIV, ornées de brillants fabriqués à Anctoville, près Caumont (Calvados), qui occupait jadis jusqu'à 80 orfèvres.

Parmi les œuvres d'art anciennes, la première place revient au portrait du colonel Le Ménestrel des Granges ; orné de sa cuirasse, une grande écharpe, rouge éteint, descend de l'épaule et retombe sur la main droite, tandis que la gauche est levée et s'appuie sur une canne : ce beau portrait de de Troy porte une légende peinte au haut du cadre.

A côté, se trouve un portrait de femme attribué également à de Troy, mais la tête seule offre quelque intérêt ; les fonds ont été maladroitement repeints ; il représente Louise Le Ménestrel, épouse du marquis de Neufchelles, maréchal de camp. Trois petits portraits, l'un de Restout, peint par lui-même, l'autre d'un docteur, et enfin celui de la marquise de Malherbe, exécutés par le même peintre, et un autre par Santerre.

Nous citerons quelques aquarelles d'Eugène Delacroix ; une *Panthère à l'affût ;* des *Etudes* de Géricault ; des *Baigneuses*, de Lancret, provenant de la collection Marcille ; des *Scènes turques*, de Decamps ; *Les frères Bredin*, amateurs d'art, par Boilly, une des plus charmantes œuvres de ce peintre distingué ; un petit portrait du duc de Nemours enfant, par Drolling ; un *Turc*, aquarelle très riche de ton, par Deveria ; le *Camoëns sauvant les Lusiades*, tableau de chevalet, par H. Vernet. Il convient aussi de mentionner un acte de mariage de 10 février 1568 ; cette jolie enluminure, mesurant 0 m. 25 de largeur sur 0 m. 18 de hauteur, est ornée dans ses angles des figures des quatre évangélistes fort bien peints.

Pour terminer cette énumération, nous indiquerons un lot de tabatières décorées généralement de miniatures, par Goubert, Hall, Robinot et autres, ainsi qu'un drageoir en or ciselé et émaillé de Louis XVI.

Parmi les meubles, il convient de signaler un cabinet italien Louis XIII, en marqueterie, appartenant à M[me] la vicomtesse de Vaulogé, et l'élégant bureau Empire, orné de cuivres, de M. le vicomte-Portalis ; une viole curieuse fabriquée par un luthier de Bayeux.

Parmi les faïences et porcelaines se trouvent un grand plat rayonnant à décors bleus, style Bérain, en faïence de Rouen ; une remarquable soupière avec plateau et couvercle orné d'un chou et de haricots verts, les quatre pieds en volutes se terminent par des branchages ; cette pièce très rare est en porcelaine de Chine, de la Compagnie des Indes ; un petit déjeuner pour enfant en vieux Bayeux, décor chinois ; une assiette et une tasse à thé polychrome, de la même fabrique normande, qui a fonctionné jusqu'en 1860. Nous trouvons plus loin un buste de Napoléon III en biscuit de Bayeux.

Une curieuse assiette en étain à festons Louis XV, porte au centre le porc-épic royal avec la devise ; ce modèle ancien a été copié de nos jours et se retrouve chez tous les brocanteurs.

Nous ne pouvons citer les choses charmantes envoyées par les collectionneurs de la région. Mais cette exposition prouve qu'aussitôt que ces salles seront définitivement affectées au musée projeté, il ne tardera pas à s'enrichir de forts jolis objets. Il n'en saurait être autrement, puisque le député de l'arrondissement, M. le baron Gérard, descendant de notre distingué peintre d'histoire, a contribué, pour sa part, au succès de cette belle exposition en se dépouillant momentanément d'une partie de ses tableaux.

En outre, il est à désirer que ce musée soit installé le plus tôt possible.

Il serait à souhaiter encore que l'accès du Musée-Bibliothèque fût aussi facile que celui du Trésor de la Cathédrale, où l'on peut travailler et prendre des notes à son aise.

. . . .

Nous souhaitons aux organisateurs de l'exposition actuelle le succès qu'ils méritent ; ils ont choisi un moment propice, et, de plus, comme Bayeux est à proximité des nombreuses plages de la côte du Calvados, où affluent, cette année, les baigneurs, il faut espérer que ceux-ci voudront faire, par le petit Decauville nouvellement installé, l'excursion à Bayeux, intéressante à tous égards, ne serait-ce que pour sa remarquable Cathédrale et son Trésor, renfermant la Chasuble de saint Regnobert ; un siège fort curieux et une armoire peinte du XIIe siècle ; puis la chaire romane de saint Vigor le vieux, et cette si curieuse maison à pans de bois située à l'angle de la rue Saint-Martin, reposant sur des colonnes de pierre du XVe siècle, avec sa porte rectangulaire montée de pampres. Il y aurait bien d'autres coins curieux à signaler dans les rues de Bayeux, où l'on voit circuler encore les laitières portant, avec un pittoresque déhanchement, les pots à lait aux reflets dorés.

L. Coutil.



Le Concert du Mardi 22 Août

Par une heureuse innovation, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux offre annuellement à ses Membres et à leurs familles une Soirée, dans laquelle la musique mêle ses attractions à l'intérêt qui s'attache aux paroles spirituelles et savantes d'un conférencier.

M. Ambroise Colin, M. Gabriel Desclosières et M. Sophronyme Loudier, le sympathique collaborateur de l'*Echo Bayeusain*, eurent, les années précédentes, le privilège de captiver l'attention d'un auditoire d'élite.

Cette année, une séance de ce genre coïncidait avec l'Exposition artistique si bien réussie de l'Hôtel-de-Ville, et un programme bien rempli de la soirée de mardi, avait attiré, dans la salle Saint-Laurent, une assistance nombreuse et choisie.

Pour la partie littéraire, un conférencier, avantageusement connu, M. Emile Hess, avait promis son concours.

Un empêchement imprévu, ayant privé les organisateurs de la soirée de sa présence, un de nos concitoyens, correspondant de l'Institut, professeur de Littérature étrangère à la Faculté d'Aix, M. Ch. JORET, a fait acte d'une grande complaisance, en consentant à le remplacer, pour ainsi dire, au *pied levé*.

Le sujet, qu'il a traité pour ainsi dire à l'improviste, était les *Jardins d'autrefois*.

Pendant une heure, l'auteur du livre *De la Rose*, le biographe du voyageur Tavernier, a fortement intéressé ses auditeurs par les renseignements curieux qu'il a donnés sur les anciens jardins.

Les applaudissements unanimes de l'assemblée lui ont témoigné sa satisfaction et sa reconnaissance.

La partie musicale était représentée par M. et Mme MICHAUD,

des Grands Concerts de Paris, en ce moment en villégiature sur nos côtes.

Ces artistes distingués, doués de voix fraîches et profondément sympathiques et qui avaient bien voulu, d'une manière toute gracieuse, prêter le concours de leur talent à la Société, ont interprété, avec un réel succès, des morceaux de divers genres.

Les applaudissements redoublés, que leur a prodigués l'auditoire, ont été un juste hommage rendu à leur mérite, à leur désintéressement et à leur complaisance.

Quant à la Société Philharmonique, nous n'avons pas besoin de dire que, comme toujours, elle a été ce qu'elle est, c'est-à-dire une phalange que l'on entend avec une entière satisfaction.

Ajoutons qu'entre les deux parties du Concert, une Quête au bénéfice des pauvres a été faite par Mesdames la Comtesse Foy et Daché, accompagnées de MM. Londet, vice-président de la Société, et de Lacour, receveur des finances.

Mgr Amette et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres DE BAYEUX

Le jeudi 9 mars, à 4 heures de l'aprés-midi, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a été reçue, au Palais Episcopal, par S. G. Mg[r] AMETTE, Evêque de Bayeux et Lisieux.

M. JORET-DESCLOSIÈRES, Président de la Société, s'est exprimé à peu prés en ces termes :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Grandeur les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et de vous adresser en leur nom une requête qui, je l'espère, sera favorablement accueillie.

Plusieurs de vos illustres prédécesseurs, notamment Mg[r] d'Albert de Luynes et les derniers Evêques de Bayeux, ont bien voulu accepter le titre de Membre d'honneur de notre Société.

Nous vous serions reconnaissants, Monseigneur, si vous vouliez bien comme eux nous permettre de vous inscrire au nombre de nos membres d'honneur.

Monseigneur l'Evêque, avec le tact, l'à-propos et l'amabilité qui lui sont habituels, a répondu qu'il était trés touché de la démarche faite auprés de lui par les Membres de la Société académique bayeusaine ; la Religion a toujours été l'inspiratrice des Arts, la protectrice des Lettres, et toujours, malgré ce que l'on a pu dire, elle a favorisé les Sciences et s'est intéressée à leur progrés.

Monseigneur accepte donc avec reconnaissance de faire partie de la Société comme Membre d'honneur ; s'il ne peut promettre de prendra une part active à ses travaux, ni d'assister à ses séances, du moins il s'intéressera à ses études et sera heureux de les bénir.

La Société comprend trois branches : les Sciences, les Lettres et les Arts : Monseigneur en trouve une preuve vivante parmi les Membres présents, où il remarque un savant, M. l'abbé Le Liévre,

et un artiste, M. l'abbé Belliard ; et, continuant de parcourir du regard l'assemblée, Sa Grandeur a un mot aimable pour chacune des personnes présentes qu'elle connaît déjà — et c'est le plus grand nombre ; apercevant, par exemple, M. Tavigny, le zélé président de la Corporation de Saint-Fiacre :

Vous, Messieurs, dit Monseigneur, vous interprétez et vous idéalisez la nature ; mais voici le président d'une société qui s'applique, elle, à perfectionner ses plus belles et ses plus utiles productions, la Corporation des Jardiniers.

M. Joret-Desclosières, se faisant, de nouveau, l'interprète de ses collègues, remercie Mgr Amette de l'honneur qu'il veut bien faire à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et exprime le désir que Sa Grandeur veuille bien rehausser par sa présence l'éclat des séances extraordinaires annuelles ; Monseigneur veut bien en faire la promesse ; puis, en se séparant des Membres de la Société, Mgr Amette tient, avec une exquise bienveillance, à serrer la main de chacun d'eux.

COURRIER ARTISTIQUE

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, notre Société doit mettre les lecteurs de ses Mémoires au courant des œuvres artistiques entreprises dans notre Bessin.

Le travail, le plus important en ce genre, est celui de la restauration du mobilier de la Cathédrale.

Deux autels nouveaux, l'un en pierre, l'autre en bois, les ferronneries artistiques enlevées lors de la réfection des supports de la Tour centrale, le Christ de la Mission de 1824 sont venus donner, à certaines parties de la noble église, un cachet artistique plus complet. Le placement de l'autel en pierre, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, a remis à jour des peintures murales où nous avons reconnu saint Lubin, évêque de Chartres, et l'humble vierge de Nanterre, sainte Geneviève, devenue la vénérée patronne de Paris. M. Doëns de Lambert, qui avait exposé plusieurs portraits remarqués à notre Exposition régionale, en a fait une copie excellente, qui orne la chapelle Saint-Jean-Baptiste, les crédits alloués pour les travaux de notre Cathédrale ne permettant pas la restauration des peintures originales, si inopinément découvertes.

D'une élégante arcature du XVI[e] siècle, avec peintures et sculptures de même époque, arrachée à l'humidité et qui paraît avoir été la clôture d'un reliquaire, M. l'abbé Deslandes a su reformer un autel très artistique pour la chapelle Sainte-Catherine.

Les grilles du chanoine Lebas, qui fermaient autrefois les collatéraux de la grande nef et la porte ou janue du Jubé où s'appuyait l'autel mobile pour la paroisse, sauvées de la rouille, ferment maintenant la curieuse chapelle de Bonne-Nouvelle, celles des Fonts et de l'Annonciation.

Les inscriptions tumulaires de nos évêques, ensevelis dans la nef

et sous la Tour centrale, ont été renouvelées. Grâce à elles, nous pouvons prier sur les sépultures de Robert des Ablèges, Thomas de Fréauville, Henri II de Pardieu, Louis de Harcourt et François de Nesmond.

Enfin, le Christ de Mission, suppléant les Crucifix fameux du Jubé et du sanctuaire de notre Cathédrale, occupe heureusement l'arcade voisine de l'escalier des orgues.

Nous signalerons aussi la confection des belles armoires du Trésor, dans la haute sacristie, et les richesses qu'elles renferment : vases sacrés, anciens reliquaires, ornements, collectionnés par notre docte et modeste collègue, M. le chanoine Deslandes, bibliothécaire du Chapitre.

Nous ne devons pas oublier l'heureux achèvement du sanctuaire et du chœur de l'Eglise Saint-Exupère. Les quatre verrières de MM. Mazuet, père et fils, les deux autels-crédence sculptés par M. Godefroy.

Signalons aussi les peintures du regretté *Louis Chifflet*, à l'Hôtel-Dieu de Bayeux et dans les chapelles du *Sacré-Cœur*, *au Grand-Séminaire*, et de la *Vierge*, *à Sommervieu*, les décors de l'arc triomphal de l'*Eglise d'Agy ;* par *M. Castel*, la réfection de la nef de *Commes*, la restauration du portail de *Tour*, et les heureuses modifications apportées à l'église de *Tracy-sur-Mer*.

Il ne nous appartient pas de qualifier les reprises exécutées sous la tribune des orgues et dans la chapelle baptismale de la Cathédrale. La lenteur des travaux et les échafaudages qui les masquent ne nous permettent pas d'en apprécier l'importance et nous n'avons guère cru à leur nécessité.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Pour la première fois, nous essayons de rendre compte des livres intéressant l'histoire de notre contrée.

Le premier, que nous devons signaler, est l'Etude Historique de M. l'abbé Masselin, vicaire de Saint-Michel de Vaucelles de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, intitulée : Le Diocèse de Bayeux, du Ier au XIe siècle.

Le cadre est un peu vaste pour être rempli dans les loisirs d'un ministère varié et constant. L'introduction, sur les sources de l'histoire de nos premiers évêques, est très intéressante, elle énumère : I. Les listes épiscopales ; II. Les documents hagiographiques ; III. Les historiens. L'auteur aurait pu y joindre les peintures, vitraux, miniatures et sculptures. Sept chapitres utilisent les documents rappelés dans l'introduction. Voici les titres :

Chapitre Ier : L'évangélisation aux temps apostoliques ; Chapitre II : Les persécutions et les invasions du IIe au Ve siècles ; Chapitre III : L'évangélisation définitive au Ve siècle ; Chapitre IV : La période Mérovingienne : Evêques et Moines du Ve au VIIe siècles ; Chapitre V : La période Carlovingienne, de l'an 700 à l'an 840 ; Chapitre VI : Commencement de la période Normande, de l'an 840 à l'an 1000 ; Chapitre VII : Les translations des Reliques au IXe et au Xe siècles. Chaque chapitre est précédé par le synchronisme de l'époque à laquelle il se rapporte : l'histoire de notre Diocèse est ainsi rattachée à celle de notre pays et de l'église universelle.

Nous aurions aimé que l'auteur eût remonté toujours aux documents locaux, plus précis et plus nets que les auteurs de seconde main, qui semblent être ses autorités et ses guides. Des travaux hagiologiques et historiques récents auraient éclairé la marche de M. Masselin et modifié quelques-uns de ces jugements, nous n'osons dire redressé ses erreurs.

Pourquoi n'avoir pas consulté les documents inédits de la Bibliothèque capitulaire, les Vigilia Joannis Petite, par exemple, et les travaux préparatoires aux légendes de notre Propre diocésain ? Hermant et M. Lair sont-ils des autorités indiscutables, nos bréviaires manuscrits, bien antérieurs à ces deux auteurs, n'apporteraient-ils point avec eux un témoignage historique d'un bien autre poids que l'hypothèse émise en note que Révérend ne serait autre que Regnobert avec le nom latin qu'il avait pris au baptême ! Malgré sa préparation souvent interrompue, et sa publication probablement hâtive, l'étude de M. Masselin sur le Diocèse de Bayeux est un travail intéressant et bien conçu.

C'est dans les papiers d'un bayeusain, Michel Le Courtois de Surlaville, disparu au commencement de ce siècle, que M. de Beaumont a puisé les éléments de son curieux et très documenté travail sur la lutte suprême des Français et des Anglais au Canada. *Les Derniers Jours de l'Acadie*, c'est le titre de l'ouvrage de notre compatriote, montrent un *stratégiste et un organisateur habile*, dans la personne de M. de Surlaville : en lui, désormais, on peut saluer une illustration bayeusaine de plus.

Il nous reste à parler de deux Biographies, moins importantes en faits, se rapportant à l'histoire de l'Eglise ou de l'Etat. La première a été consacrée par M. Gaston Lavalley à Septime Le Pippre, valeureux soldat et aquarelliste original et fin dont la tombe et la mémoire sont vénérées dans le cimetière de Villiers-le-Sec. L'aimable jeune homme, le soldat héroïque, l'artiste fils de ses œuvres et marquant chacune de ses productions d'une touche personnelle et d'un talent de plus en plus mûri, méritait un tel biographe. M. Lavalley a édité, en bibliophile et en artiste, les pages qu'il consacrait à une existence si prématurément brisée. Nous regrettons qu'elles n'aient pas trouvé plus de lecteurs.

Un artiste moins belliqueux et d'une renommée moins brillante, le docte, pieux et toujours valétudinaire Louis Chifflet trouvait, pour son pinceau, des personnages bien différents de ces troupiers et paysans si chers à Septime Le Pippre. Nature méditative, idéaliste et profondément religieuse, Louis Chifflet consacra son pinceau à la décoration des églises. Sortant du banal et du vulgaire,

ne pouvant se résoudre à n'être qu'un copiste et à s'inféoder à une école picturale, l'étude et la prière devinrent les inspiratrices de toutes ses productions. La Cathédrale de Chartres, cette église Notre-Dame, merveille du XIIIe siècle, les peintures des Catacombes, les mosaïques byzantines et surtout les Lettres sacrées et les Ecrits des Mystiques et des Pères furent ses guides. Notre collègue, M. l'abbé Lefrançois, curé de Saint-Loup, dans sa Notice émue et fidèle, intitulée *Louis Chifflet*, nous montre les épreuves de l'enfance et de la vocation de ce décorateur désintéressé et fécond. On suit, pas à pas, les progrès de son talent et de son œuvre. Les derniers jours, si pleins d'épreuves et de douleurs, jettent leur note mélancolique dans cette touchante et amicale biographie, dont l'auteur s'efface constamment derrière l'œuvre et la personne de son héros.

Nous signalerons aussi la plaquette de M. le chanoine Deslandes, sur le Trésor de la Cathédrale, d'après les inventaires manuscrits de la Bibliothèque Capitulaire.

Le Secrétaire, A. LE LIÈVRE.

Notice nécrologique sur M. L. TAVIGNY

Notre Société ne peut oublier ceux dont le concours fut pour elle un honneur et dont le zèle a toujours favorisé ses travaux ; à ce titre, Messieurs, nous devons un souvenir reconnaissant et fidèle à notre bienveillant et modeste compatriote, M. Louis Tavigny, que la mort a frappé d'une manière si inopinée à l'heure même où, une fois de plus, il allait prouver l'intérêt qu'il portait à toutes nos solennités bayeusaines. Grâce à son influence aux heures d'organisation et d'incertitudes, M. Tavigny, soit pour ses collègues de la Société académique de Bayeux, soit pour la Corporation de Saint-Fiacre dont il était le président, savait aplanir les difficultés, faire interpréter et appliquer largement les règlements administratifs. Avec sa belle intelligence secondée d'une mémoire heureuse et d'une élocution facile, on le vit applaudir à nos travaux, encourager parmi nous les débutants et résumer, avec autant d'originalité que de fidélité, les questions les plus variées et les plus hauts enseignements des maîtres. Son obligeance inépuisable venait utiliser pour tous, ces qualités que je vous rappelle et que vous avez certainement reconnues bien avant moi chez notre regretté collègue. Il n'est donc pas étonnant que dans les domaines les plus divers, il ait été regardé comme un auxiliaire précieux. Le docte abbé Laffetay s'adressa, plus d'une fois, à M. Tavigny, pour débrouiller le chaos de notre bibliothèque si patiemment créée par M. Lambert. Après l'année terrible, on voulut classer, dans un nouvel ordre, la collection Lamare-Picquot, les fonds Tillard, Delarue et Boutin, préparer le catalogue des livres. Notre regretté collègue apporta sa bonne volonté et sa compétence à ces remaniements. Aussi, Messieurs, à la disparition du docte M. Bataillard, vice-président de la section des Sciences, Arts et Belles-

Lettres, dont nous sommes héritiers, la vice-présidence fut déférée à M. Louis Tavigny. — Sa piété filiale attribua aux bons souvenirs que son père avait laissés parmi nous, le vote qui le faisait le suppléant de son ami, notre président Bertot. Comme présent de bienvenue, notre vice-président nous apporta une Etude sur la Méthode et la Science, que vous pourrez retrouver dans nos archives. L'originalité du plan et la forme littéraire dans cette étude montrent bien le réel talent et la compétence du nouveau dignitaire. Plus tard, notre compagnie, reconnaissante, le choisit pour secrétaire-général. C'était à l'heure où le progrès des hommes et des choses, disait-on, demandait à la vieille Société, fille des Pezet, des Martin des Pallières, des Labbey, des Villers, des de Laboire et des de Toustain, de se rajeunir et de se transformer. Je vois encore M. Tavigny, près de cette table où j'ai l'honneur de vous parler, suivre d'un esprit attentif les propositions diverses émises par les bureaux de l'ancienne Société. Je l'entends, adoucissant, avec sa cordialité accoutumée, tout ce qui, dans les projets écrits ou les idées émises, semblait porter atteinte à cette harmonie traditionnelle, à cette allure pacifique des Sociétés jumelles, qui paraissaient surannées aux ardents... Le Comité d'érection du Monument Alain-Chartier devait naturellement admettre dans ses rangs ce bayeusain si au courant de l'histoire de sa ville natale, si heureux de se dévouer pour elle. Malgré une santé chancelante et profondément altérée, malgré des scrupules honorables qui, sans diminuer sa légitime popularité, lui avaient fait délaisser l'assemblée communale, M. Tavigny nous accorda un large, éclairé et généreux concours. Enfin, Messieurs, c'est à l'heure où les Arts et les Fleurs allaient donner à notre Hôtel-de-Ville une splendeur inaccoutumée, à l'heure où Louis Tavigny allait montrer à ses vieux condisciples de collège, aux érudits et aux artistes qu'il connaissait, à ces amis qu'il s'était conquis partout, sa ville natale, coquette et parée, toute rajeunie par ses fontaines et ses tramways, toute fière de ses vieux monuments, à l'ombre desquels il avait travaillé, grandi et souffert, c'est à cette heure que notre collègue nous a été enlevé. A bientôt, lui disait M. Villers, ce vieil ami d'enfance ; cet « à bientôt », notre doyen le disait sur la tombe de

M. Tavigny ; l' « à bientôt », ici , c'est cet imparfait crayon d'une personnalité sympathique entre toutes qui, par ses qualités et ses bienfaits, s'était acquis beaucoup d'amis, et dont le temps et la mort, qui font tout oublier, n'effaceront jamais le souvenir dans les rangs de notre Compagnie.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Séance du 24 Février 1898

Le Jeudi vingt-quatre Février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, la première réunion de l'année a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Desclosières, assisté du vice-président Londet et de l'abbé Le Lièvre, secrétaire.

Sur la proposition de M. Londet, après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1897, sont admis à faire partie de la Société : MM. Promeyrat, principal du Collége, Thomas, professeur, et Clouard.

Assistaient à la séance : MM. Bazire, Cauchard, Garnier, Gautier, Guisle, Aubraye, d'Auxais, de Gomiecourt, Le Duc, Marie, Lamy, Lemaître, Moutier, Payan, Pain, Portalis, Tavigny et Villers.

La souscription pour le Monument Alain Chartier continuant sa marche progressive et le temps de l'érection approchant, la Société vote, comme appoint officiel de la Compagnie, une somme de cent francs.

C'est par un choix habile d'extraits de moralistes, de philosophes et des orateurs chrétiens que M. de Gomiecourt, dans son Etude sur la Charité, essaie de délimiter l'humanité, la philanthropie et la charité : le sens chrétien, quant au mot et quant à la pratique de la charité, donnera au socialisme son point utilitaire et pacificateur. Notre érudit professeur Londet a vivement intéressé l'Assemblée par sa communication sur une nouvelle Sonde marine. Une ingénieuse combinaison de leviers compense l'agitation des vagues et permet de mesurer, soit à la poupe, soit à la proue, la profondeur du sous-sol marin.

Séance du 26 Mai 1898

La Société s'est réunie le vingt-six Mai, à l'Hôtel-de-Ville. M. Desclosières présidait. Etaient présents : MM. Londet, vice-président, Villers, président honoraire, Le Lièvre, secrétaire, Mabire, vice-secrétaire, Aubrée, Bazire, Clouard, Gautier, de Gomiecourt, Guillemette et Tavigny.

Avant la lecture du procès-verbal, M. le Président exprime les regrets que nous cause la mort de Mgr Hugonin. La Société académique de Bayeux, heureuse de compter ce penseur éminent au nombre de ses Membres, s'associe au deuil universel de la ville et du diocèse. En fait, c'était un honneur pour nous de voir le Pontife qui, pendant trente années, se concilia l'affection et le respect dus à un Prélat aussi pieux que savant, aussi modeste que bon, s'intéresser aux études de notre Compagnie. Elle veut que ses procès-verbaux et mémoires consignent officiellement et sa respectueuse gratitude et ses profonds regrets.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 24 Février, M. le Président remercie, au nom du Bureau, M. Valette, notre nouvel archiviste, de la clarté et de l'ordre de son premier classement des manuscrits et livres de la Société.

La Société admet, en principe, de tenir cette année sa séance publique pendant les fêtes Alain Chartier. Les membres de la Société, MM. Londet et Marie, par leurs expériences sur la lumière et l'électricité, M. Villers, par ses documents variés et intéressants sur les célébrités bayeusaines, paraissent à même de fournir et de remplir un programme attrayant pour cette solennité. Du reste, un Comité, composé du Bureau et de trois Membres, étudiera à fond l'ordre du jour à adopter. C'est en mettant en relief deux faits importants de notre histoire locale : l'un, le dévouement des marins de Grandcamp pour sauver le navire anglais en détresse dans nos parages, le 26 mars dernier ; l'autre, le concours chevaleresque que Robert d'Argouges prêta, il y a près de mille ans, à Guillaume le Bâtard contre le vicomte de Carentan et les autres

barons bas-normands, complètent historiquement sa lecture précédente sur la Charité. Les bases historiques de la légende de la Fée d'Argouges, les versions les plus modernes de ses mésaventures et des données précieuses sur les descendants du noble preux habitant encore notre région, rappelées par M. de Gomiecourt, ont été écoutées avec intérêt.

Pour prendre date et ne pas laisser notre Compagnie ignorante des faits intéressant l'histoire de notre Cathédrale, votre Secrétaire fait revivre un moment l'ancienne disposition de l'intérieur et des abords du vénérable édifice. A l'aide de l'Obituaire et du Nécrologe, il indique les sépultures nettement connues dans la chapelle absidiale de N.-D. et indique quelles modifications elles ont subies. L'ouverture d'un caveau sépulcral pour Mgr Hugonin a mis à jour des tombes inconnues : une description des cercueils, des crânes et des ossements, sans qu'on puisse fixer l'identité des défunts, montre toute l'importance des fouilles faites près du tombeau de Mgr Didiot, vers le côté méridional.

Cette lecture du Secrétaire a fait suite à une étude du même genre à laquelle M. Villers, notre doyen d'âge et notre érudit collègue, a donné pour titre : Découverte d'un champ de sépultures de l'époque franque, à Surrain. M. Villers rappelle l'importance stratégique des camps du Manoir et d'Escures, pour surveiller soit la vallée de la Seulles, soit celle de l'Aure. Il voit, dans le plateau des Lièvres, à Surrain, un autre poste d'observation propre à garantir toute la vallée de l'Aure inférieure d'une invasion subite. Or, dans la seconde série des tombeaux trouvés à Surrain, se trouvent tous objets militaires: agrafes de ceinturons, pointe et manche d'angon, haches de combat, objets analogues aux trouvailles faites à Envermeu, par l'abbé Cochet, et à celles qui eurent lieu plus près de nous, à Pierre-Solin, accompagnées d'une médaille d'Arcadius. Aucune indication de numismatique ne venant fixer la date des sépultures de Surrain, on ne peut affirmer si ces tombes de l'époque franque abritèrent des habitants du pays ou quelques-uns de ses envahisseurs : Suions, Bretons ou Saxons, dont notre histoire a gardé tant de traces.

Séance du 5 Juin 1898

A deux heures et demie, en son local habituel, à l'Hôtel-de-Ville, le Jeudi cinq Juin, s'est réunie la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, sous la présidence de M. Desclosières.

Assistaient à cette séance : MM. Aubrée, d'Auxais, Delmas, Clouard, Etienne, Guillemette, Gautier, de Gomiecourt, Guisle, Le Duc, Lesieur, Hamel, Londet, Le Lièvre, Mabire, Manoury, Moutier, Tavigny, Thomas, Valette, Portalis, Villers.

S'excusent par lettre : MM. Carré et Angérard.

Le procès-verbal de la séance du 26 Mai est adopté.

Plusieurs sociétaires, désirant ainsi que la Société apporter aux fêtes d'Alain-Chartier un élément de splendeurs de plus, font remettre au bureau deux projets d'Exposition organisée par nos soins et à nos risques et périls. Le premier projet signé par M. Tranchand, expose le plan et les moyens d'exécution d'une Exposition rétrospective de l'Art, le local proposé aux organisateurs, la facilité de classer par époques et dans des appartements séparés les objets à réunir pour l'exposition, les moyens de couvrir les frais d'organisation par tickets d'entrée, catalogues et photographies des salles, sont sommairement indiqués par lettre du 11 Juin.

Le second projet émane de M. Roger de Gomiecourt et de deux autres collègues. Il a un but moins spécial quoique signalant aussi une Exposition artistique puisqu'il parle d'un local pour les archives et pour nos réunions pendant les fêtes d'Alain Chartier.

Il est antérieur au projet de M. Tranchand et, à cause de la complexité des projets qu'il renferme, il est remis à un examen ultérieur et à une séance plus nombreuse. Après échange d'observations entre l'auteur de cette proposition et nos collègues, la Société voit avec regret la modicité de son budget, et la date prochaine des fêtes d'Alain Chartier l'empêche de donner suite immédiatement aux projets d'exposition artistique dont on vient de lui communiquer les plans. Du reste, le programme officiel arrêté par la Municipalité pour l'inauguration du monument Alain Chartier

nous empêcherait de pouvoir rivaliser en si peu de temps avec les attractions de tout genre qu'il nous promet.

Nul n'ignore qu'à notre *iniative* est due la glorification de notre maître Alain Chartier et que nos *démarches* aidées par de généreux souscripteurs ***vont enfin doter notre ville d'un monument digne du poète national du XVe siècle et des raretés artistiques de notre capitale du Bessin.*** Nous pourrons donc après une telle œuvre compter sur de nombreuses adhésions et des ressources nouvelles pour organiser en 1899, dans des conditions exceptionnelles de maturité et de succès, l'exposition dont nos collègues viennent de nous entretenir.

L'assemblée vote pour l'année 1899 une exposition artistique.

Pour répondre cependant aux desiderata dont les projets sont l'expression, M. le président propose d'adjoindre à l'*Exposition municipale* de stéréotomie et de dessin, une Exposition des Arts industriels, en honneur dans nos contrées. Nos collègues, MM. Le Duc, statuaire, Desmant, ceramiste-émailleur, Marie, ferronnier, unissant leurs spécimens à ceux de notre Manufacture de Porcelaine et des ateliers de M. Mazuet, peintre-verrier, pourraient, avec M. Ygouf, modeleur en terre cuite, fournir les éléments d'une exposition intéressante, d'un caractère tout local et moderne. L'assemblée adopte ce projet et M. Desclosières propose de nommer comme organisateurs, avec M. Hamel, professeur de stéréotomie, et M. Ferrière, professeur de dessin, MM. Londet et Clouard. M. Hamel annonce qu'une exhibition de dentelles de Bayeux, préparant le Musée de Dentelles en formation à la Bibliothèque, doit être adjointe à l'Exposition des écoles municipales de dessin et de stéréotomie. Un vote à mains levées désigne commissaires de l'Exposition des arts industriels bayeusains MM. Desclosières, Villers, Londet et Clouard.

Suivant l'ordre du jour, il faut fixer le programme et la date de notre séance publique pour l'année. La Société, l'isolant des fêtes d'Alain Chartier, la rattache par son programme aux sujets ordinaires de ses études. M. Georges Villers parlera de notre compatriote, la grande tragédienne *Georges Wemmer*. M. Londet, des récentes découvertes et des travaux artistiques de nos Collègues.

L'auteur du monument Alain Chartier nous révèlera les procédés de fonte qui donneront au projet, qu'il a préparé avec M. Tony Noël, sa forme définitive et impérissable.

M. Payan nous expose et nous décrit un appareil d'éclairage à gaz d'acétylène, auquel il a donné le nom d'appareil *Lux.* La comparaison du pouvoir éclairant, des prix de la matière première et des appareils fournissant le gaz ordinaire et l'acétylène, donne au travail de notre collègue un côté économique très intéressant. Les expériences des divers becs à acétylène agrémentent encore cette partie de notre séance, qui s'est terminée à 5 heures et demie.

Séance du Jeudi 1er Septembre 1898

La séance trimestrielle statutaire de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, a été présidée par M. Desclosières, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, consacrée à nos réunions. Etaient présents : MM. Bazire, Bunel, Clouard, Desmant, Guillemette, de Gomiecourt, Le Duc, Le Lièvre, Londet, Tranchand et Villers.

Plusieurs pièces sont déposées sur le bureau : 1° le programme officiel du Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Toulouse en 1899 ; 2° un questionnaire émané du Ministère de Commerce pour la rédaction de mémoires et monographies sur la grande et la petite industrie.

Sont admis, par vote, à entrer dans nos rangs : MM. Morlent, Lefèbure, Lefrançois, Anquetil, de Lacour, Mangin, Mazuet, Mme Daché, MM. Carrelet. Ferrière, Duc, ajusteur, baron Issaverdens et Hérondelle.

Deux propositions, émanées de nos Collègues, relativement à une Exposition artistique rétrospective, n'avaient pu être menées à fin lors des fêtes d'Alain Chartier. Le même projet paraît devoir être plus praticable pour l'année 1899. Une Commission va étudier les moyens de la réaliser et d'en bien déterminer le cadre et la nature : elle fera son Rapport à la séance de Novembre.

Le Prix Létot devra être aussi décerné dans l'année 1899. Une Etude[1] sur les Artistes du Bessin paraît être matière convenable à des travaux aussi intéressants que variés.

Notre Président honoraire a la parole pour communiquer son travail sur le Monument commémoratif de la Bataille de Formigny. Donnons un aperçu du travail de M. Villers : La chapelle Saint-Louis fut le premier mémorial du succès des armes françaises sur l'ennemi d'outre-Manche. Malgré les révolutions et les hommes, la chapelle a repris sa splendeur première et sa destination originaire, grâce à M. Duny qui la donna au roi Louis-Philippe, grâce à l'administrateur des biens de la famille d'Orléans, qui la conserva à ses vrais propriétaires. Aujourd'hui, l'étendard fleurdelysé et le drapeau tricolore accompagnent, auprès de l'autel, les listes des noms de ceux qui prirent part au combat, et les prières liturgiques, réclamées par le fondateur de la chapelle, se disent encore pour les soldats des deux armées tombés au champ d'honneur. Quoique plus récente, la colonne que M. de Caumont et quelques amis élevèrent à leurs frais, comme mémorial civil de la bataille de Formigny, a souffert, plus que la chapelle Saint-Louis, du temps et des hommes. Son état de dégradation attriste tous ceux qui s'intéressent aux triomphes de nos soldats sur l'envahisseur de la Patrie. Aux efforts de Mme de Caumont et de la Société pour la Conservation des Monuments Historiques, la Municipalité de Formigny joint ses instances pour que le souvenir, rappelé par la colonne, ne soit pas effacé. Notre Société bayeusaine ne refusera pas son appui à ces nobles démarches.

Après la lecture de l'intéressant Mémoire de M. Villers, l'Assemblée charge son Président de conférer du Monument de Formigny avec M. de Beaurepaire, administrateur de la Société pour la conservation des Monuments Historiques.

Séance du 25 Novembre 1898

La séance de Novembre est une des séances statutaires de notre Compagnie. Elle a eu lieu le 25 novembre, sous la présidence de M. Desclosières.

Etaient présents : MM. Villers, président honoraire, Londet, vice-président, Le Lièvre, secrétaire, Mabire, vice-secrétaire, d'Auxais, Auvray, Bazire, Cauchard, Clouard, Delmas, Guillemette, Guisle, de Gomiecourt, Le Duc, Vialatte, Tavigny, Tranchand, Tallevast.
S'excusent par lettre : MM. Lefébure et Valette, archiviste.

Au nom de ce dernier, M. le Président donne connaissance des ouvrages et publications adressées à la Société depuis le mois de Juillet, il lit ensuite une note de M. Villers. Notre érudit président honoraire nous apprend que le seul vestige des anciennes constructions de Port-en-Bessin, la redoute élevée sur les plans et sous les yeux de Vauban avait été mise aux enchères par le Domaine et menacée, par le fait, d'une destruction probable. L'honorable comte Foy s'est empressé de conserver à notre pays ce curieux ouvrage du grand stratégiste et ingénieur de Louis XIV, en s'en rendant acquéreur. La Société, par l'organe de son Secrétaire, exprimera à M. le comte Foy sa gratitude sincère pour ce nouveau témoignage de son patronage généreux et éclairé pour les monuments et l'histoire du Bessin.

Le procès-verbal de la séance de septembre est adopté.

Le secrétaire, M. Le Lièvre, lit ensuite une Etude sur les Edifices Romains de la rue Saint-Laurent. Après un préambule rappelant l'ancienne importance de Bayeux, le Mémoire classe, par ordre de dates, les fouilles qui, de 1759 à 1898, ont fait connaître la partie principale de ces édifices, ornements du forum bajocasse. Les édifices mis à jour sont divisés en trois groupes : le premier groupe comprend les salles rectangulaires et la grande rotonde découvertes sous l'église ; le deuxième groupe est formé par l'ensemble des salles et cours d'étuves et autres annexes du groupe principal occupant tout le cimetière et l'ancien presbytère au côté méridional de l'église. La piscine des bains froids servant d'école de natation située sous la rue, les édifices découverts sous les

immeubles Sillas et les héritiers Hodierne composent le troisième groupe. L'étendue de ces édifices, dont une partie est inexplorée, pourrait surprendre si un tableau de la vie civile de nos ancêtres ne justifiait les présomptions des premiers explorateurs du sous-sol du quartier Saint-Laurent. De l'âge des médailles impériales découvertes dans toutes ces fouilles, de l'existence de fragments de voûtes et de sculptures non mutilées au-dessus desquels les maisons du quartier et l'église sont construites, l'auteur conclut à l'existence, même sous les évêques et magistrats chrétiens de Bayeux, d'un temple païen qui n'aurait pas été détruit pour être remplacé par l'église Saint-Laurent. Les poésies d'Ausone, la correspondance de Saint-Jérôme font revivre les contemporains des Thermes, qui n'ont dû disparaître, au plus tôt, qu'après l'empereur Gratien. Les Cattes, les Saxons et les Bretons paraissent avoir, chacun à leur tour, achevé la ruine de ce forum, où l'on retrouve des fragments de poterie, marbre, briques, cendre et charbon.

L'ordre du jour demande que l'Assemblée s'occupe du Monument de Formigny. La Société émet le vœu que la Société d'Archéologie continue ses efforts pour la restauration du monument actuel, elle émet le vœu qu'un hommage plus complet soit rendu au connétable de Richemont qui, à Patay, à Formigny et sur d'autres champs de bataille, a si largement contribué aux victoires de l'armée française.

Le sujet du concours Létot est ensuite discuté : Le concours sera clos le 1er novembre 1899. Le sujet définitivement choisi est celui-ci : Recherches sur les Artistes originaires de Bayeux et de sa région depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe, complétées par une Etude sur les Artistes Bayeusains du XIXe, aujourd'hui décédés.

M. Le Duc rend compte des premiers travaux du Comité pour l'exposition des Beaux-Arts, projetée pour 1899. La Société demande des études plus complètes. M. de Gomiecourt propose d'annexer à l'exposition des Beaux-Arts une exposition rétrospective. Il est décidé qu'un Comité étudiera la proposition de M. de Gomiecourt et qu'il sera fait appel au concours de la presse locale en faveur de nos expositions projetées.

Séance du 9 Février 1899

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a tenu sa première séance trimestrielle de l'année 1899, le Jeudi 9 Février, sous la présidence de M. le Professeur Londet, vice-président.

Etaient présents : MM. Villers, Bazire, Gautier, Guillemette, de Courson, de Gomiecourt, Guisle, Mabire. Desmant. Tavigny, Le Duc, Clouard, Tranchand, Le Lièvre, secrétaire. S'excuse par lettre, M. l'abbé Belliard.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Clouard communique son programme très complet et très étudié de l'organisation de l'exposition des Beaux-Arts, projetée pour le mois d'août prochain. A l'appui des renseignements apportés par notre sympathique et dévoué collègue, M. le Président communique une lettre de M. Desclosières et les désiderata de M. le Maire, auquel on a demandé les salles de l'ancien Tribunal de Commerce. Après échange de vues et d'observations, la Société vote, d'une façon *ferme et définitive*, son exposition.

Séance du 2 Mars 1899

La Société a tenu séance à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle ordinaire de ses réunions, le jeudi 2 mars, à 2 heures après-midi, sous la présidence de M. Desclosières.

Etaient présents : MM. Villers, président honoraire, Londet, vice-président, Le Lièvre, secrétaire, Anquetil, d'Auxais, de Courson, de Gomiecourt, Le Duc, Lemière, Dumans, Payan, Portalis, Belliard, Tavigny, Bazire, Valette, Madelaine, Clouard, Tallevast, Levard.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. M. Clouard a la parole pour exposer les négociations relatives au local à approprier pour l'Exposition des Beaux-Arts, que nos

Comités organisent activement. M. le Maire, préoccupé des Concours musicaux que la ville prépare pour le mois d'août, n'a pas cru devoir prendre l'engagement d'accorder à la Société les locaux de l'ancien Tribunal de Commerce, dont nous avions fait la demande officielle. Après avis des Membres présents, M. Desclosières a bien voulu s'engager à faire une nouvelle démarche officielle, au nom de la Société, auprès de M. le Maire, afin d'obtenir une réponse ferme, affirmative ou négative. Pour parer aux dépenses d'organisation des Expositions artistiques qu'elle entend organiser et diriger sous sa seule autorité, la Commission d'organisation, sur l'initiative de M. Desclosières, sollicite la création de cartes de famille, d'entrée permanente aux Expositions. L'Assemblée autorise cette création et M. le Président prie nos collègues de se munir de ces cartes et de les placer parmi les amis des Sciences, Arts et Belles-Lettres qui, à Bayeux et dans l'arrondissement, prennent un si vif intérêt aux travaux de la Compagnie.

M. de Gomiecourt présente ensuite un projet d'organisation du Comité de patronage. Les Comités d'organisation sont nommés définitivement par vote. Le dépouillement des voix terminé, sont proclamés Membres des Comités :

POUR LA SECTION D'ART RÉTROSPECTIF

MM. Georges Villers, président ; Anquetil, Tallevast, Le Mière, Payan, abbé Madelaine, membres.

POUR LA SECTION D'ART MODERNE

MM. Emile Clouard, président ; Tranchand, Bazire et Verdier, membres.

SECRÉTAIRE DES DEUX COMITÉS

M. Roger de Gomiecourt.

On vote ensuite l'admission de M. Verdier, professeur de dessin, comme membre de la Société. L'ordre du jour est épuisé, la Société se rend en corps à l'Evêché pour présenter ses hommages de bienvenue au nouvel évêque de Bayeux, Mgr Amette, et le prier d'accepter le titre de Membre d'honneur de notre Compagnie.

Séance du 12 Mai 1899

Le vendredi 12 mai, sous la direction de M. Londet, vice-président, la Société a tenu sa réunion au local ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Anquetil, Bazire, Aubraye, Clouard, Guisle, de Gomiecourt, Tavigny, abbé Madeleine, Lemière, Tranchand, Tallevast, Guillemette, Manoury, Villers et Verdier.

M. l'abbé Le Lièvre, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars, qui est adopté. S'excusent par lettre MM. Desclosières et Le Duc, retenus à Paris.

Une communication de MM. Le Duc et Desclosières, sur le Monument de Formigny, donne à M. Villers l'occasion d'exposer l'état de la question. Après échange d'observations, l'Assemblée ajourne après de plus amples renseignements, la décision à prendre pour son concours au futur Monument de Formigny.

Sont reçus membres correspondants de la Société : M. l'abbé Doucet, curé de Colleville-sur-Mer, et M. Dufour, bibliothécaire de Corbeil (Seine-et-Oise).

L'Assemblée est appelée à compléter l'organisation de l'Exposition des Beaux-Arts. Un Membre rappelle le favorable accueil fait aux Comités par les notabilités de la région qui ont bien voulu les honorer de leur patronage et par les Sociétés académiques normandes. D'autre part, l'Exposition avait été étudiée et ébauchée l'année précédente, les artistes s'empressent de demander le programme. Tout aléa d'insuccès semble, dès maintenant, écarté. La Société s'étant rendue responsable de cette innovation artistique, M. Clouard demande qu'elle accorde aux Comités un crédit de 500 fr. sur l'exercice 1899. Plusieurs Membres le voteront, disent-ils, sous la réserve que ces 500 fr. seront rétablis à notre Caisse sur les premiers excédents de recettes, tous frais payés, le retour se ferait au prorata des rentrées. Pour éviter toute équivoque et embarras dans les travaux en cours et publications à l'impression, M. Clouard demande que l'allocation soit, s'il le faut, prélevée sur

le fonds de réserve. M. le Président consulte à nouveau l'Assemblée et, après avis divers, met aux voix l'adoption du crédit de 500 fr. demandé par M. Clouard. L'Assemblée vote la délibération suivante : La Société vote le prélèvement de 500 francs à valoir sur les réserves, somme à rétablir *à la Caisse au prorata des premiers excédents de recettes*, *tous frais payés*, aucun Comité ne fonctionnant à ses propres dépens.

Votre secrétaire, suppléant M. de Gomiecourt empêché de faire la lecture à l'ordre du jour, donne communication des chansons politiques et satiriques qui conduisirent leurs auteurs ou détenteurs à l'échafaud, et spécialement la famille de Faudoas et de Quatresols de la Hante, appartenant à notre Normandie.

M. Clouard termine les lectures par un aperçu sur la formation du goût artistique chez les anciens et les modernes. L'auteur, dans cette lecture, la destine à attirer l'attention sur la formation du Musée de peinture, depuis si longtemps attendu à Bayeux, et à préparer aussi l'Exposition des Beaux-Arts, organisée par notre Compagnie.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du 20 Juillet 1899

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, réunie sous la présidence de M. le Professeur Londet, a tenu séance le vingt juillet, à l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents : MM. Villers, président honoraire, abbé Le Lièvre, secrétaire, Tavigny, Anquetil, d'Auxais, Bazire, Guisle, Guillemette, Verdier, Tallevast, Henri Etienne, Tranchand, Le Duc, Lesieur, abbé Belliard, Roger de Gomiecourt, etc.

Après lecture et adoption du procès-verbal, on vote l'admission à la Société des candidats suivants : M. Le Marchand, président du Tribunal civil, parrain M. Londet ; M. Le Neveu, sous-préfet, parrain M. Clouard ; M. le capitaine Paimblant du Rouil, parrains

MM. Clouard et Tranchand ; M. Marchal, directeur de la Société Philharmonique, parrains MM. l'abbé Belliard et Clouard ; M. l'abbé Rémy Hugonin, présenté par MM. Clouard et l'abbé Le Lièvre ; M. Loisel, chef de bureau à la Société Générale, présenté par MM. Clouard et de Gomiecourt ; M. Osbert, de Sully, parrains MM. Clouard et Le Lièvre, tous comme membres titulaires, et M. l'abbé Queudeville, curé de Castillon, canton de Balleroy, comme membre correspondant, présenté par MM. Clouard et Le Lièvre.

Au nom de notre nouveau collègue, M. le capitaine Paimblant du Rouil, M. Clouard nous lit une Notice, vers et prose, très succincte et très attachante, qui met très heureusement et très pittoresquement en lumière l'originale figure du capitaine-tambour *Cabieu*. L'Assemblée écoute avec intérêt les ruses de Cabieu qui, par ses roulements de tambour variés et ses commandements d'intonations diverses à des troupes imaginaires, fit supposer aux vaisseaux anglais, embossés à Ouistreham en 1792, que des troupes importantes défendaient l'estuaire de l'Orne, et sauva ainsi les vaisseaux et les marchandises embarquées sur ce fleuve.

M. Clouard, revenant à sa précédente lecture, complète sa thèse sur le développement du goût artistique, en faisant l'historique des tentatives de décentralisation qui ont mis à leur aise l'esprit provincial et les qualités propres à chaque artiste des diverses contrées de la France. De cette étude, la conclusion à tirer est celle-ci : les artistes et leurs œuvres, disséminés en province, sont aussi bien une des gloires nationales que les chefs-d'œuvre et l'élite réunis dans le grands centres et la capitale. Venus du Midi ou du Nord, élèves des écoles officielles et perfectionnés dans les milieux les plus artistiques, restés dans le coin natal ou transplantés dans d'autres contrées de la France, les artistes et leurs œuvres sont des Français et des œuvres françaises. Qu'on les accueille, qu'on les réunisse donc dans le plus de musées possibles ; le goût et les arts n'auront qu'à y gagner : c'est là le but des expositions provinciales, celui de l'Exposition qu'organise notre Société, à ses risques et périls, mais se sentant honorée de nobles et nombreuses sympathies.

M. le professeur Londet, poursuivant ses travaux sur la Sonde marine, montre par quelles expériences et par quels calculs il a pu neutraliser, dans des fonds de 20 mètres en rivière, la pression et la différence de niveau des masses liquides et des courants fluviaux de surface.

M. Londet donne ensuite lecture d'un projet d'adresse de félicitations à notre sympathique confrère, M. le commandant Portalis, promu officier de la Légion d'honneur. L'Assemblée vote cette adresse, heureuse de saisir cette occasion de témoigner sa respectueuse estime pour l'un des sociétaires les plus méritants et les plus distingués.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 12 Octobre 1899

Président : M. Declosières. Membres présents : MM. Villers, Londet, abbé Le Lièvre, Valette, Anquetil, Bazire, abbé Belliard, Guisle, de la Heudrie, Lemière, Lemaître, Le Duc, de Gomiecourt, Thomas et Verdier. — S'excusent par lettre : MM. Clouard, Tranchand, Portalis. M. Engerand, qui a donné à la Société une très docte et très littéraire Conférence sur la Dentelle, est admis à faire partie de la Société. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Anquetil lit le rapport sur l'Exposition des Beaux-Arts, organisée aux mois d'Août et Septembre (10 août, 17 septembre), par notre Compagnie. Grâce à l'appui de nos concitoyens, cette exposition, visitée par *quinze cents étrangers au moins*, a présenté un réel intérêt. Une famille amie des arts, aussi respectée que généreuse, a secondé de tout son pouvoir les efforts du Comité d'organisation, à qui la Municipalité avait gracieusement octroyé la salle du Faune et ses annexes. C'est de toute justice qu'on doit attribuer à nos artistiques et généreux bienfaiteurs la plus grande part du succès de notre entreprise. La Société tient ici à leur

exprimer officiellement sa profonde et vive gratitude. A l'aide des recettes d'entrée, de l'allocation votée par la Compagnie et du produit des cartes de famille, le Comité d'organisation, qui a montré dans chaque section une activité et un goût au-dessus de tout éloge, a pu faire face aux dépenses matérielles de l'Exposition, acheter, en coopération avec la Municipalité, un tableau de Pezant, pour le Musée en formation et qui devra porter cette mention : Souvenir de l'Exposition bayeusaine de 1899, acquis par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, pour le Musée de la Ville, avec le concours du Conseil Municipal. Enfin, laisser à l'avoir de la Société des vitrines et des tentures pour les expositions futures.

L'Assemblée s'associe à la gratitude du rapporteur pour MM. Le Duc, baron Gérard et comte Foy et les Membres des Comités de patronage et d'organisation. Elle approuve les comptes de recettes et dépenses du rapporteur et vote, selon son désir, les mesures financières arrêtant la part contributive de la Société dans l'achat du tableau de M. Pezant.

L'Assemblée émet sa satisfaction de voir enfin la Ville créer le Musée de peinture depuis si longtemps attendu.

M. de Gomiecourt demande ensuite la nomination d'une Commission pour le triage et le retour à la Société des volumes qui sont en dépôt à la Bibliothèque municipale, aux termes du partage arrêté lors de la dissolution de l'ancienne Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

M. de Gomiecourt lit ensuite son Etude sur le Musée de tableaux de Bayeux, étude dont il fait hommage à la Société.

Sont nommés pour la Commission préparatoire à la reconnaissance de la Société comme d'utilité publique, les Membres du Bureau et MM. Pain et Anquetil, comme avocats conseils.

M. le Président propose le mardi dix-sept octobre comme date de la réunion relative au Monument de Formigny. L'Assemblée accepte cette date.

La séance est levée à cinq heures et demie.



Séance du 17 Octobre 1899

Le mardi 17 octobre, à deux heures après midi, conformément à la proposition de M. le Président Desclosiéres, adoptée en séance du douze octobre dernier, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, en la salle des séances de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, MM. Desclosières, président, Le Lièvre, secrétaire, Le Duc, de la Heudrie, Le Mière, baron Maurice Gérard et Bazire, membres de la Société.

Le projet de procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président nous communique la demande officielle faite par la Municipalité de Formigny, pour lui prêter notre concours dans l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Formigny. La Société ne peut qu'applaudir à l'idée de perpétuer le souvenir d'un fait si glorieux et elle promet, dès maintenant, son concours. Mais dans quelle forme et dans quelle mesure devons-nous faciliter l'exécution du Monument projeté ? C'est ce qu'il importe de régler avant tout. M. le Président donne alors lecture et fait discuter, article par article, le projet de règlement suivant, qui déterminera l'action et la responsabilité de la Municipalité de Formigny et de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

PROJET

La Commune de Formigny se proposant d'élever un Monument commémoratif de la bataille qui, en 1450, libéra définitivement la Normandie de l'occupation anglaise, a, par délibération en date du 31 mai 1899, demandé la collaboration de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, qui lui est acquise dès aujourd'hui et par la présente délibération.

Pour déterminer la nature et l'étendue de ce concours, divers points sont à préciser :

ARTICLE I[er]. — Un Comité d'études et d'action est composé d'accord avec MM. les représentants de la commune de Formigny et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Article II. — Ce Comité sera chargé de rechercher les voies et moyens de composer un Conseil supérieur de patronage, d'ouvrir une souscription, d'étudier le caractère et l'importance du Monument à ériger et de désigner l'emplacement qu'il devra occuper.

Article III.— Le Comité d'Etudes rédigera un rapport qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de Formigny et à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Article IV.— Dès à présent et pour répondre aux intentions du Conseil municipal de Formigny et à la Société de Bayeux, il reste convenu que la mise à exécution du projet ne sera réalisée qu'autant que la souscription à poursuivre aura produit un résultat suffisant pour obtenir une œuvre répondant au grand fait historique qu'il doit rappeler.

Article V. — Dans cette action commune, il y aura donc partage d'attributions : A la Municipalité de Formigny, qui a déclaré formellement ne pouvoir ni ne vouloir s'engager en dehors des possibilités de la souscription, la partie administrative et financière ; — A la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres *l'action de publicité, les rapports avec la presse*, l'organisation de correspondants délégués, chargés de provoquer les souscriptions.

Article VI. — La propriété du monument appartiendra à la commune de Formigny, qui en aura la garde et la conservation.

Article VII. — Dans le cas où, par impossible et contrairement à ce que l'expérience atteste, un reliquat, tous frais d'administration, de publicité et d'érection du Monument payés, resterait libre, il serait réparti d'après les conditions suivantes : Un prélèvement à déterminer par le Comité sera consacré à l'entretien du Monument et le surplus du reliquat sera partagé entre la commune de Formigny et la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Article VIII. — Le Comité a été, à la date de ce jour, 17 octobre, composé de la manière suivante : le Bureau de la Societé des Sciences, Arts et Belles-Lettres : Présidents, Secrétaires, Trésorier, Archiviste ; M. le Maire de Formigny ; M. Hébert, adjoint ; M. l'abbé Caquenée, curé ; M. Maurice Gérard, conseiller général ; M. de Vaulogé, membre du Conseil d'Arrondissement. — A titre

consultatif, mais non permanent, MM. Le Duc, maire d'Asnières, et de Laheudrie, maire de Trévières, statuaires.

Ce projet a été voté à l'unanimité des Membres présents, ainsi que l'admission dans nos rangs et sur leur demande, de M. le comte Foy, conseiller général, et M. Rauline, maire de Formigny.

Séance du 9 Novembre 1899

A la séance du jeudi neuf novembre, à l'Hôtel-de-Ville, étaient présents : MM. Gabriel Joret-Desclosières, Georges Villers, Londet, abbé Le Lièvre, membres du bureau, Aubrée, d'Auxais, Bazire, capitaine Carré, Clouard, Henri Étienne, Guillemette, Verdier, de Laheudrie, Le Duc, Le Maitre, Cauchard, Tallevast. S'excuse par lettre M. Anquetil.

Sur la proposition du président, M. Nicolas, architecte du département, est admis dans nos rangs.

Après dépouillement de la correspondance, lecture et approbation des deux procès-verbaux précédents, M. le président Desclosières autorise gracieusement le Secrétaire à lire quelques pages émues et sympathiques sur notre aimable et très regretté collègue M. Tavigny. Les liens qui rattachaient notre Collègue si inopinément disparu à notre chère cité, l'intérêt qu'il portait à nos études, sa contribution bienveillante à toutes nos entreprises, le conciliant et dévoué trait-d'union qu'il formait entre nous et les diverses édilités bayeusaines, tout cela joint à ses qualités personnelles, justifiait notre respectueuse déférence et le reconnaissant souvenir que nous garderons de M. Louis Tavigny. L'assemblée s'associe au juste hommage rendu par le Secrétaire à un collègue si méritant et si aimé.

L'ordre du jour appelle le Secrétaire à lire une intéressante communication de M. le capitaine Paimblant du Rouil. Le travail de notre nouveau collègue a pour titre : *La Louerie de Bayeux*,

dimanche 9 juillet 1899. Paysans et domestiques, maîtres et valets, pays et payses, jeunes et vieux, sont dépeints à l'heure des conventions qui donnent aux fermiers de nouveaux auxiliaires et aux travailleurs un nouveau champ d'action. Les *Deniers à Dieu*, les *beuveries*, dans les échoppes et cabarets, la joie bruyante et folâtre de nos ruraux libres pour une journée de tout service, sont rappelés d'un style alerte humoristique et tous les personnages *portraicturés* par le capitaine Paimblant du Rouil sont vraiment vivants.

C'est avec la même nuance humoristique que notre statuaire Le Duc nous lit ses impressions sur l'Exposition de peinture qui a préparé la salle du Faune et ses annexes à son rôle de futur musée. Notre incompétence ne nous permet pas de contrôler les appréciations de notre collègue, maniant aussi bien la plume et la parole que l'ébauchoir et le ciseau. M. Le Duc a été du reste l'un des premiers organisateurs de notre Exposition.

M. de Gomiecourt a continué la lecture de son travail sur les tableaux de l'ancien musée.

M. le Président expose que sur la demande officielle de la Municipalité de Formigny, la Société a promis à cette dernière sa collaboration pour l'érection du nouveau monument commémoratif de la bataille de Formigny : que, toutefois, pour bien délimiter le champ d'action et les responsabilités respectives de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres et de la Municipalité de Formigny dans cette œuvre commune, il a été dans la dernière séance préparé un réglement délimitant les attributions et le mode d'action de notre Compagnie. Ce réglement transmis à la Municipalité de Formigny a été officiellement adopté par elle. Il s'ensuit que dès maintenant, chaque commission, celle de la commune de Formigny et celle de notre Compagnie, vont se mettre à l'étude et associer leurs efforts pour arriver à l'érection du monument projeté.

A cette dernière séance de l'année dont le compte rendu clot aussi le présent fascicule, il est bon de faire remarquer qu'en 1899, nos rangs se sont ouverts à quinze nouveaux membres, savoir :

Dans la séance du douze mai sont reçus cinq membres dont quatre membres correspondants, M. de Tesson, à Avranches, M.

Dufour, bibliothécaire à Corbeil, M. l'abbé Doucet, curé de Colleville-sur-Mer. M. l'abbé Queudeville, curé de Castillon (Balleroy), et un membre titulaire M. l'abbé Madelaine, curé de Nonant.

Dans la séance du vingt juillet. six membres titulaires qui sont : MM. Leneveu, sous-préfet, Lemarchand, président du Tribunal civil, capitaine Paimblant du Rouil, abbé Remy Hugonin, secrétaire de l'Evêché. Marchal, professeur de violon. Osbert, à Sully.

Dans la séance du dix-sept octobre, trois membres titulaires, MM. Fernand Engerand, le Comte Foy, conseiller général, Rauline, maire de Formigny.

Dans la séance de ce jour un titulaire M. Nicolas.

Nous avons à inscrire à notre Nécrologe pendant cette année quatre de nos collègues, M. le professeur Bertaux, M. Laurent. de Saint-Martin-des-Entrées, M. Louis Tavigny et M. Gautier, décédés tous les deux à Bayeux ; enfin M. Gaston de Lacour, receveur particulier, a donné sa démission.

Les études préparatoires au monument nouveau de Formigny, ont fait demander à M. de Valerand, ancien conseiller maître à la Cour des Comptes, et à M. Le Brun, architecte à Bayeux, d'être reçus parmi nous. Enfin, M. l'abbé Bourrienne, curé d'Ellon, est proposé aussi pour entrer dans nos rangs. Ces trois candidatures seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Secrétaire de la Société,

A. LELIÈVRE,

curé de Saint-Laurent.

LISTE DES MEMBRES

BUREAU

MM.

JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, Avocat à la Cour d'Appel, 6, rue Garancière, à Paris, *Président.*

G. VILLERS, Président du Conseil d'Arrondissement, à Bayeux, *Président honoraire.*

LONDET, ✪, O. A., Professeur de Physique, rue Saint-Martin, à Bayeux, *Vice-Président.*

Abbé LE LIÈVRE, Curé de Saint-Laurent, à Bayeux, *Secrétaire.*

MABIRE, Maurice, Avocat, rue Bourbesneur, à Bayeux, *Vice-Secrétaire.*

VALETTE, ✪, O. A., Professeur, rue Saint-Malo, à Bayeux, *Archiviste.*

THIEULIN, ✪, O. A., Receveur Municipal, à Bayeux, *Trésorier.*

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRAHAM, Avocat, Adjoint au Maire, rue Tardif, à Bayeux.

ANGÉRARD, Notaire, à Louviers (Eure).

ANQUETIL, Avocat, rue Saint-Floxel, à Bayeux.

AUBRAYE, ancien Professeur, rue de l'Abreuvoir, à Bayeux.

AUBRÉE, Notaire, à Tour.

AUVRAY, Libraire, rue Saint-Martin, à Bayeux.

Cte d'AUXAIS, rue Saint-Loup, à Bayeux.

BASLEY, ✻, Docteur en Médecine, rue de la Poterie, à Bayeux.

BAZIRE, Marchand de Blancs, rue Saint-Martin, à Bayeux.

Abbé BELLIARD, Maître de Chapelle, rue Saint-Laurent, à Bayeux.

BERTOT, Jean, ✪, O. A., Architecte, 54, avenue de Breteuil, à Paris.

BISSON, Instituteur, à Longues.

CARRÉ, ✻, Capitaine de Cavalerie en retraite, à Barbeville.



MM.

CARRELET, Percepteur, rue des Bouchers, à Bayeux.

CAUCHARD, Maire, à Guéron.

B^on DU CHARMEL, ✱ O., à Vaux-sur-Seulles.

CLOUARD, Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue d'Aprigny, à Bayeux.

DE COURSON, GEORGES, rue Montfiquet, à Bayeux.

Ctesse DE CUSSY-MANDEVILLE, rue Conseil, à Bayeux.

Mme DACHÉ, rue Saint-Floxel, à Bayeux.

DÉDOUIT, rue Saint-Jean, à Bayeux.

DELMAS, ancien Sous-Préfet, rue des Ursulines, à Bayeux.

Abbé DESLANDES, ✿, O. I., Chanoine, à Bayeux.

DESMANS, Emailleur-Céramiste, à Subles.

DESNOYERS, Propriétaire, rue des Ursulines, à Bayeux.

DESRAMÉ-DUBOIS, ✿, O. A., ancien Juge de Paix, à Bayeux.

DEVILLERS, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.

DUMANS, Propriétaire, rue Saint-Loup, à Bayeux.

DUPOST, Notaire, rue Franche, à Bayeux.

DUPUIS, Agent-Voyer retraité, à Arromanches.

ENGERAND, FERNAND, Avocat, à Caen.

ETIENNE, Avocat, rue du Marché, à Bayeux.

EUDELIN, Propriétaire, 45, rue de Rome, à Paris.

FABRE, Avocat, rue Dieu, près la Place de la République, à Paris.

FERMAL, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.

Abbé FEUGUET, Chanoine, à Bayeux.

Abbé FOSSEY, Chanoine, à Bayeux.

Cte FOY, Conseiller Général, à Barbeville.

GARNIER, Avocat, rue des Bouchers, à Bayeux.

Bon GÉRARD, Député, à Barbeville.

Bon MAURICE GÉRARD, Conseiller Général, à Maisons.

DE GOMIECOURT, ROGER, à Bayeux.

GUILLEMETTE, Juge de Paix, à Bayeux.

GUILLET, Docteur en Médecine, à Bayeux.

GUILLOT, EMILE, Sculpteur, 2, rue Custine, à Paris.

GUISLE, Propriétaire, rue des Bouchers, à Bayeux.

HAMEL, Entrepreneur de Menuiserie, rue de la Juridiction, à Bayeux.

HERGAST, Négociant, rue Saint-Martin, à Bayeux.

HÉRONDELLE, Avoué, rue des Bouchers, à Bayeux.

Abbé HUGONIN, Chanoine, à Bayeux.

Bon ISSAVERDENS, Château de Vaux-sur-Aure.

MM.

JAMES, Négociant, à Isigny.
JORET, ✻, Professeur de Faculté, à Aix (Bouches-du-Rhône).
JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, Avocat à la Cour d'Appel, rue Garancière, à Paris.
JOURDAIN, Sylvain, Professeur de Faculté, à Portbail (Manche).
de JUVIGNY, rue des Terres, à Bayeux.
LAHAYE, Ambroise, peintre, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
LAMY, Avocat, Maire de la ville de Bayeux, rue de la Juridiction.
LECOINTE, Avoué, rue des Terres, à Bayeux.
LE DUC, Statuaire, au château d'Asnières, par Vierville.
LEDUC, Négociant, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LEFÉBURE, Fabricant de Dentelles, rue Général de Dais, à Bayeux.
LEFÈVRE, Notaire, rue des Bouchers, à Bayeux.
Abbé LE LIÈVRE, Curé de Saint-Laurent, à Bayeux.
LELU, Emile, rue Montfiquet, à Bayeux.
LEMAITRE, Percepteur, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LEMARCHAND, Président du Tribunal Civil, rue Saint-Patrice, à Bayeux.
LE MIÈRE, Menuisier, rue des Bouchers, à Bayeux.
LE NORMAND, Avoué, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
LE PAULMIER, Stéphen, Docteur en Médecine, 48, rue Taitbout, à Paris.
LEPELLERIN, Négociant, rue Saint-Malo, à Bayeux.
LE PELLEY, Négociant, au Tronquay (Calvados).
LESIEUR, Propriétaire, rue de la Cambette, à Bayeux.
LE TUAL de LAHEUDRIE, Sculpteur, à Trévières.
LEVARD, ✻, Capitaine en retraite, rue de la Cave, à Bayeux.
de LIÉNARD, rue du Marché, à Bayeux.
LOISEL, Directeur de la Société Générale, rue Saint-Malo, à Bayeux.
LONDET, ✪, O. A., Professeur de Physique, rue Saint-Martin, à Bayeux.
LOUDIER, ✪, O. I., Homme de Lettres, 69, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).
MABIRE, Avocat, rue Bourbesneur, à Bayeux.
Abbé MADELAINE, Curé, à Nonant.
MAHIEU, Greffier de Paix, à Trévières.
de MANEVILLE, rue du Marché, à Bayeux.
V[te] Paul du MANOIR, à Saint-Côme-de-Fresné.
MANOURY, Pharmacien, rue des Cuisiniers, à Bayeux.
MARCHAL, Professeur de Musique, rue Franche, à Bayeux.
MARIE, Emile, Mécanicien, rue Saint-Malo, à Bayeux.

MM.

MAZUET, Peintre-Verrier, rue Saint-Loup, à Bayeux.

MORICE, Avocat, rue de Geôle, à Caen.

MORLENT, Manufacturier, Adjoint au Maire, route de Littry, à Bayeux.

MOUTIER, Architecte, rue Laitière, à Bayeux.

NICOLAS, Architecte départemental, à Caen.

OSBERT, Propriétaire, à Sully.

PAGNY, ♣ O., Conseiller d'Arrondissement, à Cartigny-l'Epiney.

PAIMBLANT DU ROUIL, Percepteur, route de Port, à Bayeux.

PAIN, ✱, Avocat, rue de la Poterie, à Bayeux.

PAYAN, Imprimeur, rue Saint-Loup, à Bayeux.

PERRÉE, Huissier, rue Genas-Duhomme, à Bayeux.

PFISTRE-DUVANT, SAINT-ANGE, Imprimeur, rue Général de Dais, à Bayeux.

PILLET, ✿, O. A., Principal du Collège, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

PIPEREL, à Noron.

POITEVIN, AUGUSTE, à Formigny.

Vte PORTALIS, ✱, O., Conseiller d'Arrondissement, rue de Cremel, à Bayeux.

PROMEYRAT, ✿, O. A., Principal du Collège, rue Saint-Patrice, à Bayeux.

DE RAMPAN, à Ecrammeville.

RAULINE, Maire, à Formigny.

SALLES, LÉON, ancien Sous-Préfet, 1 bis, rue de Siam, à Passy-Paris.

SALLES, GEORGES, Auxiliaire de l'Institut, Attaché à la Section des Sciences Morales et Politiques, 1 bis, rue de Siam, Passy-Paris.

THOMAS, Professeur de Mathématiques, rue de Cremel, à Bayeux.

TRANCHEFORT, Fils, Architecte, à Putot.

TALLEVAST, Propriétaire, rue Royale, à Bayeux.

THIEULIN, ✿, O. A., Receveur Municipal, rue Saint-Martin, à Bayeux.

TRANCHAND, Commissaire-Priseur, rue Saint-Martin, à Bayeux.

TUBŒUF, Comptable, rue de la Maîtrise, à Bayeux.

Cte DE VALLERAND, 18, rue Montaigne, à Paris.

VALLÉE, Substitut du Procureur de la République, à Bayeux.

VALETTE, ✿, O. A., Professeur au Collège, rue Saint-Malo, à Bayeux.

Vte DE VAULOGÉ, Conseiller d'Arrondissement, Maire, à Tour.

VIALATTE, Clerc de Notaire, rue Saint-Jean, à Bayeux.

VILLERS, Conseiller d'Arrondissement, rue de la Poterie, à Bayeux.

VERDIER, Professeur de Dessin, au Collège, à Bayeux.

MM.

YOUF, Pierre-Jacques, à Cormolain.

Abbé YVONNET, Curé, à Arganchy.

MEMBRES HONORAIRES

Mgr AMETTE, Evêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.

M. LENEVEU, ✿, O. A., Sous-Préfet de l'Arrondissement, à Bayeux.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ROLLET, Conservateur des Eaux et Forêts, à Tours (Indre-et-Loire).

de TESSON, à Avranches.

DUFOUR, Bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Abbé DOUCET, Curé, à Colleville-sur-Mer.

Abbé QUEUDEVILLE, Curé, à Castillon, par Balleroy.

TABLE DU VME VOLUME

TABLE PAR ORDRE DE PAGINATION



